309.44
B32r
v.13

Baudrillart
Provence

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 309.44
Book B32r
Volume 13

Ja 09-20M

29

309.44
B32r
v.13

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL DES POPULATIONS AGRICOLES

LA PROVENCE DANS LE PASSÉ

HISTORIQUE, MŒURS ET COUTUMES

I

LA PROVENCE SOUS LA DOMINATION ROMAINE. — LE MOYEN AGE. — INFLUENCE DES CROISADES. — DÉVELOPPEMENT DU RÉGIME MUNICIPAL. — LE CARACTÈRE DES POPULATIONS PEINT A DIVERSES ÉPOQUES.

Esquisser l'histoire des populations agricoles de la Provence pour chercher dans le passé l'origine de leur état actuel, qui en conserve en partie les traditions, et pour apprécier ensuite les changements apportés par le temps et par la Révolution, tel est le but que je me propose dans la première partie de cette étude. On ne peut l'atteindre sans rappeler les transformations qu'a subies cette province, qui, tour à tour, a formé un ou plusieurs États indépendants et a passé par diverses dominations jusqu'à sa réunion à la France.

Les questions de races, et surtout d'origines lointaines, ne sauraient avoir ici qu'une importance très limitée ; et il serait à la fois peu utile et téméraire de notre part de chercher à en éclaircir les mystères. Nous nous contenterons, en consé-

1889
p27580

quence, d'indications qu'il ne nous est pas permis d'omettre complètement; car, parmi ces origines, il en est qui ont eu une durable influence sur les destinées de la Provence. On a d'abord présents à la mémoire, lorsqu'il est question de cet antique passé, les Phéniciens, qui y ont laissé leur empreinte, mais ils trouvaient déjà établies des populations d'autre race. Des peuplades ligures, les Saliens et les Celtoligiens, auxquels s'étaient mêlés les Celtes ou Gaulois, formaient le fonds des anciens habitants du pays. Mille ans avant l'ère chrétienne, les Phéniciens, puis les Carthaginois, apportèrent en Provence leur civilisation. Ce n'est que bien plus tard que les Phocéens ou Grecs asiatiques vinrent s'emparer des possessions et établissements maritimes de leurs rivaux et s'implantèrent à Massalia (Marseille), dont on leur a attribué la fondation. Cela se passait 600 ans avant Jésus-Christ. De nouveaux émigrants de la même race, des Phocéens repoussés par les conquêtes de Cyrus, arrivèrent en 537, et, en peu d'années, l'ancien comptoir carthaginois devint une cité grecque florissante. Dès lors commence le rôle important de Marseille : mais ce ne fut pas sans éprouver la résistance de la race indigène vaincue. Les Celtoligiens, refoulés des côtes vers l'intérieur des terres, attaquèrent les colonies Massaliètes de Nice et d'Antibes. Massalia ne pouvait plus longtemps soutenir la lutte sans un puissant appui étranger. Elle implora celui des Romains, qui eurent bientôt fait d'écraser les tribus liguriennes (154 ans avant J.-C.), mais qui se payèrent eux-mêmes le prix de leur intervention en s'adjugeant les terres de l'intérieur, où ils fondèrent la ville d'*Aquæ Sextiæ*, Aix. C'est près de là que Marius devait, plus tard, anéantir les hordes teutoniques. Le soulèvement des populations gauloises ne fit que donner aux Romains l'occasion de remporter de nouvelles victoires et de s'emparer de tout le territoire.

On peut dire qu'alors, tout, dans la Provence, se ressen-

tait des usages qu'y avaient implantés les colonies phocéennes, tout portait le caractère de la Grèce : la langue, la monnaie, le costume, et jusqu'aux manières. Marseille y brillait comme un foyer du commerce, des sciences et des arts, dont l'action se faisait sentir même sur les nations étrangères et s'exerçait sur les populations d'alentour. Les Romains trouvèrent les éléments depuis longtemps déjà naturalisés d'une agriculture indigène. C'est, en effet, aux Phocéens qu'on attribue l'importation de la vigne, de l'olivier, et de beaucoup d'arbres fruitiers et de légumes, qui se répandirent de là dans les Gaules. Ces cultures devaient avoir des conséquences étendues sur l'état social. Elles firent naître la propriété individuelle, groupèrent les habitants en vue des travaux communs, et entraînèrent à la suite des arts nécessaires à la culture ceux qui savent tirer parti de ses productions, par exemple extraire le vin et l'huile. Les échanges commencèrent à se développer. Les coutumes et les lois assurèrent la sécurité des biens et la transmission des terres. Les Romains devaient ajouter à ces premiers progrès. Ils traitaient la Provence, moins comme un pays conquis que comme un pays d'adoption. Le nom de Provence signifie lui-même la *province* par excellence. Ce fut, selon l'expression de Pline, comme « une autre Italie. » Les Romains donnaient à la contrée une organisation administrative et municipale qui devait survivre à leur domination. Ils usèrent de la politique la plus propre à se rattacher l'élite et lui ouvrirent la carrière des honneurs, On n'a pas manqué de relever le contraste de cette sorte de traitement avec celui que les autres peuples vaincus eurent à subir, et de remarquer que, tandis qu'on voyait les Gaulois soumis traînés en triomphe, ceux-là étaient admis à figurer parmi les vainqueurs et plus d'une fois à prendre place au Sénat.

Les campagnes se couvrirent de riches villas. Les procédés de l'agriculture romaine s'adjoignirent à ceux qui étaient

déjà en usage. Les Romains propagèrent la pratique du colonat partiaire, et on peut dire que le métayage, qui occupe encore aujourd'hui une si grande place parmi ces populations, est, au moins par l'extension qu'il reçut, une institution romaine maintenue depuis par les convenances de sol et de climat.

Le seul poids qui se fit sentir parfois lourdement, ce fut l'impôt. Les campagnes furent soumises, comme dans les autres provinces, à la cotisation par argent qui équivalait à la taille. Elles subirent la gabelle, déjà pratiquée, des droits onéreux de péage et de douane et la capitation. On a cité plus d'une fois l'éloquent anathème fulminé contre ces exacteurs qui faisaient du fisc un instrument d'oppression, par Salvien, prêtre de Marseille. Mais du moins l'ordre régnait dans les campagnes, et le cultivateur se livrait à ses travaux sans être molesté ni par le brigandage au dedans, ni par les ennemis du dehors.

Les Barbares firent perdre ces avantages à la province qu'ils se partagèrent, les Visigoths occupant la partie orientale à la gauche de la Durance, les Burgondes, la partie occidentale à droite de la même rivière. Les Francs s'étaient rendus, dès 530, maîtres du territoire. Ces dominations barbares changèrent l'aspect même des campagnes. Les historiens de l'ancienne Provence nous montrent les forêts envahissant une grande partie des plaines cultivées; les donjons remplaçant les riantes maisons de campagne des riches propriétaires, romains ou indigènes; les villages animés qui s'étendaient dans les vallées, obligés de s'abriter aux pieds du château seigneurial, resserrés dans d'étroites ruelles, construits uniquement en vue de se protéger contre le danger des invasions; enfin la disposition même des cultures locales profondément modifiée. Elles s'étagèrent de plus en plus aux flancs des collines; les terres où l'on cultivait l'olivier et la vigne furent soutenues par des terrasses. Au lieu des voies commodes où circulaient les

denrées, des sentiers pavés de cailloux formèrent une suite de degrés que les bêtes de somme gravissaient péniblement. Ce fut un mélange nouveau de mœurs rustiques et d'habitudes guerrières. Il failut que cette population de laboureurs apprit à se défendre et à soutenir des sièges. L'invasion sarrasine, au VIIIe siècle, amenait un surcroit de maux. Elle déchaînait le meurtre et la dévastation, le pillage des récoltes, la destruction des fermes et des monastères, autour desquels se groupaient les populations rurales. Les paysans de la rive gauche du Rhône, particulièrement ceux du diocèse d'Arles, se défendirent avec vigueur. Mais il fallut le coup décisif frappé par Charles Martel pour opérer la délivrance. La Provence, rattachée à l'empire de Charlemagne, était élevée à la dignité de royaume, avec Charles, fils de l'empereur Lothaire. Après l'avoir perdue quelque temps, elle la retrouvait, en 899, avec Boson, dont le nom est resté longtemps national dans ce pays, et la conservait pendant une période de soixante-huit ans. La même province nomme encore avec orgueil les rois de Provence et les rois d'Arles qui leur survécurent; car, lorsque Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, eut annexé la Provence à ses états, cette réunion même constituait le « royaume d'Arles, » qui s'est prolongé jusqu'en 1280, c'est-à-dire pendant une durée de trois siècles et demi.

Pendant les siècles qui s'écoulèrent jusqu'au XIIe ou au XIIIe, ce ne sont que perpétuelles violences, et l'état des mœurs est loin de compenser ce que les lumières laissent à désirer. Des conciles s'efforcent de rétablir la paix et de ramener les populations aux bonnes pratiques. Celui de 1041 défend le port d'armes à toutes sortes de personnes. Il l'interdit notamment à ceux qui, ayant commis des crimes, marchaient toujours armés pour être en état de résister à la force publique. Les haines étaient héréditaires. Les vengeances, alimentées par un sentiment de famille exclusif et féroce, se

transmettaient pendant plusieurs générations. Il fallut prendre des mesures pour empêcher d'incendier les maisons des paysans et des clercs. Ces règlements produisirent peu d'effet. On fut obligé de les renouveler dix ans après, qnand on établit la trève du Seigneur. Celle qui fut publiée en Provence ordonnait toute cessation d'actes d'hostilité, pendant quatre jours de la semaine, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. La férocité était portée à un point, dit un historien de la Provence, qu'il fallait accorder les trois autres jours pour voler ou pour égorger. Le désordre avait gagné le clergé. On trouve le fait signalé sans ménagement dans l'*Histoire générale de la Provence*, par le P. Papon, de l'Oratoire : « Les ecclésiastiques ne furent, en Provence, écrit-il, ni plus chastes, ni plus désintéressés après ces conciles, ni les laïques moins brigands et moins parjures. Quelques-uns de ceux-là, au mépris des engagements les plus sacrés, entretenaient des femmes perdues de débauches, ou se mariaient authentiquement par des contrats civils. Il y en avait qui vendaient les choses saintes, et trafiquaient des bénéfices et des sacrements. Les laïques, enhardis par ces exemples, se rendaient maîtres des décimes et des oblations, et regardaient comme louable tout ce qui pouvait donner quelque profit. Les Barbares, en embrassant la religion chrétienne, en avaient altéré l'esprit, et en livrant aux flammes les monastères et les maisons des évêques, avaient fait disparaître les livres où la sainteté de nos maximes et la règle de nos devoirs sont fixées.

« On faisait consister toute la perfection du christianisme dans des pratiques superstitieuses qui le déshonorent. Nous avons tel ouvrage de piété de ces temps de ténèbres où l'on ne fait aucune mention de l'amour de Dieu, de la résignation à sa volonté, de la soumission à ses lois, de la justice, de la charité envers les hommes... Très peu de particuliers possédaient des livres... Beaucoup de monastères n'avaient qu'un Missel. »

Les croisades eurent des résultats favorables pour la Provence. Les campagnes y gagnèrent en sécurité. Ceux qui prenaient la croix déposèrent les rivalités intérieures qui troublaient l'ordre, et mirent sous la protection de l'Eglise tout ce qu'ils laissaient. On vit, pendant cette période, s'établir un système plus régulier d'administration et de police.

L'histoire même des croisades, entreprises sous les étendards de Raymond de Saint-Gilles, nous fournit quelques traits de mœurs relatifs à ces populations. On y recueille le témoignage des qualités et aussi de certains défauts indigènes. Les Provençaux manifestent, par exemple, dans la guerre, cette frugalité, cette prévoyance qu'ils pratiquaient dans leurs foyers. La crainte de manquer des choses nécessaires à la vie, les poussait à employer divers moyens peu scrupuleux pour se procurer des vivres. Réduits à cette extrémité de se nourrir de racines, qu'ils arrachaient avec un long fer dont ils étaient toujours armés, ils usaient, au dire des chroniques citées par Papon, de procédés appris dans leurs campagnes pour faire périr, sans qu'on s'en aperçût, une quantité d'ânes et de mulets, qu'ils mangeaient ou vendaient à leurs compagnons d'armes, mettant leurs manœuvres sur le compte du diable. On en fit, pendant les croisades, une chanson dont on cite ces mots : « *Franci ad bellum, Provinciales ad victualia,* les Français vont au combat, les Provençaux aux vivres. »

On peut fixer au XIe siècle pour la Provence, comme pour d'autres contrées, cette sorte de renaissance qui succède aux périodes précédentes si profondément troublées et livrées à la barbarie. Le commerce maritime se développe par suite des nouvelles relations avec les peuples du bassin méditerranéen. Le régime municipal s'organise. On assiste à l'émancipation d'un grand nombre de serfs et à la création déjà en partie de la petite propriété. L'accroissement de la richesse mobilière et des échanges profite aux

populations rurales par la consommation et la vente plus étendue des denrées agricoles. Grâce aux libertés municipales, les populations prennent une conscience plus claire et plus ferme de leurs droits. Elles participent à la gestion de leurs propres affaires, elles ont leurs assemblées, leurs *communautés*, ces communautés de Provence, appelées à jouer un rôle si considérable. Cette importance de la vie municipale domine tous les changements arrivés dans ce pays et leur survit, malgré l'amoindrissement qu'elle devait éprouver. La séparation de la Provence en une foule de gouvernements distincts, devait être pendant longtemps le trait le plus saillant de son histoire, même à des époques où elle paraît unifiée sous un même gouvernement. Ainsi lorsqu'elle était constituée en état particulier séparé de la France par Boson, les comtes de Provence de la première race, vassaux eux-mêmes des rois de Bourgogne, n'exerçaient qu'un droit de suzeraineté sur une multitude de seigneurs, dont quelques-uns, comme les princes des Baux, les comtes de Forcalquier, les vicomtes de Marseille, les comtes de Castellane, etc., avaient autant de puissance que leur chef.

Cet essor plus libre et plus complet de la vie communale eut pour conséquence la transformation d'importantes cités, comme Marseille, Arles, Tarascon, en républiques. Il en fut de même pour Avignon, Grasse, Nice. La division de ces populations en une quantité de petits états se gouvernant eux-mêmes, devait, lorsque la Provence fut rattachée par Rodolphe de Habsbourg à un état plus puissant, rendre presque nominale l'autorité qu'exerçait une domination étrangère. Les campagnes y gagnèrent de trouver près d'elles une protection plus efficace. Le paysan, moins soumis à l'arbitraire, fut mis à même de rendre plus fructueux un travail mieux garanti. La classe libre s'accrut d'une manière assez rapide. Il est rarement parlé de serfs dans les chartes à partir du XIIIe siècle. Une des causes

qu'on en donne est la nécessité où se trouvèrent, en Provence, la plupart des seigneurs de pactiser avec leurs serfs pour s'assurer un revenu qui fût sujet à moins d'embarras. On les voit leur donner des terres en propriété, sous la réserve de certains droits seigneuriaux. Souvent même ils leur accordaient la liberté pour empêcher la désertion chez d'autres seigneurs qui assuraient, par esprit d'hostilité, un asile aux serfs fugitifs afin d'affaiblir leurs rivaux. Ce motif d'intérêt qui conseillait à chacun de s'attacher ses serfs en leur donnant la liberté plutôt que de voir les terres sans culture et sans défense, devenait encore plus pressant quand les principales cités, après avoir repris leur régime municipal, furent transformées en républiques, gouvernées par des lois égales pour tous les citoyens. La liberté était regardée comme une partie essentielle de leur constitution, à ce point qu'un serf qui s'y réfugiait, et que son maître ne réclamait pas dans l'intervalle d'une année, était aussitôt déclaré libre et admis au nombre des membres de la communauté. L'esprit chrétien eut dans ces affranchissements une large part. L'idée que le servage était incompatible avec les maximes de l'Evangile sur l'égalité des hommes exerça sur les consciences une influence attestée dans plusieurs actes, desquels il ressort que les propriétaires de serfs regardent comme une chose méritoire et agréable au ciel de retirer des chrétiens de l'état de servitude.

Sans doute ne trouvera-t-on rien de hasardeux dans le jugement que nous tirons de ce court aperçu, à savoir que l'esprit d'indépendance forme un des caractères essentiels de ces populations dû à leur développement historique. On peut, il est vrai, en attribuer en partie l'honneur à la race, mais toutes ces circonstances favorables à l'autonomie, aux libertés communales, aux libertés individuelles, ne purent que contribuer beaucoup à déterminer ce caractère et à le fixer.

Outre ce trait, il nous est possible d'en recueillir

d'autres sur la physionomie morale des populations provençales, qui datent d'époques également reculées. Tel est le portrait tracé au XIIIe siècle par le maréchal d'Arles, Gervais de Tilbury. Un seul point y semblerait être peu exact, le reproche de dissimulation, de duplicité, peu en rapport avec le caractère général de la race provençale. Le maréchal d'Arles avait quelque motif de n'être pas impartial. Il passait la plus grande partie de sa vie à la cour de la maison de Habsbourg, à laquelle il était tout dévoué et dont il servait les projets sur la Provence. Il était porté à incriminer tout ce qui les contrariait, et le reproche de duplicité s'adressait sans doute plutôt à la politique de la nation prise dans son ensemble qu'aux individus. D'ailleurs cette peinture curieuse renferme bien des observations qui étaient plus particulièrement vraies à cette époque, et on ne saurait la présenter comme complète. La critique y domine sur l'éloge, qui ne paraît devoir être accordé avec moins de réserves que lorsque la Provence aura fait sa soumission, « Il est, écrit le maréchal d'Arles, une nation que nous appelons Provençale, éclairée dans le conseil, capable d'agir lorsqu'elle veut, trompeuse dans ses promesses, belliqueuse quoique mal armée, qui se nourrit largement malgré sa pauvreté. Artificieuse dans ses moyens de nuire, elle sait supporter froidement les outrages pour attendre l'occasion favorable de se venger. Sa prudence dans les combats de mer lui donne la victoire, elle endure patiemment le chaud et le froid, la disette et l'abondance, et ne consulte en toutes choses que sa volonté. Si cette nation avait un souverain héréditaire qu'elle craignît, aucune autre plus qu'elle ne serait capable de tendre vers le bien; mais comme elle n'est gouvernée par personne, il n'en est pas non plus qui soit plus disposée à faire le mal. La terre qu'elle habite est fertile par dessus toutes les autres; mais dans cette abondance de toutes sortes de biens, une seule chose lui manque, c'est un prince bon et juste. »

Au risque d'anticiper sur les temps, nous citerons à la distance de cinq siècles un autre jugement porté sur ces mêmes populations. On y trouve, avec des traits plus circonstanciés, une appréciation à certains égards analogue, qui atteste la persistance du caractère à travers des destinées si diverses. L'allusion à la duplicité s'y rencontre encore, et soulève les mêmes doutes. L'esprit d'indépendance et d'opposition y est signalé avec force, on doit ajouter avec une mauvaise humeur qui s'explique par la qualité du témoin. C'est en effet à un intendant de 1698 que nous empruntons ce jugement : « Les Provençaux, écrit l'intendant Le Bret, sont naturellement sobres, surtout quand ils vivent à leurs dépens ; ils ont assez de courage, mais ils sont inconstants et doubles, on ne doit que rarement se fier à leur bonne foi ; ils sont tous grands parleurs, aiment à débiter des fables de leur composition, fort entêtés de leur propre mérite et arrogants ; ils haïssent la dépendance au point que les seigneurs des lieux et tous ceux qui ont droit de supériorité y sont sujets à des mortifications sensibles ; encore est-ce le moindre cas où ils puissent tomber, y en ayant eu souvent de massacrés ou indignement traités. Cette disposition les a fait regarder à la cour comme des sujets très disposés à la révolte, et c'est le principe sur lequel on a réduit les États aux simples assemblées des communautés, pour prévenir les mouvements populaires où ils étaient en quelque sorte accoutumés, ainsi qu'il arriva en 1640, où, sur la nouvelle que le Parlement d'Aix avait été semestré, il se fit en un moment un si grand tumulte que le gouverneur de la province y fut arrêté prisonnier ; c'était alors le comte d'Alais, et il fut retenu jusqu'à ce que le Parlement eût obtenu la révocation du semestre, et l'abolition de la révolte. Les Provençaux aiment fort les ajustements et les beaux habits, mais ce qu'il y a de singulier dans le pays est l'élégance naturelle et le bon sens ordinaire du paysan, qui paraît tou-

jours si bien instruit des matières dont il s'agit, que l'on a peine à comprendre comment il a pu acquérir ces talents sans éducation. La religion catholique a toujours été la seule reçue dans la Provence; toutes les fois que les hérétiques ont voulu s'y établir, ils en ont toujours été repoussés, et punis sévèrement quand ils ont dogmatisé; on en peut donner pour témoin le massacre de Mérindol et de Cabrières dans le XVIe siècle, ainsi que la résistance du Parlement à l'établissement d'une chambre de l'Édit au temps de Henri III, quelque profit que le Parlement et le roi lui-même en eûssent pu espérer. » Ce jugement touche à bien des points. Ce qui en ressort au point de vue politique, c'est encore ce même esprit d'indépendance dont l'intendant se montre disposé à ne voir que les côtés excessifs. Sous le rapport des qualités privées, le portrait paraît en général aussi juste que piquant. La sobriété, le goût de l'élégance et des beaux ajustements, de ce qui brille, un bon sens avisé chez le paysan, une intelligence ouverte, tout cela a-t-il cessé d'être vrai, et le temps a-t-il beaucoup ôté à cette pointe de vantardise qui n'était pas seulement dans la vieille France le privilège des Gascons?

II

ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL. — L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LES CAMPAGNES EN PROVENCE AU MOYEN AGE. — RAISONS POUR LESQUELLES LE PAYSAN PROVENÇAL A ÉTÉ MOINS ISOLÉ QUE CELUI D'AUTRES PROVINCES. — ÉLÉMENT POÉTIQUE ET LÉGENDAIRE DANS LES POPULATIONS PROVENÇALES.

Dans le passé de la Provence, l'état intellectuel et moral est surtout manifesté par l'imagination, par les légendes, par la poésie qui y pénètre sous diverses formes. L'instruction, peu répandue dans les classes populaires, l'est moins encore dans les campagnes, par des raisons qu'il

n'est pas même besoin d'indiquer. Ce n'est pas à dire qu'elle fût nulle. On trouve des preuves fort anciennes du souci de donner l'instruction à des populations ignorantes des premiers éléments de la lecture et de l'écriture. Un concile tenu à Arles, en 813, sous Charlemagne, porte dans un de ses canons que « les parents doivent instruire leurs enfants », et va même jusqu'à en indiquer pour motif que « l'ignorance est la source de toutes les erreurs. » Une inscription qu'on voit dans le cloître de la cathédrale d'Aix rappelle qu'il y existait aussi depuis Charlemagne, une école tenue par un chanoine qu'on appelait « le grammairien » *grammaticus*. On trouve encore à Marseille quelques-uns des diplômes octroyés par les évêques au XIVe et au XVe siècles à des maîtres particuliers, (*doctores puerorum),* chargés de tenir les petites écoles ou écoles des pauvres. C'est en 1401 qu'apparaissent dans la contrée les premiers vestiges d'un enseignement communal. Un maître d'école se fixe à Marseille après une délibération du conseil municipal qui lui accorde 10 florins. Tout fait supposer qu'une véritable école communale existe dans cette ville en 1437, et l'on voit un Guillaume Caradet, dit Bourgogne, figurer à cette époque avec la qualité de maître des écoles, *magister scholarum*. Dans la partie de la Provence formée aujourd'hui par le département des Basses-Alpes, le besoin d'instruction se faisait sentir plus vivement qu'ailleurs, en raison des loisirs que la suspension forcée des travaux agricoles laissait aux habitants emprisonnés dans les neiges pendant de longs mois d'hiver. Mais il faut aller jusqu'au XVe siècle pour trouver des communautés vouées à l'enseignement populaire. A défaut de congrégations enseignantes, lorsqu'on n'avait sur place ni curé ni vicaire pour se charger d'instruire les petits enfants, on confiait la régence à des maîtres laïques, choisis et payés par les parents. Ces fonctions de régent étaient tantôt remplies par les moins ignorants de la loca-

lité, tantôt par des jeunes gens des environs de Gap ou de Barcelonnette qui arrivaient la *plume au chapeau;* moyennant un prix minime, le maître recevait les enfants chez lui, la plupart du temps dans une écurie où, sans combustible, on avait un peu de chaleur. La quantité d'instruction répartie aux populations agricoles de la Provence avant les six derniers siècles du moyen âge et la période moderne, dut nécessairement être très faible. Une élite seule de privilégiés, destinés à la cléricature, ou se frayant sa route plus rarement vers les emplois civils, put être initiée aux éléments d'une manière régulière. Il n'y a pas lieu pourtant de se figurer à aucune époque, à partir des douzième et treizième siècles, ces populations comme plongées dans les ténèbres d'une épaisse ignorance et vivant dans une sorte d'abrutissement. Du moins, tel ne fut pas le sort des populations des plaines et de celles qui avoisinaient les grandes villes. C'est un fait très digne de remarque que jamais ces paysans ne demeurèrent à l'état d'isolement physique et moral où vécurent ceux de la plupart de nos provinces. Tocqueville a on ne peut mieux montré les effets funestes de cet isolement, dans son beau livre sur l'*Ancien régime et la Révolution.* Ce fut en effet une des principales causes des infériorités de tout genre des populations rurales. L'isolement du paysan, resté non-seulement sans protection, mais sans lien avec la vie commune, devait faire de lui un individu très souvent grossier, étranger à toute idée générale, fermé presque absolument aux lumières de la civilisation qui se développait à côté de lui, ne comprenant rien aux événements publics et entièrement confiné dans des préoccupations matérielles. Les inconvénients furent moindres dans les provinces qui avaient une vie locale originale. Encore devaient-ils aller s'aggravant même dans ces provinces à mesure que le commun niveau de la centralisation s'étendit sur elles. Il en fut différemment

de ces populations provençales. En même temps que le paysan y restait bien moins loin de l'homme des villes que dans d'autres régions par le privilège d'un esprit plus ouvert, les communications par terre et par eau étaient moins difficiles. De là un contact infiniment plus habituel entre les campagnes et les villes. Le nombre exceptionnel de centres importants, et rapprochés le plus souvent, y contribua pour une grande part. Les paysans y affluaient aux jours de réjouissances. D'un autre côté, les habitants des villes qui possédaient des terres faisaient parmi eux de fréquents séjours ; le métayage réclamait la présence du maître au moins à certaines époques de l'année. De là, entre les campagnes et les villes, une communication d'idées, une communauté de sentiments, qui tendait à élever davantage le niveau de la population rurale. Enfin il faut attribuer le même effet à l'esprit d'égalité qui signalait ces populations. Il devait se développer dans ces cités grecques et dans ces municipes romains. Le servage moins dur avait, on l'a vu, presque disparu. C'étaient des mains libres qui avaient combattu contre les Maures ; c'étaient des mains libres qui avaient cultivé la colline et resserré le lit des torrents.

L'élément légendaire, avons-nous dit, pénétrait les campagnes, et souvent il en sortait, grâce aux évènements dont elles étaient le théâtre. Une étude des légendes provençales nous conduirait beaucoup trop loin et nous ramènerait fort en arrière. Un de ces recueils, récemment paru, va jusqu'à nous donner le récit des exploits d'Hercule dans les plaines de la Crau et dans la vallée du Rhône (1) Les amours du même personnage héroïque ont aussi pour théâtre la Provence qui finit par absorber à son profit presque toutes les légendes ayant déjà cours

(1) *Les Légendes de la Provence*, par M. Béranger Fréraud (in-8o, Paris 1888).

dans les pays que baigne la Méditerranée. D'autres ont une origine romaine ou se rapportent à des faits historiques connus. Rien de tout cela ne porte un caractère local déterminé. On le trouve davantage dans les légendes d'origine féodale, telle que l'histoire tragique de la mort de Cabestaing, histoire d'amour et de vengeance d'un intérêt émouvant et qui resta longtemps populaire. Cette littérature féodale et chevaleresque offre au reste partout un fonds commun, et il est à croire que ces récits touchants, ayant leur fondement dans la réalité, puis chargés de toutes sortes d'accessoires, passaient souvent du château à la chaumière pour charmer les longues veillées du soir. C'est ainsi que, dans d'autres contrées, la légende de Geneviève de Brabant, née évidemment dans un milieu aristocratique, est devenue une chanson populaire que chantent encore nos paysannes. De toutes les légendes ayant eu cours, celles qui ont gardé le plus de crédit, ce sont les légendes pieuses, surtout celles qui se rapportent aux premiers temps du christianisme. Trois figures se détachent en relief, objet d'un culte persistant. C'est d'abord saint Honoré ou saint Honorat, le fondateur de l'abbaye de Lérins. Placé sur le siège épiscopal d'Arles, il y déploya de rares vertus. L'ardente charité qui l'a rendu cher aux populations reluisait sur ce visage d'apôtre à tel point qu'au dire de saint Hilaire, « si on avait voulu peindre la charité elle-même, il aurait fallu lui prêter les traits d'Honorat » On ne s'étonnera pas que toutes sortes de traditions édifiantes se soient groupées autour de ce personnage sympathique aux classes populaires. La figure de saint Trophime n'a pas perdu l'auréole qui l'a fait briller d'un si vif éclat pendant une longue série de siècles. La légende n'hésitait pas à faire de Trophime un disciple de saint Paul. L'histoire atteste qu'il vint évangéliser Arles sous l'empereur Dèce. Mais la plus légendaire comme la plus touchante de ces figures est celle de sainte Marthe.

Avec elle nous sommes amenés en pleine campagne. La sainte de la Provence est la même que cette Marthe de l'Evangile à laquelle le Christ reproche doucement son excès d'empressement pour les tâches matérielles. C'est elle qui, accompagnée des Saintes Maries, et de saint Lazare ressuscité miraculeusement, est venue convertir la Provence, et d'abord le pays situé à l'extrémité de la Camargue, où le tombeau des Saintes Maries s'offre à la vénération des fidèles. Ainsi la Provence, grâce à cette glorieuse tradition, se vante d'avoir été évangélisée même avant Rome, et elle l'a été par les disciples du Christ, hommes et femmes, qui étaient le plus près de son cœur! Mais Marthe a eu un titre particulier à la reconnaissance des populations rurales, qu'elle a délivrées de la fameuse Tarasque, ce monstre affreux, ravageur des campagnes, où il guettait des victimes humaines pour les dévorer. « Cette bête hideuse, dit un chroniqueur, était de l'espèce dangereuse de Lévialhan, elle avait la queue d'un dragon, des yeux terribles, sur le dos des écailles et des dards, le mufle d'un lion et une taille gigantesque. » La douce vierge osa l'affronter, et se faisant suivre par elle à l'aide d'un simple fil, la conduisit dans un abîme. La Provence rurale n'a pas oublié sa sainte libératrice, et c'est surtout la ville à laquelle la Tarasque a donné son nom qui, pendant des siècles, en a rappelé l'acte miraculeux par des célébrations annuelles. Je dirai un mot de ces cérémonies en parlant des solennités chères aux populations provençales. L'âge d'or des légendes est passé. « On a banni les démons et les fées. » Les saints ne trouvent pas grâce davantage devant les décrets officiels. Mais le culte de sainte Marthe n'en demeure pas moins vivant dans de nombreuses populations, et si la légende était menacée de périr dans les âmes, elle a reçu des mains de l'auteur de *Mireille* la forme suprême de la poésie, qui lui garantit l'immortalité.

La Provence agricole eut aussi dans le passé ses chants et ses poètes. Avant que vînt à s'épanouir cette fleur de poésie aristocratique et raffinée qui fut celle des troubadours, les poètes nomades qu'on appelle les *jongleurs* allaient chantant partout leurs vers en style populaire. Ce fut d'abord en bas-latin, puis en langue romane. Les plus ignorants pouvaient comprendre ces rapsodies, appropriées à tous les goûts comme à toutes les intelligences, tour à tour lyriques ou narratives, sérieuses ou comiques, sacrées ou profanes, chantées sur les places, aux portes des églises, sous le toit des demeures particulières, accompagnées d'une musique simple et peu variée, naïve comme les sentiments qu'elle exprimait. Ce qu'ils chantaient le plus souvent, c'était l'amour, — l'amour heureux ou contrarié, fidèle ou perfide, — sujet toujours compris par la jeunesse, au village comme à la ville. Les masses rurales entendaient aussi les chants d'un caractère pieux qui se mêlaient aux représentations des mystères. La poésie même des troubadours, faite pour le château et écrite souvent par des seigneurs, n'était pas parfois sans rencontrer quelque écho dans les populations agricoles. Elles ne restaient pas insensibles aux beaux récits héroïques et à ces chants qu'il leur était donné d'entendre dans les tournois et dans les fêtes. Il y avait, ne l'oublions pas, un côté héroïque dans les vers comme dans la personne de ces chevaliers qui, troubadours et guerriers, mêlaient le culte de l'amour et celui des armes. Par là une partie du moins de leur poésie allait au peuple. Il avait vu ces chantres de l'amour, qu'on avait pu s'imaginer passant leur vie à soupirer aux pieds des dames, il les avait vus tout couverts de fer, le casque en tête, la lance en arrêt. Rentrés dans la société, ils composaient des chants galants, parce que c'était le ton du siècle, mais ces Anacréons étaient des preux, et quelquefois leurs chants mettaient à nu leurs mâles habitudes de courage et de dévouement. Tel même

d'entre eux, comme le troubadour Paulet, donnait à ses chants un caractère presque exclusivement guerrier et national. Ennemi de la domination Française, il en propageait la haine dans un poème où il prend à partie la conquête de Naples par Charles d'Anjou et les vexations que les officiers commettaient en Provence, en même temps qu'il exalte les mérites et appelle le rétablissement de Mainfroi le prince légitime.

Les comtes et les princes qui gouvernèrent la Provence, en se faisant les protecteurs de la culture littéraire, ne donnèrent pas moins d'attention à ces divertissements populaires, qui peuvent être en même temps qu'un spectacle pour les yeux un moyen d'aiguiser les esprits. Plusieurs s'en occupèrent avant le roi René, qui allait en faire sa chose propre, et dont le règne fut une longue fête. Il devait se montrer en ce genre le plus inventif et le plus habile des metteurs en scène. Presque aucune des combinaisons ingénieuses, destinées à faire pendant des siècles l'intérêt de ces solennités, où lui-même n'ait mis la main. Cette partie de son œuvre n'est pas morte tout entière, et c'est par là que le nom du « bon roi René » reste populaire comme le symbole des arts aimables et de cette maîtrise des plaisirs publics devenue une affaire de gouvernement.

Nous reviendrons tout à l'heure sur ces solennités et ces fêtes qui seront mieux placées dans ce que nous allons dire des mœurs et des coutumes de la vieille Provence. Nous avons voulu seulement indiquer ici comment elles se rattachaient à ce développement de tout ce qui tient à l'imagination dans cette race dont l'éducation ne s'est pas faite seulement par les moyens habituels de l'instruction donnée régulièrement, mais par tout ce qui agit à l'aide de la poésie et des sens sur l'homme intellectuel.

III

MŒURS ET COUTUMES — LA VIE PRIVÉE — LA VIE COLLECTIVE — LES SOLENNITÉS ET LES FÊTES

Il faut faire dans tous les temps une part aux vices de l'humanité et aux défauts de chaque race en particulier ; ce ne saurait être une raison pour parler des générations passées sur ce ton constant de dénigrement qui calomnie l'espèce humaine et qui n'est qu'une autre manière de fausser l'image de ce passé que plusieurs idéalisent outre mesure. A la constatation générale des qualités et des défauts de cette race provençale nous joindrons quelques indications plus spéciales, des détails plus familiers, qui aident à faire connaître une population et une époque.

La sociabilité que nous avons signalée se manifestait de plus d'une façon aimable et parfois touchante. Les familles recherchaient les occasions de se rapprocher dans les villages comme dans les villes. On aimait à se faire des cadeaux, et l'usage très pratiqué des étrennes se donnait carrière entre Noël et le premier jour de l'An. Les plus petites gens se gratifiaient mutuellement de choses de peu de prix, gâteaux, confiseries, jouets pour les enfants. On n'oubliait pas la part des pauvres. Des pains de dix à quinze livres étaient, sous le nom de *pain calendal,* distribués aux familles indigentes. Chaque commune avait à cet égard ses usages particuliers. Ainsi dans les communes de la Trévaresse et des rives de la Durance on faisait des pains de forme conique, appelés *michos,* formés de plusieurs sphères placées les unes sur les autres, successivement plus petites, portant à leur sommité un rameau de chêne ou de petits houx, qu'on chargeait les enfants et les jeunes gens d'aller offrir d'une famille à l'autre. La manière dont on célébrait la fête des rois était animée du même

esprit. On faisait bénir le gâteau, non par le plus âgé, mais par quelque enfant en bas-âge, qui sans doute rappelait l'enfant Jésus. Le premier morceau était consacré à Dieu, c'est-à-dire destiné à un pauvre. Les domestiques avaient toujours leurs parts réservées. On conduisait au flambeau le roi et la reine à leur domicile. La danse ne pouvait manquer à la fête. Elle servait à représenter de petits drames ingénieusement composés, où revivaient parfois jusqu'aux antiques légendes et aux souvenirs de l'histoire plus ou moins authentiques ou travestis par l'imagination des siècles.

Je ne saurais m'attarder à décrire ces danses, que de sérieux écrivains de la Provence n'ont pas dédaigné de mettre sous nos yeux. Je me borne à rappeler que, dans celle qui portait le nom de danse des *olivettes*, on retrouvait une évocation figurée du siège de Marseille par César. On voyait les jeunes gens, vêtus du costume romain, ayant à leur tête divers officiers désignés par les plus beaux titres précédés par un arlequin et un hérault, marchant sur deux rangs au son des tambourins et jouant une marche guerrière. Ces danses, mêlées d'accessoires burlesques, ces combats exécutés sur les places par les olivettes frappant leurs épées en cadence, le roi et le prince vidant leur querelle par un duel simulé, les cris de joie qui s'élevaient à la vue de ces prouesses imaginaires, ces rondes autour d'Arlequin, qui, à la fin, était élevé au-dessus des épées, formaient un divertissement des plus variés, doublement empreint de couleur locale par les événements auxquels il était fait allusion, et par le caractère indigène qui y éclatait de mille façons. C'est aux populations rurales que revenait l'invention de la danse dite des *bergères*. Elle avait été, dit-on, imaginée par les bergers qui transhument dans les Alpes. Campagnes et villes l'avaient adoptée. Les toilettes voyantes et les jolis rubans se déployaient avec une élégante coquetterie dans cette gracieuse fantaisie, où les

danseurs dévidaient leur fuseau et où les danseuses filaient à la quenouille en cadence. Le souvenir de l'invasion sarrasine revivait dans les danses moresques, éclatantes de costumes, et qu'animaient des airs assez analogues à ceux du *bolero* des Espagnols.

Mais si ces populations aiment ce qui est à la fois vif et noble, elles ont par un trait de ressemblance avec les Italiens, un penchant non moins prononcé pour le burlesque. Il caractérisait certaines danses populaires, comme celle qui est connue sous le nom de *leis bouffets,* avec ses grotesques travestissements, et celle qu'on appelle *leis fiolonès*, où les hommes se montraient habillés en femmes, avec de longues quenouilles, diversement coloriées, et parcouraient les rues en chantant de malins couplets au son du galoubet.

Mais la danse provençale par excellence, c'était et c'est encore la *Farandole,* avec son étourdissante gaîté, emportant dans son tourbillon vertigineux tout un monde de danseurs, souvent, autrefois surtout, improvisée sur les places publiques. Ils formaient une chaîne mouvante, dont tout l'effort était de ne pas se laisser rompre, malgré les manœuvres employées avec une brusque prestesse pour réussir à la couper et la forcer à se disperser au milieu d'une confusion qui excitait le rire universel.

Les fêtes et les solennités ont tenu une telle place dans la vie provençale, qu'il y a lieu d'y insister beaucoup plus que je ne l'ai fait pour d'autres provinces. C'est bien ici d'ailleurs que le passé explique le présent, tout en le dépassant beaucoup. Car nous n'avons plus que les restes de ces fêtes brillantes, mais l'esprit qui les anime n'est pas moins vivant et moins gai. Je vais donc parler de ces fêtes, tout en abrégeant et ce qu'on en a dit et ce qu'on en pourrait dire encore. C'est le côté extérieur de la vîe des populations, mais il reflète aussi le dedans de leur âme. J'arriverai d'ailleurs ou plutôt je reviendrai à cette

peinture de la vie plus intime et, si l'on veut, plus sérieuse, qui constitue l'existence des populations agricoles.

Heureuses populations, après tout, quelles qu'aient été leurs misères, que celles dont on retrace la vie sous un de ses aspects essentiels en rappelant les solennités et les fêtes qui leur apportèrent la consolation et la joie ! Ces fêtes relevaient l'âme quand elles avaient un caractère religieux, elles la distrayaient des soucis et des souffrances de l'existence privée. En developpant la sociabilité, en tirant l'individu de lui-même, elles ôtaient au plaisir une partie de son égoïsme. La famille, la commune, la patrie, créent de ces diversions puissantes qu'il y a toujours lieu d'ennoblir et d'élever pour en faire sortir quelque grand enseignement, mais qu'un peuple d'ascètes pourrait seul avoir l'idée de supprimer. Les campagnes provençales avaient leurs réjouissances locales dans les villages, mais elles se mêlaient aux citadins pour prendre part à leurs divertissements. La plupart subsistent, quoique moins éclatantes, je le répète, mais l'originalité, qui tient aux personnes encore plus qu'aux choses, ne s'en est pas perdue (1).

Ainsi que j'en ai fait la remarque pour les danses, les vieux souvenirs historiques y avaient leur part et en étaient parfois l'occasion. Le christianisme et l'antiquité païenne s'y mêlaient singulièrement. C'est ainsi qu'après les pompes déployées dans les solennités religieuses qui commémoraient la cessation de la peste de Marseille en 1722, on partait de Pertuis (2), pour se rendre au pèlerinage de sainte Victoire en souvenir de la bataille gagnée par Marius sur les Teutons et les Ambrons. Les pèlerins visitaient, dans la commune de Vauvenargues, l'abîme de Garagaï, où

(1) L'auteur de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, le comte de Villeneuve, a consacré à ces fêtes des développements qui compléteront utilement ce que nous en disons ici.

(2) Ville située dans le département de Vaucluse.

Marius passait pour avoir précipité cent prisonniers teutons. On trouve dans cette même ville de Pertuis, du moins il en était ainsi encore il y a une trentaine d'années, une fête annuelle ayant pour but de célébrer le triomphe du général romain, fête désignée sous le nom de la *Belle-Étoile,* en mémoire des feux allumés pendant la nuit sur la montagne pour annoncer la victoire. Elle était présidée par *l'Abbé de la jeunesse,* personnage solennel et jovial, qu'on voyait s'avancer précédé par vingt-quatre jeunes gens qui portaient le costume romain. Le conseil municipal figurait le sénat dans sa marche triomphale.

Mais presque toutes les grandes fêtes avaient une origine et portaient une date religieuse. C'est là que se réfugiait ce qu'il y avait de sérieux chez ces populations, et encore ce sérieux se soutient-il rarement jusqu'au bout de la cérémonie. Cette observation qui s'applique aux solennités religieuses a aussi à plus forte raison sa vérité pour celles qui ont un caractère plus profane. Une fête rustique était célébrée à Salon, et dans quelques autres communes par les membres de la confrérie des paysans. Dans cette fête dite de *Diou la payré*, on élisait, tous les ans, le jour de l'Ascension, un laboureur qui prenait le titre de *Rey* de l'*Eissado, roi de la pioche.* Il paraissait à la procession de la Fête-Dieu, tenant une pioche en guise de sceptre, et précédé d'une troupe de pages portant les épées nues. Une paysanne de son choix partageait avec lui les honneurs de la royauté. La cour était formée par des dames d'honneur parées d'énormes bouquets. En avant de ces rustiques majestés, un paysan agitait un drapeau, un autre frappait sur un tambour de guerre d'une grosseur extraordinaire, un berger portait un ruban en sautoir et jouait du bâton ; enfin venaient quatre danseurs suivis de plusieurs tambourins. On voit combien cette fête, qui aurait pu être celle de l'agriculture était toute tournée à l'amusement, non à l'enseignement.

Mais c'est dans de plus grandes solennités que se montrait, avec la magnificence des accessoires, le mélange à la fois pompeux et bizarre du sacré et du profane. Toutes les populations accouraient pour voir la célébration de la Fête-Dieu à Aix. L'appareil que déployaient les processions des corporations et des confréries nous transportent en plein moyen âge. D'autres représentations nous plongent en plein paganisme. Puis c'étaient des emprunts faits à l'Orient et à la chevalerie ! Ne fallait-il pas cette imagination avide de divertissement à tout prix, et ingénieusement irrévérencieuse, pour faire comparaître en un tel jour, au milieu des évocations pieuses, le Prince d'amour, avec son cortège habillé à la Romaine ? Anachronisme compliqué de beaucoup d'autres : ces étranges Romains portaient des bas de soie, des chapeaux à plumes et plumets, la cocarde, le nœud à l'épée, et les ringraves de rubans autour de la culotte. Et que dire du roi la *Bazoche,* portant le cordon bleu et la plaque de l'ordre du Saint-Esprit, avec son nombreux et brillant cortège; de l'*Abbé de la jeunesse,* qu'on retrouve ici avec sa joyeuse escorte, et des scènes qui mettaient tout ce monde en gaité, ces scènes dites de la *Panade* et du *Jeu du chat* ! Nul, dans cette multitude, où le campagnard ignorant se rencontrait avec les clercs n'aurait songé un seul instant à se scandaliser, à s'étonner même de voir Moïse et Aaron avec les israélites adorant le Veau d'or non loin de Pluton et de Proserpine à cheval, accompagnés d'un cortège de démons armés de griffes et de cornes, vêtus de noir. On faisait entendre des rires bruyants quand Hérodiade en diablesse parodiait les modes du jour, et on était tout émerveillé, quand pour achever d'égayer le tableau, un peu assombri par les divinités infernales, Neptune et Amphitrite paraissaient entourés d'une foule de faunes et de dryades dansant au son du tambourin.

Quel exemple d'un assemblage étrange de cérémonies nobles et imposantes et de coutumes barbares dans cette

célébration de la fête de la Tarasque à Tarascon, dont j'ai indiqué l'origine légendaire et dont j'ai dit qu'on avait récemment proclamé l'arrêt de mort ! La fête religieuse symbolisait une poétique légende, le côté extérieur de la fête était splendide à certains égards, grossier à d'autres. Il y avait de magnifiques cortèges, des exhibitions de costumes du corps de métiers, des cérémonies qui révélaient, dit-on, la main d'artiste du roi René, à qui l'on attribue au reste beaucoup trop d'inventions dont il serait difficile de vérifier exactement l'origine. Tout ce spectacle, surtout il y a cent ans, quand rien ne manquait à son éclat, ravissait d'aise les spectateurs. Mais la Tarasque, ce monstre artificiel, plus grotesque encore qu'effrayant, n'imitait-elle pas trop fidèlement les allures brutales de son modèle? Heurtant et renversant tout sur son passage, si elle ne dévorait plus de victimes, elle continuait à en faire, et c'était au milieu des cris et des ris qu'elle poursuivait sa marche avec sa vaste carapace, ses pattes armées de griffes, sa queue écailleuse plusieurs fois recourbée, sa tête tenant du taureau et du lion, sa gueule béante laissant voir plusieurs rangées de dents formidables. Si j'y insiste, c'est qu'on m'assure que les paysans regrettent ce spectacle. En vain la Tarasque avait-elle, en ces derniers temps, beaucoup modéré sa violence, au risque de causer moins d'émotion à la foule, elle n'en paraissait pas moins à plusieurs une sorte de débris et d'emblème d'un passé superstitieux. Elle s'est vue après avoir parcouru une carrière de popularité plusieurs fois séculaire, remisée dans un coin, où elle ne figure plus que comme curiosité archéologique que vont contempler quelques curieux.

Le marquis de Mirabeau, dans un passage de l'*Ami des hommes*, fait l'éloge de la gaîté. Il en fait honneur, non seulement à ses compatriotes Provençaux, mais aux Français en général : « Vous étiez faits, dit-il, pour démontrer que la gaîté, qui ne paraît au premier coup d'œil

qu'une qualité frivole, est cependant une grande ressource... Elle nous tient lieu de patience ; un couplet ingénieux, une heureuse plaisanterie, font oublier aux Français de vraies calamités qui jetteraient d'autres peuples dans le découragement, ou qui les pousseraient à la rébellion. Tout nous réveille, tout nous ranime ; un tambourin garantit du scorbut des équipages entiers de matelots dans des voyages de long cours. Quand M. de Louvois apprenait que la désertion se mettait parmi les troupes d'une forte garnison, il l'arrêtait en envoyant Tabarin vendre son orviétan sur la place. » C'était un remède dont les Provençaux connaissaient l'efficacité. On raconte qu'une princesse, femme d'un des comtes de Provence, atteinte d'une maladie noire, vint assister à une de ces fêtes pleines d'entrain et où certaines scènes produisaient un rire irrésistible. Elle en revenait guérie et se reprenait à vivre.

Achevons donc de rappeler, comme une des manifestations du génie et du goût provençal, quelques-unes de ces fêtes renommées, qui contribuaient à égayer les campagnes ; nous dirons ensuite quelques mots de celles qui leur étaient spéciales ; elles aussi faisaient une place à l'élément burlesque, qui s'y ajoutait grossièrement ou spirituellement, suivant les cas, selon la part qu'y prenaient les spectateurs. La *Reine de Saba,* une des plus brillantes représentations par les costumes orientaux, une des plus diversifiées par les épisodes, n'était au fond qu'une farce où le personnage de la reine était rempli par un homme d'une haute stature qui provoquait l'hilarité par des mines, des contorsions et tout un cérémonial où on ne peut voir qu'une longue parodie. Le carnaval était l'occasion, nous pourrions dire le héros de cette grotesque fête dite de *Carêmentrant*, célébrée dans diverses communes le Mercredi des Cendres. Elle signifiait, le nom l'indique, « l'entrée du Carême ; » on y voyait personnifié le carnaval, arrivé au terme de ses joies et de ses triomphes, n'ayant plus qu'à mourir, non pas de

sa belle mort, mais d'un trépas précédé d'un jugement en forme qui le condamnait à une mort infamante au nom des méfaits dont il venait de se rendre coupable. Porté sur un brancard, escorté par des pleureuses, entouré de gens avinés, accompagné d'un personnage efflanqué qui représentait le carême, le malheureux carnaval était appelé à rendre ses comptes devant un public complice lui-même de toutes les folies qu'il lui avait fait faire. Belle occasion pour parodier tout un monde d'autorités judiciaires, de juges et d'avocats, en costume officiel, reproduisant avec une solennité comique tout l'appareil d'un tribunal. Tout se passait dans les formes consacrées. Le ministère public prononçait le réquisitoire avec l'emphase convenable, et l'avocat défendait l'inculpé avec une éloquence ampoulée, et de réjouissants lazzis pour aboutir invariablement à une condamnation avec refus de sépulture.

Et, dans une autre scène burlesque, que de joyeux quolibets dans la justification publique de ce mari battu par sa femme qui égayait le village rassemblé ! Combien d'allusions piquantes dans la fête anniversaire du vieux Mathurin, célébrée par un chœur de bossus qui chantaient l'épithalame !

Cette pétillante gaîté provençale ne s'est pas éteinte ; le foyer en est trop vivace ; mals elle se dépense plus en détail. Le sérieux moderne ne pouvait la tuer, il en a atténué l'expression en diminuant le nombre de ces fêtes et celui des accessoires qui donnaient à la verve indigène l'occasion de s'exercer. Les exercices physiques ont aussi un peu perdu de leur importance. La Révolution a créé de ce côté une lacune qui n'a pas été entièrement comblée.

Fêtes patronales et exercices physiques trouvaient également à se développer autrefois. Les fêtes patronales étaient généralement désignées sous le nom de *Roumeiages,* formé des deux mots : *Roma* et *viaggio,* voyage à Rome (1).

(1) Cela signifiait qu'il s'y mêlait quelque vœu accompagné d'un pélerinage comme ceux qui avaient pour centre la ville papale.

Les jeux y tenaient une grande place. Ils étaient différents selon les lieux. C'étaient, près de la mer et des grands étangs, des courses de bateaux, dont l'usage n'a pas disparu. La *Targo* est le nom donné en Provence à la joûte sur l'eau, usitée à la Ciotat, à Cassis, à Marseille, à Martigues, à Arles, à Tarascon, etc. Ceux-là seulement étaient admis à concourir sous le nom de *fraîrès*, qui avaient subi avec succès les premières épreuves. La pompe qui naguère accompagnait cette joûte, l'immense foule de spectateurs qui entourait l'enceinte, les fanfares et les tambourins qui excitaient au combat ou qui célébraient le triomphe, tout contribuait à la grandeur et à l'intérêt de ce spectacle qu'on a parfois comparé aux naumachies des anciens (1).

Développer la force, l'adresse, l'agilité chez les habitants des campagnes, n'est-ce pas là une partie de l'éducation nationale ? On cherchait à l'atteindre dans les romeiages et en général, dans les fêtes villageoises. On aimait les courses d'hommes, qui sont encore usitées. Dans certaines communes on faisait courir les enfants, les jeunes filles, même les vieillards. Pour justifier ce qu'il y avait de pé-

(1) Les mariniers improvisaient une chanson en l'honneur du vainqueur, et ils le promenaient en triomphe par toute la ville. Voici le premier couplet d'une de ces chansons improvisées sur l'air obligé dans cette circonstance. Cette chanson a été faite à la *Targo* qui fut donnée au comte de Provence, à Toulon, en 1777. Nous reproduisons une traduction qui conserve la même mesure :

Qu'a gagna la Targo ?	Qui gagne la Targue ?
N'es patroun Cayou	C'est patron Caillou ;
De vin de la Margo	De vin de la Malgue
Buyhen tous un coou	Buvons tous un coup.
A-n aqueou targaïré	Pour lui, vidons nos verres,
Dur comm'un peyrar	Lui qui, d'un bras de fer,
Qu'a manda lei fraïré	Envoya les frères
Buouré din la mar.	Boire dans la mer.

nible dans ce dernier spectacle, on alléguait que cette vigoureuse et alerte vieillesse était un modèle proposé à la jeunesse de l'heureux effet des habitudes énergiques et d'une vie bien réglée. Les courses de chevaux, de mulets et d'ânes, restent aussi fort en honneur. On se ruait aux combats de taureaux. Dans un temps où les magnifiques arènes d'Arles et de Nîmes, léguées par l'empire romain, n'avaient pas encore été débarrassées des débris qui les encombraient, on disposait des enclos plus modestes, mais d'une assez vaste étendue, pour ces combats émouvants où les taureaux de la Camargue venaient déployer leur vigueur: vieille coutume importée d'Espagne par les comtes de Barcelone, mais qui avait perdu au contact de mœurs moins violentes une partie de la férocité qu'elle conserve dans son pays d'origine. Il en est toujours de même en Provence. Pourtant quelquefois la lutte s'exaspère, le sang coule, l'homme court danger de mort, et la foule surexcitée n'entend pas qu'on mette fin au combat. Disons pourtant que jusqu'à présent les mœurs ont résisté à l'introduction de ces combats acharnés dont la mort risque d'être l'enjeu trop fréquent, de même qu'elles se sont opposées déjà sous la Restauration à maintenir l'essai de ces combats barbares, imités de quelques villes d'Italie, où on lançait contre les taureaux des dogues de forte taille. On a aussi retenu des mêmes temps le spectacle des lutteurs célèbres, annoncés longtemps à l'avance dans tous les pays environnants. La même satisfaction est donnée, dans ces jours d'amusement, au goût qu'ont les gens du pays pour le saut, la barre, le disque, les boules, le ballon, la paume, la cible et les palets. Ajoutons que ces anciennes fêtes se terminaient d'une manière presque continue par la promenade triomphale d'un coq, prélude d'un jeu cruel terminé par sa mort.

Comment ne pas dire enfin que, dans ces fêtes villageoises, on voyait également parfois les paysans figurer parmi les autres corps de métier? Telle cette cérémonie où

un d'eux tenait un cordeau pour imiter les alignements que l'on trace en plantant la vigne. Mais cette représentation symbolique dégénérait vite, comme tant d'autres, dans le même pays, en farces bouffonnes, et le cordeau ne servait guère, dit un témoin oculaire, qu'à faire donner des crocs-en-jambe aux badauds. Force nous est de même de renoncer à chercher aucun sens, ayant quelque noblesse et tenant à la fierté de la profession, dans ces bouffonneries rustiques, où les bergers barbouillaient d'huile de genièvre la figure des personnes qui s'évertuaient pour voir, où les jardiniers jetaient aux jeunes filles des graines d'épinard, où les meuniers couvraient de farine le visage des curieux. Pourtant la profession agricole se montrait d'une manière plus digne, et non sans quelque orgueil, dans ces cavalcades de cultivateurs plus aisés, montés sur de belles mules richement harnachées, précédés de trompettes, de timbales et de tambours, et distribuant le pain bénit.

On trouve dans un manuscrit de 1783 qui regarde le pays d'Aix la description suivante de deux fêtes rustiques ayant le même caractère : « Pour honorer saint Blaise, une nom-
« breuse députation se réunit la veille de sa fête, montée
« sur des chevaux, des mulets ou des ânes : chacun tient à
« la main une torche allumée, formée d'une bande de spar-
« terie trempée dans de la poix et tournée autour d'un
« bâton. On choisit un chef et à sa suite on fait le tour de
« la ville, au son de tambours et de trompettes. Le soir, on
« danse à la belle étoile. Le lendemain, la même troupe par-
« court de nouveau la ville, suivie du clergé qui porte les
« reliques du saint et bénit tous les animaux de labour. La
« fête se termine par des courses de chevaux, de mulets,
« d'ânes et enfin *(ici la dignité cesse)* par un concours de
« grimaces qui fait décerner un prix à celui ou à celle qui a
« montré la figure la plus extravagante.

« Au mois de janvier, le jour de Saint-Antoine, patron

« de la dernière classe du peuple, à la nuit, on donne une « représentation de la moisson. Une troupe de moisson- « neurs, une faucille d'une main, une poignée d'épis de « l'autre, dans l'attitude et avec le geste de gens qui cou- « pent le blé, parcourent la ville aux flambeaux, en chan- « tant des chansons de circonstance. Le prix plus ou moins « élevé du vin donne la note de ces divertissements. »

En résumé, ces populations ont connu, aimé, applaudi avec enthousiasme tous les genres de fêtes, celles qu'accompagnent les pompes du culte, l'appareil des représentations où figurent les autorités publiques et les processions avec leurs plus brillants insignes, comme celles qui se déployent au sein des campagnes avec moins d'éclat. Mais, dans ce gai pays, ce qui a toujours dominé, même lorsqu'il s'agissait de célébrer la religion, l'héroïsme, le travail, c'est l'amour du spectacle, du mouvement, du bruit. Nulle race n'a mis, du reste, plus d'invention et plus d'imprévu dans la recherche et dans l'organisation des plaisirs. — Il serait injuste, pourtant, de n'y voir que la jovialité qui en forme le plus inséparable caractère. La race qui a produit les Troubadours et qui a su goûter leurs chants n'est pas devenue insensible aux charmes des fêtes plus littéraires, mises en usage par la pléiade des poètes qui cherchent à faire revivre dans des œuvres pleines de jeunesse la vieille langue provençale (1). Les populations agricoles ne peuvent en comprendre toutes les finesses, et plus d'un mot leur échappe, mais elles en sentent l'inspiration, lorsqu'elles sont conviées à ces assemblées, où la poésie leur parle un langage noble et familier, et où elles retrouvent l'âme et l'idiome de leurs aïeux.

(1) On en trouve les descriptions dans la *Revue félibréenne.*

V

ÉTAT MORAL. — LA FAMILLE DANS LE PASSÉ

Nous avons signalé l'état défectueux des mœurs à une époque reculée. Ce n'est pas à dire que, même dans ces siècles barbares, ces observations fussent d'une application universelle. A côté des vices qui s'étalent, il y a toujours eu des vertus qui se cachent; de même, à côté des scandales, de grands exemples d'héroïsme et de charité ont frappé les regards des hommes et les ont forcés de s'élever vers un plus noble idéal. On doit ajouter que le bien comme le mal a ses périodes. Il n'y a jamais eu d'âge d'or pour la vertu; l'humanité a toujours ouvert une large carrière à ses faiblesses et à ses vices, mais le degré en est fort inégal selon les temps. Les classes agricoles ont suivi ces développements inégaux de la moralité générale. La grossièreté, la violence, la corruption brutale ne se sont pas toujours maintenues au même niveau où l'extrême barbarie les avait réduites. Ainsi nous sommes fondé à croire qu'il y avait plus de familles vivant bien selon l'esprit de la civilisation chrétienne à l'époque de saint Louis et dans les périodes qui ont suivi, quoique fort mélangées de mal, qu'au xe siècle, par exemple. Quoiqu'il en soit, on rencontre pour la Provence, des documents qui constatent jusqu'à un certain point l'état des mœurs et du foyer domestique, particulièrement à partir des xve et xvie siècles. Lorsque les documents attestent l'existence de ces familles qui peuvent être présentées comme des types d'honneur et de vertu, on n'a pas le droit d'en conclure sans doute qu'elles représentent l'état général, mais on est autorisé à croire qu'elles n'étaient pas seules, et que beaucoup d'autres se mouvaient dans le même orbite moral et se rapprochaient plus ou moins de ces modèles. Sans nier la part des mau-

vaises mœurs qui se développent tout à coté, nous aurons donc égard à ces types comme offrant par les meilleurs côtés une image de la contrée dont nous nous occupons en ce moment.

Nous pouvons constater, du reste, quelques faits généraux. Ainsi nous savons que l'autorité paternelle était plus respectée et plus puissante en Provence que nulle part ailleurs. Le père y gouvernait ses enfants en maître absolu, tous les membres de la famille reconnaissaient son autorité morale et le consultaient dans les affaires importantes. Ce pouvoir passait du père à l'aîné des enfants mâles : les traditions avaient en conséquence une grande force. L'excès de ce pouvoir paternel pourra être plus tard un sujet de plainte légitime. Il était alors accepté. Si, même dans des temps encore barbares, j'ai pu parler de l'esprit de frugalité et d'économie chez le paysan, on voit que, même quand la civilisation eut amené de nouveaux raffinements, la noblesse conservait encore ces mâles et simples coutumes. On a beaucoup parlé dans ces derniers temps de ces annales domestiques qui se conservaient de père en fils, sous le nom de *Livres de raison*. C'est là que le père de famille inscrivait ses dépenses et les principaux événements de sa vie. Moyen excellent de mettre de l'ordre dans ses pensées aussi bien que dans ses comptes et dans ses affaires, en attachant aux dates importantes les réflexions qui y concordent et qui, en retraçant un souvenir, peuvent devenir une règle. On y trouve l'expression des pensées secrètes, l'énoncé des résolutions prises, des professions de foi, des confessions morales échappées à l'impression du moment sous l'empire des joies ou des douleurs de la vie. Les conditions de l'existence matérielle s'y peignent par cent traits exacts, qui ne se montrent guère que dans ces Mémoires où elle s'enregistre presque journellement. Cette coutume était plus rare dans le nord de la France. Nous en avons cité

néanmoins un curieux spécimen pour la Normandie, où la vie de la campagne au XVIe siècle se reflète avec une précision et une richesse de détails tout à fait attachantes. Ces habitudes de notation étaient fréquentes dans le midi. Montaigne en signale l'usage dans le Périgord et dans sa propre famille en des termes qui en montrent trop bien le caractère pour que nous nous refusions à les reproduire : « En la police économique, écrit-il, mon père avoit cet ordre que je scais louer, mais nullement ensuyvre, c'est qu'outre le registre des négoces du ménage, où se logent les menus comptes, payements, marchés, qui ne regardèrent la main du notaire, lequel registre a en charge, il ordonnoit à celuy de ses gens qui luy servoit à escrire, un papier-journal à insérer toutes les souvenances de quelque remarque, et jour par jour les Mémoires de l'histoire de sa maison : très-plaisante à veoir quand le temps commence à en effacer la souvenance, et très à propos pour nous oster souvent de peine ; quand feut entamée telle besogne, quand achevée, quels trains y ont passé, combien arrestés, nos voyages, nos absences, nos mariages, morts, la réception des heureuses et malencontreuses nouvelles, changements des serviteurs principaux, telles matières, usage ancien, que je trouve bon à refreschir, chacun en sa chaunière, et me trouve sot d'y avoir failli (1). »

A défaut de livres de raison aussi complets, de simples paysans tenaient parfois des livres de comptes, recettes et dépenses, qui nous permettent à certains égards de reconstituer l'histoire de la famille rurale. Nous empruntons à M. Charles de Ribbe, dont ont connaît les excellentes études sur les « livres de raison, » l'exemple d'un registre qui nous apprend à merveille ce que pouvait être une comptabilité rustique. Il est écrit de la main d'un paysan métayer, nommé Ambroise Giraud, exploitant, en

(1) Livre I, chap. XXXIV.

1588, le domaine d'un propriétaire appelé Deffauris, dans le territoire de la commune de Mane, Basses-Alpes. « Cet obscur métayer y marque son capital en bêtes de labour et en bêtes à laine, ses comptes courants avec le propriétaire, auquel il donne le nom de maître (*mon mestre*), les quantités de céréales semées et le chiffre des récoltes, les plantations des arbres fruitiers, vignes, amandiers, mûriers, noyers, et coût, les frais de main-d'œuvre et le prix des journées d'ouvrier. Le livre porte, dans son en-tête : « *Livre des affères de moy et de Monsieur Deffauris, faict le 8 octobre 1588.* L'écriture est excellente, elle vaut celle d'un bon notaire du temps. Il ne saurait ici être question de grammaire et d'orthographe. Ambroise Giraud mêle le provençal et le français, de façon cependant à être toujours intelligible (1). »

L'état subordonné de la femme paraît aussi dans nombre de documents, mais la mère n'était pas entourée de moins de respect. Le célèbre *Ami des hommes*, en plein XVIIIe siècle, ne manquait jamais, le soir, avant de prendre congé de la sienne, de donner des marques de cette déférence filiale. Quant à la soumission qu'il exigeait de ses enfants, l'histoire nous en a transmis le témoignage. Elle ne reculait pas devant le couvent pour les filles et pour les fils devant la Bastille. Ces exagérations d'un principe excellent d'autorité devaient laisser chez celui qui fut Mirabeau une rancune profonde ; la réaction extrême à son tour contre les abus du pouvoir paternel qu'il faisait partager aux législateurs de la Révolution en fut à certains égards un effet. Mais n'anticipons pas sur les temps.

Ce qu'attestent les documents que nous venons d'invoquer, c'est, avons-nous dit, l'habitude de la simplicité, de l'économie, de la frugalité pendant de longs siècles. Un

(1) *Les Familles et la Société en France avant la Révolution*, par Charles de Ribbe, chap. I.

intérêt véritablement historique s'attache à la comparaison qu'on peut faire du chiffre des dots aux diverses époques. « Tant que la famille, remarque encore M. de Ribbe, est incorporée au sol, qu'elle y est implantée, les dots y paraissent contenues dans des limites qui lui permettent de ne pas épuiser ses ressources. Lorsque la famille se détache du sol, le même intérêt n'existe plus à un égal degré. Enfin lorsqu'elle se livre au luxe dans les grandes villes, et quand on arrive au temps où ce luxe est un besoin impérieux à satisfaire, alors les livres de raison nous montrent les dots grossissant d'une façon démesurée. On jouit, on consomme, mais on n'épargne et ne conserve plus. Au xve siècle, même dans les familles d'aristocratie, les dots ne sont pas au delà de 1.000 à 2.000 florins, c'est-à-dire de 20 à 40.000 francs. Une multitude de contrats de mariage fournissent à ce sujet les indications les plus concordantes. La pratique universelle, attestée par les livres domestiques, est que les dots ne sont pas immédiatement exigibles, que le paiement en est fait par fractions successives selon le système suivi de nos jours dans les souscriptions d'emprunts : coutume qu'on retrouve également gardée par les races de paysans qui continuaient à vivre dans les conditions que nous décrivons. » C'est ainsi qu'un gentilhomme rural, en esquissant la vie simple de ses devanciers, nous fournit une image de la classe noble dans les campagnes. Il nous livre toute une série de contrats de mariage depuis le xve siècle jusqu'au xviiie. Nous la reproduisons très exactement. Voici cette série avec son ordre presque constamment progressif. — 29 octobre 1433, 300 florins. — 7 mars 1477, 1.000 florins. — 7 août 1534, 1.200 florins. — 15 décembre 1582, 1.200 écus d'or. — 23 avril 1613, 7.500 livres. — 20 novembre 1544, 16,000 livres. — 31 janvier 1677, 15.000 livres. — 21 mai 1707, 44.000 livres. — 27 avril 1734, 60.000 livres. — 3 octobre 1765, 150.000 livres.

Enfin veut-on assister à cette même progression d'habi-

tudes plus dépensières et plus luxueuses dans le château — plus ou moins imitées de proche en proche, — qu'on lise les lignes suivantes auxquelles on peut attribuer une portée en quelque sorte historique. Le morceau est trop piquant pour qu'on se plaigne de sa longueur : « J'ai ouï dire à mes oncles que mon arrière-grand-père n'était jamais habillé que de cadis, avec du drap de trame et des courroies à ses souliers. On ne connaissait point les perruques, ni autres semblables drogues, auxquelles on emploie plus d'argent à cette heure qu'on n'en dépensoit alors à tout l'ordinaire de la maison ; moyennant quoy il n'étoit pas mal aisé de faire des capitaux.

« On mangeoit à la cuisine avec les lampes, on n'avoit qu'un feu, on pétrissoit. La maîtresse de la maison garnissoit elle-même la besace de ses valets et les faisoit partir pour le travail à l'heure qu'il falloit. C'étoit l'usage reçu alors ; si on vouloit en agir de mesme a présent, on se fairoit montrer au doigt. On ne connaissoit pas les tapisseries ni les étoffes de soie aux lits : point de chaises rembourrées autrement qu'avec de la paille. J'ay vu encore le salon à manger d'hiver, avec des bars (pierres de taille plates) pour pavé, deux grosses caisses de noyer devant les fenêtres, la garde-robe de bois d'olivier et un lit en toile peinte avec la tapisserie en cuir doré. C'est mon oncle qui l'a fait accommoder comme il est, avec le buffet, il m'en coûta bien de 600 à 700 livres.

« Le premier qui se tira de cet usage fut mon grand-père. Il voulut aller à Paris, et dans un an il dépensa 14.000 livres ; ce qui fit dire à mon père qu'une paire de lunettes qu'il luy apporta en présent lui coûtoit 14.000 livres.

« Il y avoit déjà un équipage et quatre chevaux blancs. Mon grand-père vint de Paris, avec un grand goût pour les chevaux de main. Il étoit bel homme et menoit fort bien un cheval ; il y en eut toujours depuis lors de fort jolis dans

son écurie. Il avoit amené de Paris un valet de chambre, duquel son père disoit en badinant qu'il n'osoit luy demander à boire, le voyant mieux vêtu que luy.

« Peu à peu, le luxe empira, et on ne fit plus de capitaux ; on a bien de la peine à s'entretenir aujourd'hui avec ce qui reste. »

Certaines coutumes générales dans ces campagnes ressortent de cette même peinture et ne sont pas indignes d'être recueillies comme signe de l'état des mœurs. Ainsi on peut voir que le pétrissage en famille, signalé par ce qui précède, était un des traits communs à tous les ménages. Les vieux inventaires, dans les villes comme dans les campagnes, chez les nobles comme chez les bourgeois et les paysans aisés, mentionnent fréquemment le blutoir, le pétrin, les tables sur lesquelles la pâte est étalée avant d'être portée et mise au four. Chaque maison traite avec un fournier. « Au père de famille, écrivait Olivier de Serres, le soin du bled comme tenant le premier rang au mesnage..... ; au pain aura l'œil nostre mère de famille et donnera charge à la plus robuste de ses servantes de boulanger le pain. » Le marché de cuisson avec le fournier est parfois enregistré d'une manière pittoresque dans les livres domestiques de Provence. Il est parlé du cuire de la maison ; — « J'ai demeuré d'accord avec maistre Baron, notre fournier, qui nous cuit, etc. (1633). »

Arrêtons ici cette esquisse de l'étal intellectuel et des mœurs et coutumes des populations rurales dans l'ancienne Provence. Nous croyons que, même incomplet, il met en lumière assez de traits saillants pour en donner l'idée et en rendre la physionomie. Nous essaierons d'accomplir le même travail pour ce qui concerne leur condition économique et matérielle.

Henri BAUDRILLART.

LES GRANDS PROBLÈMES SOCIAUX

A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES D'ESPAGNE

Créée par décret royal du 30 septembre 1857 (1), en vertu de l'article 160 de la loi sur l'instruction publique, l'Académie des sciences morales et politiques d'Espagne inaugura ses séances le 19 décembre 1858, et voici en quels termes s'exprimait le président, M. le marquis José de Pidal (*Mém.*, I, 40) : « Les études auxquelles doit se livrer l'Académie ; celles qu'elle a le devoir de protéger et d'encourager embrassent tout ce qui, en morale, en philosophie, en législation, en économie politique, en administration, en histoire générale, a pour but l'homme, considéré soit au point de vue de ses qualités individuelles, soit comme partie du corps social. L'objet de ces études est de rechercher constamment ce qui peut améliorer nos lois et nos institutions, détruire les erreurs dangereuses, instruire les classes moins éclairées, leur inspirer le sentiment du devoir, l'amour de l'ordre, le respect de l'autorité. Tout ce qui, en un mot, est susceptible de rendre meilleure la condition de chacun en élevant son caractère moral. »

Depuis sa constitution, l'Académie a rempli dignement

(1) Ce décret du 30 septembre 1857 nommait 18 académiciens. Ces 18 membres en élirent 18 autres le 26 novembre de la même année. L'Académie se trouva ainsi constituée.

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL DES POPULATIONS AGRICOLES

LA PROVENCE DANS LE PASSÉ [1]

I

APERÇU DE L'ÉTAT DES CAMPAGNES AU MOYEN AGE

Après avoir essayé de décrire l'état des mœurs et des coutumes des populations rurales de la Provence dans le passé, nous devons faire le même travail pour leur condition économique. Nous ne ferons que toucher au moyen âge. Déjà nous avons indiqué sommairement la transformation que l'invasion des barbares avait fait subir à l'aspect même des campagnes et à la condition des personnes. Si l'on veut se former une idée d'une exploitation agricole au IXe siècle en Provence et dans les régions environnantes, on peut jeter les yeux sur le *Polyptique* de Vualdade, évêque de Marseille, exécuté en 814, conformément au capitulaire de Charlemagne, qui imposait aux évêques, comtes et grands vassaux l'obligation de dresser l'état de leurs bénéfices (2).

(1) V. plus haut, p. 145.

(2) Ce document important a été l'objet de travaux et de commentaires de la part de M. Montreuil et de M. Léopold Delisle. Il a fourni la matière d'un savant mémoire à M. Louis Blancart, archiviste des Bou-

1889

On peut y voir que le *mas* (mansus), ce terme qui désigne en Provence l'habitation rurale, n'existait pas encore, et que c'est au Xe et au XIe siècle qu'il remplaça la *colonica*. Dans le colonage, que décrit le *Polyptique* de l'évêque de Marseille, les colons, le plus souvent, y figurent au nombre des esclaves (mancipia). On y trouve désignés l'affranchi, l'accole, l'étranger, l'homme libre. On trouve là une organisation du personnel qui présente des traits remarquables. Par exemple, si le serf est toujours attaché à la glèbe, il n'en est pas ainsi toujours du *mancipium*, et celui qui est chargé de la gérance de l'exploitation agricole, n'est pas constamment un paysan. Ce n'est qu'au moment où il est chargé du colonat, que devenu *mancipium rusticum*, il se confond avec les serfs. On ne peut en conséquence l'aliéner, selon la loi romaine appliquée dans les domaines ecclésiastiques. Le *mancip* rural, le serf ecclésiastique, est assimilé par Louis le Débonnaire aux biens immobiliers du clergé dont l'aliénation était prohibée. Le colon représente une classe supérieure de la population rurale. Il est civilement libre, mais il n'échappe pas toujours à la corvée. Pour lui, le *wergeld* ou prix du sang égale celui du barbare lui-même. Il paie des redevances en grains, vin, miel, volaille, œufs, etc., mais soumises, comme les corvées, à des règlements, tandis que le serf est à la merci du maître. Enfin, l'*accole* se distingue du colon né sur le sol (*originarius*), bien qu'ils paraissent confondus dans certains contrats, car il était devenu colon par le fait de sa volonté. Dans le *Polyptique* de Vualdade, le mancipium, le colon, l'accole ont leur part à l'exploitation des colonies de l'église et du monastère de Marseille.

ches-du-Rhônes, lu dans une réunion de la Sorbonne en 1878, ayant pour titre : *Le Polyptique de Vualdade, évêque de Marseille, étudié au point de vue de la condition des personnes aux VIIIe et IXe siècles.* Nous nous bornons le plus souvent à résumer les faits qui se rapportent à notre sujet d'une manière plus directe.

Quant aux charges auxquelles ces populations étaient soumises, elles payaient trois redevances : le *cens*, acquitté en nature ; le tribut, en argent, qui variait de 1 à 4 deniers (une brebis valait alors 1 ou 2 deniers) ; enfin, le *pasco* ou droit de dépaissance, payé en nature, et le plus souvent en une brebis.

La subordination extrême de la femme, que nous avons signalée, paraît dans certaines prescriptions rigides du code théodosien, que n'avaient pas adoucies en Provence les dispositions plus libérales du code de Justinien. Ces dispositions, conformes au Bréviaire d'Alaric, condamnaient à la servitude la femme libre mariée à un esclave et les enfants de ce mariage. Ces dispositions sévères et même inhumaines relativement aux femmes, devaient être dans une certaine mesure tempérées par les jurisconsultes. Quant aux enfants, qu'ils fussent nés d'une mère mancipe et d'un père libre, ou d'une mère colone et d'un père libre, ou d'un père colon et d'une femme libre, ils étaient également esclaves ; c'est ce qui explique qu'on ne trouve pas dans le domaine ecclésiastique décrit dans le *Polyptique* de l'évêque de Marseille la mention d'un seul enfant libre.

Ce qui nous frappe aussi dans cet état de la population provençale durant cette période du moyen âge, c'est la part considérable que prennent les enfants au travail rural. Ils sont divisés en deux catégories. L'une, en âge et en situation de travailler, tient une large place dans le personnel de l'exploitation agricole, elle fournit au gérant ses principaux auxiliaires. L'autre se composait des enfants que leur âge, leurs infirmités ou leurs occupations dispensaient de fournir à l'œuvre commune un contingent régulier. Les enfants mancipes ou colons qui avaient suivi l'école devenaient élèves prêtres, libres dès lors. On peut d'ailleurs juger de la mesure étendue dans laquelle ils entraient dans l'église par cette remarque, qu'on fut « contraint d'appeler à l'autel les fils des hommes libres et de ne pas admettre

seulement les enfants des serfs, car autrement les campagnes auraient pu devenir désertes (1). »

Le régime alimentaire de la campagne paraît alors, autant et plus même qu'aujourd'hui, avoir une de ses principales bases dans la viande du porc. Le porc forme une des plus importantes redevances, et à ce titre, comme pour tous les genres d'utilité qu'il présente, il est l'objet d'une protection toute particulière. L'importance qu'on attache aux porchers se révèle par ce fait, qu'il est assimilé à des artisans et à des employés privilégiés, et dès lors placé au-dessus des autres serviteurs. Le prix de son sang est aussi plus élevé.

La pauvreté du sol en Provence est dès lors attestée par la composition même des redevances. Les fruits et les grains figurent à peine dans les domaines indiqués par le *Polyptique* deux fois sur quarante-quatre. La principale occupation des différents auxiliaires du gérant de la ferme devait être, en conséquence, le soin des troupeaux.

L'idée de hiérarchie s'accuse parmi ces mêmes paysans par les grandes inégalités du wergeld ; celui du colon d'église est le même que pour l'homme libre. Il atteint jusqu'à 200 sous, tandis que celui du serf d'église, vacher ou *baccalarius,* n'est que 90. Aussi, « quand on réfléchit que la loi qui établit ces distinctions fut établie au VIIe siècle, et les usages de Barcelone seulement au XIe siècle, et en partie plus tard, on est obligé de constater que si, pendant ce long intervalle de temps, le colon s'était peu à peu rapproché du maître, la distance qui séparait le valet du colon n'avait été nullement diminuée (2). »

J'ai rappelé antérieurement comment et par quelles circonstances le nombre des hommes libres s'était accru en

(1) Cette observation est présentée par M. Guérard, polyptique de l'abbé Irminon, proleg., cité par M. L. Blancart.

(2) M. L. Blancard, *ibid.*

Provence par la participation même des seigneurs, et aussi quels progrès généraux étaient résultés des changements dus à l'influence des croisades et au développement du régime municipal. Ce régime de liberté subit néanmoins de fortes atteintes dès le XIIIe siècle. Les souverains qui encouragèrent la culture littéraire, tels que Alphonse II et son fils, Raymond-Bérenger II, roi d'Avignon et comte de Provence, loin de favoriser l'essor des libertés municipales, s'appliquèrent à les restreindre dans les villes où subsistaient encore les formes républicaines. Nous ne pouvons, au reste, signaler les changements survenus dans la condition de ces populations rurales, sans y mêler, jusqu'à un certain point ceux qui se firent dans l'ordre politique et le rappel des dominations successives par lesquelles devait passer la Provence.

A sa mort, survenue en 1245, Raymond-Bérenger laissait quatre filles, dont les deux aînées étaient mariées aux rois de France et d'Angleterre ; mais, pour éviter le morcellement de la Provence, il avait eu soin de la léguer à Béatrix, la plus jeune de ses filles, suivant une vieille coutume celtique. A cette mesure se rattachait le dessein de préparer la réunion de la Provence et du Languedoc en mariant Béatrix à son ancien ennemi, Raymond VII, comte de Toulouse. Ces projets ayant échoué par différentes causes, Béatrix épousait, avec le consentement du Parlement d'Aix, Charles d'Anjou, frère de saint Louis (1246). Malheureusement le nouveau prince n'était pas fait pour réconcilier les Provençaux avec le nom de Français qui leur était odieux. Haï pour sa dureté et ses exactions, et l'acharnement qu'il mit à détruire les dernières républiques subsistantes, il entraînait la Provence dans d'aventureuses et coûteuses expéditions, comme celle des Deux-Siciles, qui avait sa fatale issue daus les Vêpres siciliennes.

La population ne pouvait que souffrir de l'ambition et des projets de conquête des princes ses successeurs qui dé-

pensèrent en armements et en expéditions une partie de la fortune d'un pays qui avait réalisé de remarquables progrès. En effet — car il convient d'y insister un peu — le réveil que nous avons signalé en Provence au XIIe siècle dans la vie intellectuelle, s'était manifesté à cette époque dans la condition économique par plus d'un perfectionnement. Ainsi l'avènement de l'argent dans les échanges et l'introduction de la soie dans les usages de la vie furent d'abord des pas faits dans une civilisation matérielle plus avancée. Jusque-là, la plupart des transactions avaient eu lieu en nature. L'achat même des terres se faisait de cette manière. C'est ainsi que les moines de Saint-Victor avaient acheté à Saint-Zacharie, en 1034, un morceau de terre moyennant un cheval, un bœuf et deux porcs. La dot des filles se payait en grande partie en domaines et en bétail ; témoin la dot de Cécile, fille naturelle de Bertrand, comte de Provence, qui recevait en dot (1083) cinq mille sols, devait en toucher seulement deux mille en argent comptant, mille en bœufs et en vaches et deux autres mille en chevaux et en mulets (1). L'extrême rareté de l'argent fait comprendre le prix très bas du bétail. Le pouvoir d'achat qu'avaient les monnaies du pays comme les sols de Béziers et de Narbonne, qui servaient aussi en Provence, était assez grand pour qu'on évaluât alors à un très petit nombre de ces sols le prix d'une tête de bétail. Nous savons par un certain nombre de chartes le prix d'un bœuf à telle ou telle date. Ainsi, une charte de Montmajour nous apprend qu'en 1060 un bœuf valait cinq sols de la monnaie usitée dans le pays (2).

(1) Nous trouvons ce fait consigné dans l'*Histoire générale de la Provence*.

(2) La conversion de la valeur des monnaies d'une époque en valeur actuelle est toujours une opération délicate et compliquée. On consultera à cet égard les recherches érudites de M. L. Blancart sur la monnaie du temps de Charles d'Anjou. L'auteur d'une récente et savante *Histoire d'Aubagne*, M. le Dr L. Barthélemy, directeur de l'Académie de Marseille,

D'autres chartes montrent qu'en 1247 le même animal valait cinquante sols « guillelmins », évalués par Papon à 44 livres 7 sols 5 deniers en monnaie de 1788 ; un mouton valait 8 sols ou 7 livres ; un agneau 3 sols ou 2 livres 13 sous 3 deniers.

Mais faudra-il conclure de ce *bon marché* nominal que les populations provençales vécurent alors plus à l'aise ? Ce serait se rapporter à un signe bien imparfait. D'abord ces prix étaient exposés à varier par période et même d'une année à une autre, car il ne s'agissait pas seulement de la valeur de l'argent, qui changeait par les altérations et pour d'autres causes, mais de l'abondance plus ou moins

nous présente un essai de réduction de ce genre pour cette localité, qu'on peut regarder comme une évaluation approximative pour les pays environnants. Les causes qui, outre les altérations de la monnaie par les comtes de Provence et les rois de France, ont fait varier la monnaie dans un intervalle assez limité, ne permettent pas d'arriver à une exactitude complète ; mais l'erreur d'évaluation ne saurait être telle que de pareils travaux ne puissent être considérés comme fort utiles pour se faire une idée de cette valeur par *à peu près*, cet à peu près laissât-il un assez grand écart. « Voici, écrit M. Barthélemy, les renseignements approximatifs qu'il m'est possible de donner sur la valeur des monnaies de cours d'après les documents qui ont passé sous mes yeux :

La livre de royaux coronats de 1214 valait	19 f.		
Le sou royal coronat de 1230.		7 c.	1/3
Le demi-coronat de la fin du xve siècle.		1	1/2
Le sou provençal de la fin du xve siècle	25		
Le gros provençal de la fin du xve siècle		25	
L'obole morbotine, l'obole et la maille d'or valaient, de 1438 à 1537	4	50	
Le blanc valait, à la fin du xve siècle, environ.		25	
Le demi-blanc, id.		12	1/2
Le denier tournois, id.		2	
Le pitat id.		3	
La pette, en 1524.			3/4
L'écu d'or, en 1560, valait environ	11	50	

grande de la denrée. Or, entre le XIIIe siècle et la fin du XVIIIe, les denrées alimentaires d'un usage assez répandu, sans être universel, comme le bœuf et le mouton, avaient monté de un à quatre et demi, tandis que celles qui sont nécessaires à la vie, comme le blé et les grains, avaient monté d'un à cinq, et dans les grandes villes, les prix s'élevaient dans des proportions supérieures. A Arles, les souliers valaient en 1199 quatre deniers la paire, c'est-à-dire dix-sept sols quatre deniers réduits en monnaie de 1788. Le prix de la main-d'œuvre devait être relatif à celui des denrées. A Arles, sur vingt mesures de blé, on en donnait une pour les frais de mouture, quand elle se faisait dans un moulin à vent. On donnait le trentième dans un moulin à eau.

L'introduction de la soie mérite aussi de faire époque dans l'histoire économique d'un pays qui devait en tirer des produits nombreux et d'importants revenus. Il est à croire que l'introduction du ver n'avait pas suivi de trop loin le moment où deux moines apportèrent des Indes à Constantinople des œufs de ce ver précieux et enseignèrent la manière de le faire éclore, de le nourrir et de filer la soie. Les mûriers blancs ont été connus dans la Provence avant de l'être ailleurs. Aussi regarde-t-on comme presque certain qu'elle a été la première province des Gaules où ce genre d'élevage a pris naissance. Il est moins facile de se faire une idée de la place qu'il pouvait occuper dans le travail des campagnes. Ce qu'on sait avec certitude, c'est que ces étoffes se répandirent de plus en plus au XIIe siècle en Provence. Elles y produisirent l'effet d'un luxe condamnable jusqu'à encourir de solennelles interdictions de la part des conciles. Celui d'Avignon, dès 1209, défendait aux ecclésiastiques de porter des habits de soie. Les villes faisaient aussi des lois somptuaires pour les prohiber. Ces lois assimilèrent la soie à l'or et à l'argent, mais elles n'empêchèrent pas les femmes d'en porter de diverses couleurs; la couleur rouge fut la plus à la mode. On l'apprêtait en

Provence. Le Kermès devint une branche lucrative de commerce dans les cantons qui en produisaient. L'archevêque d'Arles vendait à des juifs, vers le milieu du XIIe siècle, celui qu'on recueillait à Saint-Chamas et dans quelques autres terres de sa dépendance.

C'était dans ce développement de prospérité que la maison d'Anjou avait trouvé la Provence, lorsque les expéditions dont nous avons parlé contribuèrent à l'épuiser d'hommes et d'argent. La réunion du Piémont à la Provence par le fils de Charles d'Anjou, Charles II, dit le Boiteux, n'était pas une compensation suffisante pour ces pertes et pour les charges qui devaient en être la suite. Il fallut recourir à des emprunts et à des impôts dont le fardeau retombait pour la plus grande partie sur les campagnes. Ces emprunts contractés par les comtes de Provence au XIVe siècle ne purent l'être qu'à des intérêts fort élevés. Cette élévation du taux de l'intérêt était d'ailleurs en ce moment un fait général en Provence. On lit un édit contre les usuriers qui ne devait avoir d'autre effet que de rendre l'argent plus rare. Il est à croire que le besoin qu'on en avait ne fut pas étranger à la tolérance avec laquelle les juifs, chassés de France, furent accueillis en Provence, où ils payèrent, moyennant des subsides, la liberté de séjourner et de commercer. Les sources de la prospérité n'en restaient pas moins taries par les armements et par les frais qu'avait entraînés la guerre avec les Siciliens et avec les Gênois. Le recours au crédit continuait longtemps à se faire dans les conditions les plus onéreuses. Les banquiers, presque tous Lombards ou Florentins, sont fort mal traités par les historiens de Provence qui les appellent des « sangsues du peuple. » On peut douter qu'ils se rendent bien compte des conditions du crédit en général, et du défaut de sécurité et de solvabilité qui maintenait le taux à vingt pour cent. Le roi Charles II, fut obligé pour parer aux frais éventuels du mariage de son fils Raymond-Bérenger, de s'adresser aux

banquiers lombards qui lui prêtèrent une somme qu'on a évaluée à trois cent soixante-huit mille livres en monnaie de la fin du XVIIIe siècle. On ajoute que le même prince devait au pape, pour les arrérages de ses redevances, une somme énorme, qui répondrait à peu près à une vingtaine de millions de la même époque. La remise d'un tiers de sa dette par le souverain pontife ne devait pas suffire pour le tirer d'embarras. Les campagnes fournirent le principal subside sans pouvoir combler un tel déficit. Un impôt fut mis sur le bétail. Les registres de la cour des comptes portent qu'un habitant qui avait une paire *de bœufs*, payait sept sols par an, c'est-à-dire quatre livres trois sols de la monnaie en 1789 et un septier d'avoine. Le paysan qui n'avait qu'un bœuf était imposé à moitié moins. Le pauvre qui n'en avait point, payait une livre trois sols et un setier d'avoine. La noblesse était exempte : elle ne devait que le service militaire. Les mainmortables ou serfs ne payaient qu'au seigneur « En supposant qu'il y eût alors dans le pays quarante mille familles taillables, écrit l'auteur de l'*Histoire générale de la Provence*, et qu'elles donnassent au prince, y compris la valeur du septier d'avoine, six livres l'une dans l'autre, il n'entrait annuellement dans les coffres pour cet objet seul, que deux cent quarante mille livres de notre monnaie. Les domaines, les droits du fisc, les douanes, les gabelles, les présents, etc., pouvaient rendre une fois autant ; c'était beaucoup encore ; ainsi la Provence ne rapportait au prince qu'environ cinq cent mille livres » La richesse territoriale consistait presque toute en blé. L'exportation en était défendue au moins à cette date, comme en font juger les permis même d'exporter accordés à titre exceptionnel. Le vin n'était point encore devenu en Provence une branche considérable de l'agriculture et du commerce. On ne connaissait pas l'art de le distiller, ou du moins il ne paraît pas qu'on en fit usage. C'est depuis cette invention que les vignes se sont prodigieusement

multipliées. D'ailleurs presque toutes les villes avaient obtenu le privilège exclusif de ne laisser vendre que le vin de leur territoire. L'esprit de monopole, les entraves au commerce ne manquaient pas, et cet état, d'une étendue relativement médiocre, n'était guère plus exempt de ce genre de restrictions que de grands royaumes, de telle sorte qu'au moment même où il voyait se réduire ses libertés les plus précieuses, le pays gardait les inconvénients de l'esprit local qui tendait à s'exagérer par des prohibitions et des douanes, en faisant des villes comme autant d'États indépendants et séparés. Ces barrières de douanes ne s'abaissaient que sur les ordres du pouvoir suprême dans les cas rares où les princes avaient besoin de s'approvisionner pour leurs nécessités personnelles. On en peut juger par des pièces de 1480-1481 (1). Nous avons le compte de « Michelet et Guillaume de Bordeaux, » commis à la provision des chairs, volailles et autres choses nécessaires à la table de Charles d'Anjou, « fils et nepveu du roi de Jérusalem et de Sicile. » — Des lettres patentes de Charles d'Anjou, roi de Sicile, donnant commission aux susnommés d'aller lui acheter sur toutes foires et marchés, aux prix qu'ils jugeront convenables, la quantité nécessaire à l'approvisionnement de ses tables, « de bœufz, moutons, vaches, veaux, porceaux, cheuvraux *et autres espèces de volatilles,* » et portant ordre à tout collecteur de péages, touages et autres subsides de laisser librement passer le bétail et les volailles achetés pour le compte du Roi. On y voit figurer l'état détaillé de ces achats. — La consommation des moutons était de beaucoup la plus forte, et le nombre considérable de marchés dont ils ont été l'objet, permet d'établir d'une manière certaine en Provence, à la fin du XVe siècle, le prix du mouton à 1 florin 3 gros, en moyenne.

(1) B. 218. (Registre.) — In-folio, papier 26 feuillets. — Cour des comptes de Provence.

Ce prix, d'abord uniformément d'un florin, s'éleva vers les dernières années du règne de Charles III, et 852 moutons, achetés pour sa provision, furent, après sa mort, vendus par le trésorier de Provence, 1.025 florins. Le chevreau valait moins et son prix variait de 5 à 8 sous de 1/3 à 1/2 florin.

Les gênes à la circulation entraînaient les conséquences qu'elles ont toujours eues ; tantôt la surabondance relative des denrées sur un point déterminé avilissait les prix, dans les années de bonne récolte, tantôt on souffrait du manque des subsistances dans les années où la récolte faisait défaut, sans qu'on pût se les procurer au dehors. La même insuffisance se faisait sentir pour d'autres cultures, aujourd'hui de première importance dans la même province. L'olivier, quoique la culture en fût fort ancienne et assez répandue, n'était pas encore mis au rang des productions les plus avantageuses. L'huile était extraite sans soin, peu faite pour servir à l'usage d'une consommation raffinée, et pour être recherchée hors du pays ; l'olive était abandonnée à l'usage des fabriques. Les autres parties de l'agriculture étaient trop peu développées pour enrichir les propriétaires, accroître le bien-être des habitants des campagnes et subvenir aux dépenses publiques.

La Provence connut des disettes nombreuses et d'horribles famines, dont rien aujourd'hui ne donne l'idée. Il y en eut peu de plus affreuses que celle qui eut lieu en 1314. Le prix des grains atteignit à un taux d'une élévation inouïe ; une mesure de blé pesant 25 livres valait dans le Montferrat 15 sols tournois ou 13 livres 17 sols. Les maladies épidémiques se joignirent à la famine. La mortalité fut extrême ; l'homme, réduit à la nourriture des animaux, ne vivait que d'herbes et de racines : c'était le moment où la cour papale était installée à Avignon, théâtre de ces scandales dont Pétrarque a tracé le tableau. La corruption des mœurs fut invoquée comme une explication de ces maux que

déchaînait la colère divine. A plus forte raison, cette idée devait-elle naître devant un fléau plus épouvantable, la fameuse peste de 1348, attribuée à la vengeance céleste par la croyance universelle. La Provence paraît n'avoir guère moins souffert de cette peste que Florence elle-même, et peut-être ne lui manqua-t-il qu'un Boccace pour égaler l'énergie de la description à la grandeur des maux. Ils font comprendre cette sorte de désorganisation de tous les services, de tous les travaux, que constate l'histoire. On dit que la peste, en éclatant à Avignon, emportait en trois jours quatorze cent personnes, et qu'il y eut des journées où elle fit encore plus de victimes. Les secours, très insuffisants dans les villes, manquaient presque absolument dans les bourgs et les villages. Arles et ses campagnes perdirent une grande partie, quelques historiens disent même la majorité de leur population. Outre l'infériorité de l'hygiène et des secours médicaux à cette époque, comment ne pas mettre une partie de cette mortalité sur le compte de cette résignation presque fataliste qui négligeait les soins aussi bien que les précautions, comme si toute tentative de résister au mal eût paru une entreprise inutile ou une révolte coupable contre les décrets du ciel. Les mêmes épidémies, — et celle-ci en fut la preuve en Provence, — eurent encore une autre conséquence désastreuse pour l'exploitation des terres. Elles augmentèrent les legs faits en faveur des biens de main-morte des domaines ecclésiastiques par les mourants ou par ceux qu'effrayaient la perspective d'une fin prochaine. Ainsi la peste ayant duré sept mois en Provence, on trouve depuis le 6 avril jusqu'au 6 août de la même année, dans le protocole d'un seul notaire, cent vingt testaments. Un très grand nombre d'héritages alla se fondre dans les établissements charitables ou dans les monastères. C'était une grosse perte pour les revenus du fisc dont les biens d'Église étaient exempts. Le mal parut tel que la reine Jeanne enjoignit aux ecclésiastiques et

autres gens de main-morte, de vendre les immeubles qu'on leur avait légués, à des personnes qui devraient contribuer aux charges publiques. La superstition, provoquée par ce profond ébranlement des âmes, se donnait carrière dans la façon dont on expliquait cet horrible fléau, nous ne disons pas seulement par des causes surnaturelles, c'est-à-dire par le châtiment du ciel, mais par des raisons physiques tout à fait surprenantes. Les uns attribuaient la peste à un feu sorti de terre ou tombé du ciel, les autres à une pluie de vers et de serpents. Cette ignorance des populations n'était guère plus grossière après tout que celle des médecins eux-mêmes, dont les explications étaient, s'il se peut, encore plus ineptes et plus ridicules. On est confondu de voir, à Paris même, le collège des médecins indiquer pour cause de l'épidémie « un combat des étoiles et du soleil contre la mer, combat où l'eau et le feu eurent tour à tour l'avantage et occasionnèrent dans l'air une altération qui fit mourir une grande partie des êtres vivants. » Quel apologiste du passé ne regarderait comme un réel et précieux progrès la disparition de cette crédulité qui se tournait facilement en excès et en fureur ? On accusa les juifs d'avoir causé la mortalité par leurs sortilèges. On fit main basse sur eux sans distinction d'âge ni de sexe, et leurs maisons furent livrées au pillage. A Toulon, on en égorgea quarante en une nuit. Ces fureurs populaires contre les juifs furent combattues par l'autorité religieuse et par la puissance civile. Le Pape publia deux bulles pour justifier les juifs du crime dont on les accusait, et la reine Jeanne donna des ordres pour arrêter la persécution.

Ce serait excéder le cadre de ce travail et s'exposer d'ailleurs à ne rencontrer que des documents insuffisants, que d'entreprendre pendant ces siècles l'histoire des prix et des salaires agricoles, des revenus et de la valeur des terres dans les campagnes de la Provence. On trouve pourtant des pièces qui ne sont pas sans intérêt. Les Archives

des trois départements qui correspondent à l'ancienne Provence ne sont pas entièrement muettes sur ces faits qui concernent la vie économique. Nous en emprunterons quelques-uns aux Archives des Bouches-du-Rhône. Ainsi, à la date de 1308 et 1309, nous avons les comptes de Raymond de Chieti (de *civitate Theatina*), clavaire de Sisteron (1), où sont consignés : le produit d'une vente de blé, 28 l., 15 s. 9 d. 1 p. ; la vente du vin, 59 l. 57 s. 2 d. 10 b. ; le total des redevances en argent, 4 l. 9 s. 4 d. 1 p. — Parmi les personnes qui acquittent des droits de lods, on trouve indiqués : Renaud de Bercerand ; Damoiseau de Huinson ; Pierre Celley, acquéreur d'une maison ; Bertrand, de Sisteron ; Nicolas Fortin et Isnard Gaudemar, de Salignac ; Alasie, femme de Pierre d'Élias, Damoiseau de Ribiers. Les indications relatives au produit des droits de *lates* et du *fouage* méritent d'être recueillies (2).

Quelques renseignements relatifs à la vie agricole se rencontrent dans d'autres pièces. Je nommerai, en y ren-

(1) B. 2011. (Registre). — In-folio, 197 feuillets, papier. Cour des comptes de Provence.

(2) Le relevé des droits qui appartiennent aujourd'hui aux Basses-Alpes, permet de conjecturer approximativement ce qu'elles pouvaient être pour d'autres sur lesquelles les renseignements font défaut. Sisteron paye 2,151 l. 11 s. 7 d. Urtis est taxée sur le pied de 16 sous. On trouve 36 sous à Turriers ; 35 à Bellesaire, 70 à Esparron ; 32 à Gigors ; 24 à Saurribes ; 42 à Faucon ; 60 à Saint-Symphorien ; 60 à Melvé ; 48 à Château-Arnoux ; 73 à l'Escale ; 79 à Salignac ; 119 à Barras ; 74 à Curbans ; 42 à Peypin ; 5 à Château-Neuf-sous-Volonné ; 37 à Valavoirre ; 29 à Bevons ; 51 à Venterol ; 20 à Beaudument ; 60 à Thèze ; 39 au Caire ; 29 à Briançon ; 247 à Bayons ; 71 à Dromon ; 9 à Saint-Geniez ; 72 à Claret ; 74 à Volonne ; 22 à Entrepierres ; 91 à Clamensane ; 49 à La Motte ; 10 au Castellet ; 97 à Vaumeilh ; 148 à Valernes ; 35 à la Baume de Sisteron. Nous avons de même le produit du droit des cavalcades, le reçu des fermiers des droits de la Cour, qui est de 441 l. 1 s. 8 d., et le total des recettes de 1,877 l. 13 s. 1 d.

voyant pour les détails, le relevé des dégâts commis dans les propriétés rurales, des règlements concernant le gros et le menu bétail, les droits de pâturage et de ramage, l'usure, la gabelle ; les lettres du sénéchal, ordonnant aux viguier et juge de Grasse, de veiller à l'observation des règlements ci-dessus, notamment de ceux concernant les tanneries. On peut lire avec intérêt des ordonnances pour séparer la boucherie des Chrétiens de celle des Juifs, ou regardant le guet et l'introduction du vin étranger à Grasse. Nous signalerons de même ce qui se rapporte aux poursuites exercées contre les Juifs à l'occasion des droits de fouage, au règlement sur le salaire des arbitres ou arpenteurs ; aux Statuts relatifs aux bouchers, aux marchands de poissons, aux tisserands et aux tanneurs, à l'interdiction de ventes d'immeubles aux personnes de mainmorte.

Les comptes de 1472-1473 renferment des particularités curieuses qui touchent à la vie rurale ; elles ont fréquemment un caractère anecdotique (1). Ainsi, en parcourant le dixième et dernier compte d'André de Ponthion, seigneur de Venel, châtelain de Gardanne, les yeux tombent sur la relation détaillée des méfaits de deux porchers qui avaient *escarbotas et perdut* près de la moitié des porcs à eux confiés ; « et par ainsi l'un ce n'est fugit (avec l'argent), et l'autre a habandonné l'avoir » — Autre relation des mésaventures d'un troupeau de porcs nourri dans les environs de Gardanne, et dont une partie est morte « par faiblesse et par fragilité » ; une autre partie, abandonnée par le porcher, « qui avait peur de la pluie » a été poursuivie par les loups et a subi des pertes sensibles. Le bon seigneur qui entre dans ces détails croit devoir s'excuser d'avoir fait abattre un vieux bœuf, parce qu'il ne pouvait plus labourer, et que, d'ailleurs, il serait mort l'hiver « et

(1) B 1662. reg. in-folio, 164 feuillets papier. — Cour des Comptes de Provence.

aussi que avoit perdut ung œil, et de l'autre ne voyait pas bien cler. » — Il parle aussi d'un autre bœuf, tué très vieux, et qui n'aurait certainement pas passé l'hiver. Le seigneur de Gardanne ne veut pas qu'on ignore les efforts qu'il a faits pour le sauver. Mais il n'a « jamais pu l'amender; les pansements n'y ont rien fait; » car, « dedans, le corps estoit pourri et gasté. » Un *gennigou* étant malade « ne voulait pas se tenir avec le reste du troupeau. » Les loups « l'ont occis et mangié, et m'en ont apporté les extrasses. » Une vache de deux ans s'est perdue, d'après le dire du vacher, « parce que les mouches lui faisaient un si grand tourment et la tenoient de si près que ne faisoit sinon courir et fugir. »

Nous avons signalé et les citations qui précèdent montrent l'importance qu'avait le porc, parmi les animaux destinés à la nourriture des hommes, dans l'élevage et dans l'alimentation. Nous devons ajouter que le développement des autres sortes de bétail ne devait pas la réduire dans les siècles suivants. Nous lisons que la consommation de la viande de porc prit à Aubagne une si grande extension, que la commune jugea à propos de le mettre séparément en adjudication dans le courant du XVIIe siècle. Sans déroger à l'antique autorisation qu'avait chaque propriétaire d'égorger annuellement un cochon pour l'usage de sa famille, cette ferme fut mise à l'encan, en 1673, au prix d'une livre et cinq sous par quintal, c'est-à-dire à trois francs la livre, à exiger de tous les tueurs et vendeurs; elle fut adjugée à Etienne Ventron, au prix de 380 livres. Ce nouvel impôt ne ralentit pas la consommation; car il produisit 820 livres en 1725 et 2,000 livres en 1789 (1).

(1) Histoire d'Aubagne, par L. Barthélemy, p. 397.

II

ÉPREUVES DE LA PROVENCE AGRICOLE DANS LA PÉRIODE MODERNE. ABUS DES DÉFRICHEMENTS ; LEURS CONSÉQUENCES.

Il nous faut mentionner parmi les causes qui, dans les siècles suivants, agirent de la manière la plus regrettable sur la fertilité du sol et le bien-être des habitants, les terribles inondations auxquelles nous avons fait allusion. Cette menace perpétuelle qui pesa sur les populations de la Provence pendant des siècles est signalée avec force, en 1780, par Portalis, assesseur d'Aix et procureur du pays, dans l'Assemblée des communautés : « L'état de la Provence, disait Portalis, n'est pas assez connu. Dans les temps les plus calmes et les plus heureux, notre existence n'est que précaire..... Dans la moitié de la Provence, les campagnes sont menacées par les rivières et par les torrents ; il faut se défendre par des digues contre les débordements, et retenir par artifice un sol penchant toujours prêt à s'échapper. Telle est la position de la Provence, que les biens y sont périssables, l'entretien onéreux, les récoltes incertaines, les accidents fréquents et périodiques, et par intervalle la dévastation entière et désolante. » L'histoire de ces populations agricoles n'est qu'une longue confirmation de ces paroles, leurs plaintes s'exhalaient en termes amers sur les ravages causés par les fleuves.

Le Parlement et la Durance
Sont les deux fléaux de Provence.

avait-on coutume de répéter. La Durance, qui traverse le pays du nord-est à l'ouest, justifiait ces plaintes en raison de l'étendue même de son cours alimenté par d'autres torrents : rivière sans bords, sans fixité, aussi mobile que les immenses nappes d'eau dont elle a succes-

sivement couvert de vastes contrées. — Le mal a diminué. La Durance a été utilisée pour le service des eaux ; c'est un des progrès à noter ; mais le mal qui provient des cours d'eau et des rivières, dont une multitude sillonne le territoire, ce mal est loin d'avoir cessé. « Les torrents et les petites rivières font en détail dans les vallées des Alpes ce que le Rhône et la Durance font en grand dans de riches plaines (1). » Les pertes matérielles qui suivaient ces inondations ont plus d'une fois, dans le passé de cette province, et, dans un passé assez récent, réduit des populations entières à la misère. Il n'y a guère plus de trente ans que l'administration évaluait pour une de ces années désastreuses les dommages causés par les torrents dans les Basses-Alpes à près d'un million et demi. Ceux qui étaient occasionnés dans le département des Bouches-du-Rhône la même année (1856) n'étaient pas évalués à moins de treize millions et demi. Parlant de ces cours d'eau violents et perfides qui dévastent les montagnes, Adolphe Blanqui, en décrivant la Provence, pouvait dire « qu'ils excercent leurs ravages selon certaines lois de destruction que la science des ingénieurs a essayé de formuler, tant leur marche est devenue constante. » L'expérience enseignait que les sols penchants ont besoin de recevoir une cohésion que le boisement seul peut leur donner, en même temps qu'elle avait fait connaître l'influence des bois sur l'atmosphère, la régularité des pluies, l'alimentation des sources et des eaux courantes, la fonte plus ou moins lente des neiges. Déboiser un pays qu'on a surnommé « la patrie des torrents » c'était agir contre les règles les plus élémentaires du bon sens. Cette faute a été malheureusement commise presque sans relâche dans les siècles qui

(1) La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations avant et après 1789 par Charles de Ribbe. (Paris 1857). Nous prenons ici pour guide cette excellente étude.

précèdent la Révolution et dans la période qui l'a suivie. Pourtant les avertissements n'avaient pas manqué dès le moyen âge. Les crues du Rhône et de la Durance déjà si fatales aux habitants, devenaient plus redoutables toutes les fois que l'on constatait que le sol s'était dégradé. Dans la Moyenne-Provence, où le chêne-liège croissait avec abondance, les incendies avaient détruit le manteau de verdure et les belles forêts qui recouvraient les montagnes. Mais en général le sol forestier présentait une richesse qui ressort par le contraste avec l'état actuel du sol. L'on ne peut songer sans un mélange d'étonnement et de regret que les flancs aujourd'hui désolés des montagnes de Septêmes, sur la route d'Aix à Marseille, étaient revêtus encore au XVe siècle de bois où abondaient les bêtes fauves; qu'ils remplissaient les gorges d'Ollioules, et que de superbes forêts s'étageaient sur les montagnes de l'Esterel. L'avocat au parlement Bouche rappelle que la Camargue elle-même était remplie de bois. La Haute-Provence avait les mélèzes et les sapins, la Moyenne et la Basse les pins, les chênes, les bois taillis. C'est au milieu des grandes forêts du bassin de Marseille, que fut bâtie l'abbaye de Saint-Victor (1). Toute la chaîne qui borde l'Huveaune était garnie de grands arbres. Par une série de ventes et de concessions successives, ils disparaissaient. Au XVIIe siècle, les défrichements étaient devenus plus nombreux par l'accès à la propriété des paysans, et tout semble attester que la limite qu'il aurait mieux valu ne pas dépasser était presque atteinte au XVIe. Les débordements du Rhône devinrent plus fréquents dans les parties déboisées. D'effroyables inondations sont signalées en 1551, 1578, 1580. L'État déboisait de son côté. Les constructions de la

(1) Tous ces faits sont relatés par Achard, François Bouche, par le comte Villeneuve, dans sa *Statistique*, et par Jean Massy dans l'*Essai* sur l'histoire de Provence (1775, t. II.)

marine sous Henri III étaient la cause de coupes étendues, qui devenaient pour les États tenus à Brignoles un sujet de doléance.

Les troubles de la Ligue permirent d'exercer dans les forêts de grandes destructions. Les États de Provence demandaient au Parlement « qu'il lui plût pourvoir aux malversations et désordres relatifs à la dépopulation des forêts et divers bois, garrigues, broussailles, etc. « L'assesseur Bec s'écriait en 1696 : « Les montagnes de la province sont pour la plupart pelées, ingrates, et ses rochers affreux. » On détruisait jusqu'aux buissons qui maintenaient encore la terre végétale sur un grand nombre de pentes, en absorbent les eaux fluviales de manière à empêcher les torrents de se former. On abusait de l'écobuage, en brûlant la terre avec les plantes qui la recouvrent et les racines dont elle est entremêlée. On croyait suppléer à l'engrais par la combustion d'une faible quantité de végétaux, et par là, pour obtenir quelques récoltes, on dévorait le fonds même. La lutte engagée par l'autorité provinciale devait modérer les abus dans une certaine mesure, sans les faire cesser. Les arrêts de règlement que rendirent le Parlement de Provence et la Chambre des eaux et forêts établirent une législation locale, protectrice à la fois des bois et du sol. Des mesures sévères complétèrent la belle ordonnance de 1669, due à Colbert, sur les eaux et forêts, laquelle ne prohibait pas d'une manière assez directe les défrichements dans les bois des particuliers. On ne saurait refuser une certaine efficacité à ces condamnations qui donnent la preuve de l'impartialité de la justice, en nous montrant nombre de seigneurs frappés par elles aussi bien que les propriétaires roturiers. Tel est le pouvoir des souvenirs que les paysans appelaient naguère encore les conservateurs et les inspecteurs des forêts : *Messieurs de la chambre forestière.* Mais les résistances opposées par les intérêts privés, et malgré tout, les tolérances de

la faveur, bien difficiles à éviter en pareille matière, devaient tenir le nombre des poursuites trop au-dessous de celui des délits. Les seigneurs et les paysans conspiraient en quelque sorte pour violer les ordonnances d'un même accord. Les paysans sollicitaient quelques concessions de terre à défricher ; les seigneurs, vivant hors du pays, attachaient peu d'inconvénients à les leur accorder, et trouvaient un certain avantage à ces redevances. Quelque intérêt qu'on porte au développement de la propriété rurale aux mains des paysans, ces baux emphythéotiques n'eurent guère, on doit l'avouer, que de fâcheux effets pour le sol. « Les flancs déchirés de nos montagnes, écrit à ce sujet M. de Ribbe, ont conservé les traces de ces funestes entreprises. En jetant les yeux sur tant de pentes jadis cultivées, où quelques arbres épars, des rejetons de vignes et d'oliviers à demi-sauvages, croissent entre les rochers, on s'explique la ruine agricole de la Provence. Les sueurs et l'épargne de générations entières sont venues se perdre de la sorte dans des terrains qui n'existent plus. »

Les calamités dont fut rempli le XVIIIe siècle, et qui semblaient devoir arrêter les défrichements, contribuèrent à les multiplier. Les oliviers périrent cinq ou six fois en Provence de 1709 à 1789. L'année 1768, on voit disparaître, dans des terrains d'une médiocre étendue, 100.000 et même 200.000 pieds. On se porta d'autant plus sur la culture des céréales. Cette disposition à ensemencer en blé, qu'explique la crainte d'en manquer, naturelle dans un tel pays, était aggravée par les mesures administratives qui avaient fait défendre de planter des vignes sans permission particulière. Il s'ensuivit que des terres, préservées par les arbres des ravages des eaux, furent défrichées et ensemencées. « On avait cru ainsi, était-il dit dans un document de l'époque, pouvoir forcer une terre ingrate à produire une denrée nécessaire, à laquelle elle se refusait. Le vrai

moyen d'en manquer était de jeter la semence dans des lieux où elle ne pouvait pas germer, et de disputer à la terre ses véritables productions (1). »

Il est pourtant vrai de dire que les pays situés sur les rives du Rhône et de la Durance, n'étaient pas les plus à plaindre. Ils trouvaient dans les bienfaits du *colmatage*, c'est-à-dire dans les abondants dépôts de limon que laissent les eaux, après les avoir submergés, une certaine compensation. Rien d'analogue pour les pays entrecoupés de montagnes élevées comme celles des Alpes, presque toutes taillées à pic, et dont le sol, une fois entraîné sur les pentes, est irrévocablement perdu.

Une autre conséquence grave fut la dépopulation. La Basse-Provence augmentait en nombre, mais seulement dans les villes, et la Haute voyait diminuer ses habitants au XVIIIe siècle tant dans les campagnes que dans les centres. L'historien de la province, Bouche, n'hésite pas à signaler le fait et à en indiquer la cause : « Les villes principales de la Provence, Marseille surtout, s'embellissent et se peuplent, cela est vrai, mais c'est aux dépens des campagnes, c'est par la dépopulation de la Haute-Provence. » Il ajoute : « Il n'y a des hommes et de l'industrie que là où il y a des terres à cultiver ; enlevez celles-ci, vous aurez bientôt fait disparaître ceux-là. C'est le malheureux effet de tant de défrichements faits sans choix et sans règle. Si, au commencement de ce siècle, on eût fait un recensement au delà de la Durance, et qu'on le fît encore aujourd'hui, on trouverait bien moins d'habitants dans ces contrées (2). »

(1) Très humbles remontrances du pays de Provence sur l'augmentation des deux vingtièmes, adressées au Roi, 1771. (Ch. de Ribbe, loc. cit.).

(2) *Essai sur l'Histoire de Provence*, t. II.

III

ORGANISATION ADMINISTRATIVE. — IMPOTS QUI RETOMBAIENT PARTICULIÈREMENT SUR LES CAMPAGNES

On ne s'expliquerait pas certaines analogies que le présent a retenues avec le passé si on ne se rendait compte de l'organisation administrative de la Provence et des impôts qui atteignaient les populations rurales.

La Provence formait dix-sept divisions principales du IXe au XIe siècle, savoir : le vicomté de Marseille, les comtés de Marseille, d'Aix, de Fréjus, d'Antibes, d'Apt, de Riez, d'Arles, de Sisteron, de Vienne, de Glaudevez, de Digne, d'Avignon, de Cavaillon (comté Venaissin), de Senez, de Toulon, de Nice. Ces comtés, qui se formèrent à peu près sur la même division que les évêchés, n'étaient pas les seuls; les chartes en mentionnent plusieurs autres. Ces circonscriptions étaient chacune administrées par un vicomte, car le souverain s'était personnellement réservé le titre de comte. Ces vicomtes, trop portés eux-mêmes à l'indépendance, furent remplacés par des *viguiers* ou *bailes,* chargés seulement de l'administration de la justice. C'est ainsi que les comtés changèrent leur nom en celui de *vigueries* ou *bailliages.* Ces deux termes présentèrent longtemps une différence, car dans la dernière partie du XIIe siècle, la plupart des villes qui portaient en 1789 le titre de vigueries étaient désignées sous le nom de bailliages, la qualité de viguerie était donnée seulement à Aix, Tarascon, Forcalquier, Esguières, Lorgues, Draguignan et Grasse. Le nom de bailliage fut ensuite généralement abandonné, et les vigueries composèrent alors le corps du pays, pour le distinguer des *terres adjacentes* qui, successivement réunies à la Provence, avaient conservé des lois et

des usages particuliers. La Provence étant formée par la réunion des vigueries, celles-ci concouraient par leurs députés à l'administration générale. Elles contribuaient surtout à la confection de l'affouagement ; elles avaient aussi des députés à l'audition des comptes du trésorier général. Au moment de la Révolution, on comptait en Provence vingt-deux vigueries dépendantes de l'administration générale du pays, qui résidait elle-même dans les *États* ou dans les assemblées générales des communautés et dans l'autorité des procureurs du pays. Tout cet ensemble constituait un système de garanties qui, malgré ce qu'il pût avoir d'impuissant pour résister aux empiètements du pouvoir central, ne laissa pas, on va le voir, de rendre de grands services aux campagnes.

Les *communautés,* au nombre de 680, portaient la trace de l'organisation romaine. Elles étaient administrées par des *consuls*, qu'elles nommaient elles-mêmes. Ces magistrats étaient obligés, en plusieurs circonstances, de référer des affaires au Conseil municipal. Ce conseil était plus ou moins nombreux, selon la population des communes, et on l'augmentait encore quand il s'agissait d'affaires très importantes. Chaque communauté avait son greffier et son trésorier. Ce dernier exigeait des redevables ou fermiers de la communauté les sommes qui devaient faire face aux « deniers royaux », à ceux du pays et aux dépenses communales. Il rendait compte annuellement, devant des auditeurs nommés par le conseil municipal ; ceux-ci allouaient ou rejetaient les comptes, et la cour des aides pouvait seule prononcer en appel contre ces ordonnances.

Cette constitution de la Provence était la plus libre qui existât parmi nos anciennes provinces. Elle le devait à ce qui avait survécu de ses antiques libertés à la réunion à la France, et aux stipulations qui maintinrent certaines garanties lors de cette même réunion. Les intérêts des populations y trouvèrent une protection non pas sans doute

suffisante, mais qui fut loin d'être toujours inefficace. Les esprits les plus éclairés ont rendu justice aux mérites de cette constitution. Necker la déclare « une des meilleures qu'il connaisse ». Il écrit au Procureur du pays en 1779, « qu'il saisirait avec empressement toutes les occasions de rendre hommage à une administration publique aussi digne d'estime que celle des *Communautés.* » Quand cette organisation subit des atteintes, d'autant plus fâcheuses, d'autant plus faites pour irriter la province, qu'elles eurent lieu immédiatement avant la révolution, Portalis écrit dans un Mémoire adressé au gouvernement et resté inédit (1) : « Qu'on ne s'y méprenne pas, on doit tout le bien-être de notre province à l'énergie d'un peuple libre ; on le doit à l'heureuse constitution de nos *communautés,* et à cette noble et rare économie qui a toujours présidé à notre administration. »

Les populations agricoles devaient en bénéficier pour leur part dans une certaine mesure. Rien ne pouvait prévaloir contre le mauvais système d'impôts qui pesaient sur elles et dont nous allons citer des exemples. Mais, en ce qui concerne les impôts payés à l'Etat ou, comme on disait, au roi, quelques-unes de leurs formes les plus oppressives furent évitées : privilège en général commun aux pays d'états, mieux traités que les pays d'élections, mais mieux maintenu par la Provence grâce à sa fermeté persévérante. Voici les principes que nous trouvons constamment mis en pratique ou revendiqués, relativement aux impôts touchant soit à la propriété rurale soit à la condition de la classe agricole. 1° Les subventions imposées ne pouvaient être considérées comme légales qu'autant qu'elles étaient déterminées et votées par les états composés des trois ordres. 2° La répartition des deniers nécessaires pour s'acquitter envers

(1) Portalis, Étude sur la fin de la Constitution provençale, par Ch. de Ribbe.

l'État et pour subvenir aux charges locales se faisait selon certaines règles fixes. Le pays, représenté par les états, par les assemblées générales, assignait d'après l'affouagement le contingent de chaque communauté, qui, à son tour, faisait la répartition sur les particuliers, d'après le cadastre. L'affouagement formait l'estimation de tous les biens passibles des impositions établies par les états ou les assemblées générales. Par cette opération, chaque communauté était cotisée à un certain nombre de feux. Les contributions étaient fixées par livres, sous et deniers imposés à chaque feu dans la proportion des besoins reconnus par les états, d'après les formes accoutumées. Les procureurs du pays avaient la surveillance des impositions — Les terres adjacentes, qui formaient une administration particulière, établissaient leurs contributions sous la surveillance de l'intendant.

C'est au nom de l'attachement profond qu'elle portait à ces principes subsistants de liberté et de contrôle, que la Provence soutint plus d'une lutte contre l'arbitraire du fisc royal en vue d'empêcher des mesures contraires aux droits et au bien-être des contribuables. On voit, à plusieurs reprises, pendant les deux siècles qui précédent la Révolution, la magistrature la plus élevée, le clergé même, prendre une part active à ces luttes, les procureurs du pays et l'archevêque d'Aix se rendre à la cour, le Parlement et la Cour des Comptes se mêler de l'affaire, et si ces conflits ne donnent pas toujours satisfaction aux réclamations même les mieux fondées, ils se terminent plus d'une fois par des concessions ou compensations avantageuses qu'on n'aurait pas obtenues sans l'exercice vigoureux de ces droits. Nous en trouvons la preuve dans l'impôt du sel. En 1770 le taux de l'émine est fixé à 4 livres. La population des campagnes et des villes s'élève contre cette exagération qui atteignait la consommation usuelle et la production agricole. L'assemblée générale des communautés s'en émeut. On

députe l'archevêque d'Aix pour se faire l'organe de ses doléances. Le roi maintient l'augmentation, mais accorde des dégrèvements sur d'autres impôts, et décide qu'une notable partie de la somme serait employée à l'entretien des chemins, des ponts et des canaux d'arrosage.

En signalant la nature des impôts qu'avait à supporter la Provence, je me borne à indiquer rapidement ceux qui avaient un caractère général et qui atteignaient à la fois les villes et les campagnes ; j'insisterai davantage sur ceux qui avaient pour objet les populations rurales et qui affectaient plus spécialement leur condition économique. Parmi les impôts généraux, on trouve les *deniers du roi* formés de tous les fonds qui étaient portés directement au trésor royal ou payés à sa décharge, et le *don gratuit,* dont les commissaires du roi faisaient la demande aux états ou aux assemblées générales. Ce dernier impôt resta longtemps en Provence le seul de ce genre ; encore n'y était-il pas annuel. Des besoins successifs devaient introduire et aggraver ces taxes, et d'autres destinées à devenir de plus en plus nombreuses et gênantes (1). Quant à l'impôt du sel, si dur souvent, si préjudiciable à l'agriculture, établi seulement en 1661, il ne fût concédé que sous promesse qu'on n'aurait plus à s'occuper du don gratuit. Cette promesse ne devait pas être plus tenue que beaucoup d'autres du même genre, et l'on voyait, à partir de 1700, le don gratuit fixé à environ 700.000 livres. On doit reconnaître que la gêne fait quelquefois obtenir des diminutions. C'est ainsi que la royauté consent à le réduire à 200.000 livres après la peste de 1720. Cette réduction fut acquise pendant vingt-deux ans (2). Il y

(1) En 1549, on y joint le *tailler*, porté à 70.000 fr. En 1636, le *don gratuit* est élevé à 1.200.000 fr. par les États après d'assez vives discussions. Ils accordent en 1639, 60.000 livres pour l'entretien des garnisons et des Milices. Ces sommes auxquelles s'en adjoignirent d'autres continuèrent à être payées jusqu'en 1660.

(2) On peut se reporter aux Archives des Bouches-du-Rhône.

eut aussi d'autres remises motivées par diverses calamités.

La *capitation* et les *vingtièmes* pesaient du même poids que dans les autres provinces, mais la Provence présente, dans la répartition de ces impôts, quelques particularités qui empêchent que nous les passions sous silence.

On sait que la capitation était l'impôt permanent au degré le plus éminent. Elle se faisait sur chaque chef de famille, sur ses domestiques, ses valets, etc. Les personnes sujettes à la capitation étaient divisées en vingt-deux classes, dont la plus élevée payait 2.000 francs. La répartition avait lieu selon le rang, l'état, l'industrie et les facultés mobilières de l'individu cotisé, et dans le lieu de son domicile. Les corps de magistratures, certaines classes d'employés étaient nominativement désignés dans la répartion. C'était l'intendant qui, de concert avec les procureurs du pays, réglait la sous-répartition entre les vigueries, lesquelles la faisaient elles-mêmes entre les communautés, d'après des bases déterminées. Le total de la capitation était à peu près fixé, en temps de paix, à 500.000 livres, et montait à 700.000 en temps de guerre. Les besoins ayant augmenté

Arrêts en 1762 à la barre : ordonnant qu'il sera tenu compte à M. Parre Henriet, adjudicataire général des fermes de France, de la somme de 232 fr. 10, procédant d'une erreur faite dans l'état des francs-salés provenant de la ferme des gabelles de la province de Provence ; — homologuant la délibération de la communauté d'Aix, par laquelle est augmentée la ferme du piquet, pour décharger et moins onérer les citoyens ; homologuant le bail de la fourniture de la viande de la boucherie au sieur Pierre Reboul, de Mondragon, pour une année, à raison de 4 sols la livre de brebis, et 3 sols la livre de bœufs ; — faisant inhibitions aux consuls et communauté de Saint-Maximin, d'inquiéter l'économe et les religieux du couvent royal de Sainte-Marie-Magdeleine, de ladite ville, dans leurs exemptions, privilèges et franchises et défendant par là de les comprendre dans aucune imposition de piquet ; rêve, gabelle, etc., à peine de 1.000 livres d'amendes et de dommages et intérêts envers eux.

depuis 1695, l'abonnement fut porté à un million à la fin du siècle, puis successivement réduit de moitié, avec une augmentation de quatre sous par livre. On établit, en 1710, l'impôt des *vingtièmes,* en fait mis d'abord sur le dixième des revenus, et qu'on vit tour à tour supprimé, rétabli et diminué. Sur les 500.000 livres, prix de l'abonnement de la Provence, la noblesse devait en payer 60.000, la ville de Marseille 130.000, les terres adjacentes 32.000 ; le surplus était réparti sur les vigueries. Lorsque, quelques années après, on en exigeait 700.000, cette mesure rencontrait la résistance des habitants roturiers, dont le travail, industriel et agricole, portait la plus forte partie du fardeau, et de la noblesse, qui chercha vainement à s'y soustraire. Plus vive encore fut l'opposition, quant au vingtième succéda, en 1749, le dixième établi sur tous les revenus quelconques, puis des vingtièmes s'ajoutant les uns aux autres. En 1760, le Parlement représentait le malheur des temps, *la stérilité de la Provence.* Pour se faire une idée de cet impôt, à la veille de la Révolution, il nous suffira de dire qu'il était fixé au chiffre de 822.000 livres, qui dépassait tous les précédents.

Parmi les impôts généraux, la *taille,* sans cesser de mériter les reproches qu'elle encourait partout où elle était en vigueur, pesait moins pourtant que dans beaucoup d'autres provinces. En effet, elle était non pas *personnelle,* mais seulement *réelle.* La cotisation en était établie sur les biens fonds de chaque particulier pour le paiement des deniers royaux, comme de ceux du pays et des charges communales. C'était encore un de ces effets qu'on a pu remarquer en Provence de l'esprit de la loi romaine. Les statuts de ses anciens comtes avaient consacré ces usages, et on les trouve reconnus dans une déclaration faite en 1471 par les commissaires affouageurs. Ainsi la taille était exigible dans les lieux où étaient situés les biens taillables, et non dans le domaine du possédant. Nulle autre considéra-

tion que celle de la nature des biens ne pouvait affranchir de la taille, et on n'admettait, pour s'en exempter, ni convention, ni prescription, ni privilège. La jurisprudence admise pour cette matière était qu'une propriété non noble ne peut le devenir que moyennant une compensation. Hors ce cas, tout affranchissement de taille était nul. Les biens d'église et les domaines féodaux échappaient, il est vrai, à la taille, mais ils y échappaient seuls.

La Provence devait être soumise à plusieurs essais d'opérations cadastrales. Les inexactitudes de l'ancien cadastre déterminaient les procureurs du pays, en 1715, à solliciter une déclaration royale enjoignant à toutes les communautés de faire procéder sans délai à l'établissement d'un cadastre plus complet et plus régulier, en donnant les prescriptions à suivre pour l'estimation des biens, pour leur allivrement, pour la réception de secours, etc. Ces règles furent consignées dans une instruction très étendue, arrêtée par l'assemblée particulière du 26 juillet 1729. Mais l'opération, abandonnée, puis reprise, fut ajournée par suite de la difficulté d'y faire procéder simultanément pour toutes les communautés, et de subvenir à l'énorme dépense qu'elle devait entraîner. Liberté fut laissée aux communautés d'agir à cet égard comme elles l'entendraient, sous la condition que celles qui prenaient le parti de faire cadastrer devaient se conformer aux règles prescrites (1).

J'arrive à des impôts plus spéciaux et en relation encore

(1) La demande était délibérée par les Conseils à la majorité des deux tiers. Les procureurs du pays nommaient deux experts et un arpenteur faisant aussi fonction d'expert. Les biens devaient être, d'après les règles établies, évalués à leur juste valeur, mais les experts avaient soin de se tenir infiniment au-dessous de la vérité. Le recours contre ces opérations avait lieu devant la cour des aides qui, en cas d'admission de la requête, renvoyait aux procureurs du pays pour choisir de nouveaux experts, qu'on nommait alors recenseurs. Une nouvelle révision n'était permise qu'au bout de vingt ans, excepté pour les territoires menacés par les eaux des rivières et des torrents, qui pouvaient reviser au bout de cinq années révolues.

plus étroitement directe avec les populations agricoles dont ils visaient les productions, la vente des denrées, les consommations. Tel était l'impôt sur les huiles, difficilement supportée par un pays qui tirait une bonne partie de son revenu de l'olivier et de la liqueur qu'on en extrait. Un tel impôt, pourvu qu'il s'exagérât, frappait à la fois la production dans sa source et l'alimentation quotidienne, qui faisait de l'huile le condiment obligé de toutes les sortes de mets. Le pays s'estimait heureux de pouvoir changer, en 1713, une pareille taxe contre un don de 200.000 livres. Mais, en 1716, un édit royal ordonnait que le droit sur les huiles serait perçu au moulin. L'exemption que la noblesse et le clergé devaient finir par obtenir, en accrut encore le fardeau.

Ce n'était pas assez que les *aides* pesassent lourdement sur ce pays, dont la vigne était une des richesses. On est frappé du nombre des impôts de tout genre qui, même dans ce Midi plus libre, plus ménagé à certains égards que d'autres parties du territoire, atteignirent les productions et les populations agricoles. Les taxes que je vais nommer ont presque toutes un caractère spécial, soit à ces régions méridionales, soit même particulier à la Provence. Elles confirment une observation plus générale. La Révolution n'a pas toujours diminué le poids des impôts qui pèsent sur la propriété territoriale et la richesse agricole. Quelquefois, le cultivateur pourrait être autorisé à soutenir que le taux des impôts s'est élevé, si l'aisance généralement accrue dans une proportion supérieure n'en rendait le paiement plus facile. Mais l'impôt s'est simplifié. La perception a cessé d'en être odieuse. Le cultivateur ne vient plus à tout propos se heurter au fisc, revêtant comme à plaisir les formes les plus offensantes. Il n'est pas jusqu'aux noms de ces taxes locales qui n'aient quelque chose d'étrange, et dont le sens, n'offrant aucun rapport apparent avec son objet, n'ait besoin d'être expliqué. Qu'est-ce que ces droits de grande et de petite *leyde*, qui excitaient tant

de mécontentement dans les populations provençales, et qu'on payait en argent ou en denrées, suivant les lieux? La grande *leyde* était exclusivement applicable aux grains, la petite *leyde* portait sur les marchandises étalées les jours de foire et de marché. Qu'était-ce que ce singulier droit de *cosse*, qui venait s'y ajouter par surcroît et qui était établi sur le mesurage des grains vendus les jours de foire? Il est certain que ces droits et d'autres, tantôt lourds, tantôt irritants par leur fréquence, ne cessent de provoquer des protestations de la part des populations de la Provence. On voit les autorités constituées s'associer à leurs réclamations pendant des périodes entières au XVIIe et au XVIIIe siècle. Que dire aussi des droits de *latte* et d'*inquant*, des droits d'*albergue* et de *cavalcades?* Que dire surtout de ce droit de *piquet* établi sur les farines, et qui joue dans ce pays un si grand rôle? Les villes avaient fini par faire en Provence comme beaucoup d'autres en France. Elles s'étaient arrangées pour faire tomber le poids de l'impôt sur le peuple des campagnes. « En Provence, remarque un historien, en Provence, où les communautés s'imposent librement, et devraient, ce semble, ménager le pauvre, la plupart des villes, notamment Aix, Marseille et Toulon, ne paient leurs impositions locales et générales que par « le droit de « piquet ». C'est une taxe sur toutes les farines « qui sont « et se consomment sur leur terroir. » Par exemple, sur 254.897 livres que dépense Toulon, le piquet en fournit 233.405. Ainsi, tout l'impôt porte sur le peuple, et l'évêque, le marquis, le président, le gros négociant, paient moins pour leur dîner de poisson fin et de bec-figues que le calfat ou le portefaix pour ses deux livres de pain frotté d'ail! Et le pain, dans ce pays stérile, est déjà trop cher! Et il est si mauvais, que Malouet, surintendant de la marine, le refuse pour ses employés (1). »

(1) Taine, *l'Ancien Régime*, p. 484.

Qu'était-ce enfin que cet autre impôt, assez singulièrement aussi dénommé la *rêve?* Impôt éminemment provençal, taxe établie sur les fruits et denrées consommés dans l'intérieur de la communauté, la *rêve* était destinée aux besoins locaux. Elle nous offre, du moins dans la manière dont elle était établie, quelques-unes de ces garanties d'équité et de contrôle que nous avons louées, et qui étaient un peu trop compromises par les dernières taxes dont nous venons de parler. L'établissement de la *rêve* et la désignation des articles qui en étaient passibles, se décidaient à la majorité des suffrages dans le conseil municipal, conformément à trois statuts fondamentaux rendus sous le roi René, le dernier à Marseille pendant la tenue des États en 1448. L'affaire, une fois délibérée, on ouvrait des enchères, et la ferme était passée à celui qui avait offert les meilleures conditions dans le délai de huit jours. La répartition de cet impôt de la *rêve* tenait compte de la richesse annuellement imposée. Par exemple, pour l'olivier et l'huile, le plus ou moins d'abondance de la récolte et le plus ou moins d'élévation de prix déterminaient la quotité des fruits dont chacun avait à faire le sacrifice. Le fermier de cette taxe opérait sans frais la perception des fruits qu'on lui apportait, et quand les prix haussaient, il en profitait, sans porter préjudice aux contribuables.

Telles étaient les principales taxes qui atteignaient en Provence les populations agricoles. Sans doute l'arbitraire n'y manqua pas ; les villes, comme ailleurs, rejetèrent, quand elles le purent, la plus grosse part du fardeau sur les campagnes. Mais malgré tout, le système électif du pays eut de bons effets, et l'emploi de l'impôt va nous en donner d'autres preuves qu'il ne fut pas sans efficacité.

IV

DÉPENSES VOTÉES PAR LES ÉTATS ET LES COMMUNAUTÉS EN VUE D'AMÉLIORER LA CONDITION ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS AVANT 1789. — TRAVAUX PUBLICS; CHEMINS; ENCOURAGEMENTS A L'AGRICULTURE. — ASSISTANCE.

Les campagnes de la Provence réclamaient des travaux nécessités par l'état du pays. Les chemins étaient dans la situation la plus fâcheuse. Sur certains points la voie était si étroite qu'il fallait placer la malle qui portait les dépêches sur un cheval; un courrier l'accompagnait, monté sur un autre cheval, jusqu'à ce qu'on établît une sorte de charrette arrangée en forme de fourgon. Le besoin de transporter les produits de l'agriculture, développé avec les progrès de la richesse, rendait plus urgente cette nécessité des routes. L'Etat y prit sa part quand il eut établi un corps d'ingénieurs. Mais, ce qui fut fait est dû surtout aux autorités locales. Elles veillèrent à faire exécuter un règlement royal de 1773 portant que, dans les lieux où se levaient des péages, les ponts et les chemins seraient construits, séparés et entretenus aux frais des propriétaires. Les chemins qu'on appelait alors *voisinaux* étaient mis à la charge de usagers, chacun en proportion de l'« allivrement » de ses biens. Enfin le pays se chargeait des principaux chemins, et on considérait comme tels ceux où passaient les postes, ceux qui communiquaient avec les provinces voisines ou avec les principales villes de la Provence, ceux enfin sur lesquels il passait le plus de voitures et de charrettes. Tous les ponts et chemins autres que ceux-ci étaient mis à la charge des vigueries au moyen des contingents perçus annuellement sur les communautés dont les territoires étaient traversés par les chemins de vigueries. Ces contingents

étaient réduits de moitié pour les communautés dont les territoires étaient traversés par un chemin de province et un de viguerie. Mais l'œuvre de la viabilité déjouait par son étendue et son importance toutes ces tentatives partielles et trop peu suivies. La viabilité en 1789 était très défectueuse, et elle devait rester longtemps telle.

Ce souffle d'espérance et de progrès qui, passant sur la France, au XVIIIe siècle, renouvelait tout, les idées sur les droits des hommes comme les moyens pratiques d'améliorer les terres, ne pouvait manquer de se faire sentir en Provence. C'est là que paraissaient des écrits, comme l'*Ami des hommes* et la *Philosophie rurale*. Un ardent réformateur, l'abbé Reynal, s'occupait aussi de l'agriculture provençale. Il avait fondé un prix de 1.200 livres à la Société d'agriculture de Paris ; il donnait pareille somme à l'Académie de Marseille. Il nourrissait le projet de consacrer 1.200 livres par an à l'achat par la Société d'agriculture, de modèles des instruments les plus utiles que l'on trouverait à l'étranger, principalement en Angleterre. Lui-même essayait de faire du pain avec les pommes de terre anglaises et provençales. A diverses époques, et même avant que la mode s'en fût mêlée, les autorités locales en Provence accordaient des subsides destinés à divers essais agricoles. Une partie était déjà consacrée depuis le commencement du XVIIIe siècle à l'établissement de pépinières de mûriers et l'éducation des vers à soie. Le pays, attribuait, à cet effet, des sommes qui s'élevaient à une vingtaine de mille livres. On ne pouvait surtout omettre de voter des subsides pour faire face aux inondations. Chaque année, les états votaient des sommes plus ou moins fortes, afin de subvenir à cette dépense pour toutes les communes menacées. Les travaux de la Durance devaient être payés un tiers par le roi, un tiers par la province et le surplus par les communes intéressées. Empêcher les eaux de détruire les récoltes des habitants de la cam-

pagne, chercher à en tirer un parti utile pour l'arrosage des terres, était déjà depuis des siècles un objet de préoccupation. On songe, au XVIIIe siècle, à préserver les campagnes des inondations et à conduire les eaux de la Durance à Marseille. La province accorde des fonds d'encouragement aux diverses entreprises qui se succédèrent depuis 1671. Elle en attribue aussi au projet de dériver le Verdon dans les terres qui sont inférieures à son lit. Dans les mêmes vues, le canal de Boisgelin était commencé en 1789, et n'était interrompu que par les événements. Adam de Crapone exécutait avec ses seules ressources, comme l'avait conçu son génie, la construction de son grand ouvrage ; mais le pays ne cessait pas d'honorer sa mémoire et de consolider son œuvre par des sacrifices successifs.

C'est par le soin des autorités locales, qu'étaient maintenues les *carraïres*, réservées pour le passage des nombreux troupeaux qui vont passer l'été dans les Alpes. Elles s'occupaient également du dessèchement des marais, et l'assainissement de Fréjus, autrefois si insalubre, portait témoignage de leur vigilance et de leur initiative. Mais combien de lacunes encore ! Quelle mauvaise tenue des villages ! L'assistance dans les campagnes était l'objet d'une certaine sollicitude. Du moins paraissait-elle aussi mieux établie en Provence que dans beaucoup d'autres provinces. Nous trouvons notamment qu'elle s'exerçait d'une manière remarquable en faveur des enfants trouvés et abandonnés. Ils étaient fréquemment placés à la campagne. Moyennant un fonds imposé à toutes les vigueries, on allouait, en 1762, pour chaque enfant naturel, 120 livres par an ; cette somme était, en 1765, portée à 150 livres. On voulait que l'enfant, sortant de l'hôpital, reçût une instruction utile pour lui-même et pour la société en le préparant à travailler à la terre. Des exemptions de taxes étaient accordées aux familles rurales qui se chargeaient des enfants ayant atteint l'âge de sept ans. La masse commune finit par monter à

environ 100.000 livres pour 575 enfants naturels secourus.

Pour pratiquer les libéralités auxquelles elles prenaient part, les communautés disposaient à la fin du XVIIIe siècle de ressources souvent assez abondantes. Un certain nombre avait des propriétés foncières et des rentes constituées ; la plupart possédaient des bois, des pâturages, des terres gastes, des fours, des moulins à huile et à farine. Ces trois objets, qui jouissaient du privilège de la banalité étaient pour elles d'un assez grand produit, et il est à remarquer qu'à certains égards leurs charges étaient fort amoindries par le concours d'autres ressources ; c'est ainsi qu'une partie notable de la réparation des églises était rejetée soit sur le clergé lui-même, soit sur les paroissiens.

V

La Provence au moment de la révolution.

Il résulte de cette étude que la Provence, aux approches de la Révolution française, était à la fois une des provinces les plus avancées, si l'on regarde à sa constitution administrative et à la part de garanties qu'elle s'était réservées, et une des plus arriérées, si l'on regarde à la condition économique de ses habitants, j'entends surtout ceux des campagnes ; car quelques grandes villes offraient le spectacle d'une rare prospérité. J'ai attribué cette détresse d'une partie des campagnes, non seulement aux vices des institutions de la France, mais à des conditions physiques et géographiques particulières. Frappée de ce double caractère de beauté et d'éclat de ses paysages et de ses productions naturelles et de la pauvreté de ses habitants, Mme de Sévigné avait surnommé la Provence une *gueuse parfumée* : appellation qui restait vraie à la fin du XVIIIe siècle pour un pays où tout le luxe de ses orangers, de ses citronniers et

de ses plantes aromatiques, ne pouvait lui tenir lieu de blé qui lui manquait. En effet, telles étaient la nature de son sol et la situation de sa culture qui ne produisait de blé que pour suffire à la consommation de sept mois et demi ; ce qui revient à dire qu'il fallait trouver chaque année le complément de quatre mois et demi pour son pain quotidien. Qu'était-ce quand le déficit des récoltes venait à se produire? C'eût été miracle qu'alors que des provinces beaucoup plus fertiles en céréales étaient, dans les années qui précèdent 1789, en proie aux souffrances de la disette, qu'elle y échappât pour son compte, et qu'elle ne devint pas le théâtre de mouvements populaires. Une émeute furieuse, se déchaînait à Aix, en 1785, et on signale par d'autres points de la province les mêmes explosions. La population qui habitait ce sol indigent ne dépassait pas 800.000 habitants ; c'était une des plus faibles proportions qui existâssent à égalité d'étendue sur le territoire de la France.

Les années 1787 et 1788 marquaient les derniers efforts de l'ancienne constitution provençale pour se maintenir. Malheureusement ils portaient moins sur ses vieilles et précieuses libertés que sur des privilèges de classes moins dignes d'intérêt. On méconnut même dans ces luttes suprêmes ce qui formait le caractère essentiel et original de cette constitution bourgeoise et démocratique, que la Provence partageait avec le Languedoc, et par laquelle elle formait un si parfait contraste avec la constitution féodale de la Bretagne et de la Bourgogne. La Provence continuait, à cette fin du XVIIIe siècle, à se considérer, en vertu des stipulations formelles des États de 1486, qui avaient voté sa réunion à la couronne, comme un *co-État réuni et non subalterné à la France;* tels sont les termes dont on se servait pour exprimer l'indépendance de la *nation provençale.* « Quand parut l'édit de 1787, écrit M. Léonce de Lavergne, la noblesse et le clergé de la province réclamèrent le rétablissement des anciens États, et le gouvernement, après

quelques négociations, y consentit. Au mois de décembre 1787 parut l'édit qui les accordait ; le roi y prenait le titre de comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes. Cet acte, inspiré par le désir de respecter tous les droits, eut les conséquences les plus funestes. Le tiers-état, habitué à faire à lui seul les affaires publiques, vit avec répugnance la noblesse et la clergé réclamer leur part d'administration ; de leur côté, le clergé et la noblesse affichèrent des prétentions arrogantes qui achevèrent de soulever les riches cités d'Aix et de Marseille, et la province offrit ce spectacle unique d'un pays où le tiers-état, déjà en possession de la suprématie, se défendait au lieu d'attaquer (1). »

La disproportion entre le nombre des délégués du clergé et de la noblesse d'une part, et celui du tiers, beaucoup moins nombreux aux États de 1787, ne pouvait qu'irriter les esprits déjà surexcités par les dispositions que manifestaient les deux premiers ordres à ne pas participer aux charges publiques. La surexcitation des villes gagna les campagnes. Les événements qui suivirent ne firent que l'augmenter. Vainement les États, grâce à l'intervention conciliatrice de M. de Boisgelin, l'archevêque président, décidèrent-ils que les trois ordres auraient désormais le même nombre de voix: on ne s'entendit pas sur la répartition des impôts. Le haut clergé et la noblesse persistaient à vouloir rejeter presque tout le fardeau sur le tiers. Les ordres tinrent des assemblées, et après la clôture officielle, on continua ainsi à s'exaspérer les uns contre les autres. L'assemblée générale des communautés, réunie comme à l'ordinaire à Lambesc, ne cessa de protester contre les autres ordres. La convocation des États généraux acheva de tout envenimer. Le gouvernement commit la faute de convoquer de nouveau les États de Provence pour

(1) *Des Assemblées provinciales.*

le 25 janvier 1789, sans les avoir préalablement réformés, suivant le précédent vœu. L'inégalité qu'on s'était engagé à faire cesser persista. « On aurait voulu mettre tout exprès le feu à la Provence qu'on ne s'y serait pas pris autrement. L'explosion fut subite et universelle. Les trois ordres s'assemblèrent spontanément à Aix comme à Grenoble; les gentilshommes non possédant fiefs, exclus des États par les gentilshommes possédant fiefs, firent cause commune avec le tiers-état. Cette succession de fatalités avait tout préparé pour un incendie violent dans ce coin du territoire, quand Mirabeau arrive à Aix le 13 janvier 1789, pour prendre part à la session des États comme gentilhomme provençal (1). »

Quel contrecoup eut sur les populations rurales cette situation déjà révolutionnaire, qui semblait au premier abord concentrée dans des sphères plus élevées, il est curieux de l'observer, car c'est un trait caractéristique des populations qui font l'objet de cette étude, et c'est en outre un des symptômes les plus singuliers de la Révolution française. Les paysans avaient entendu retentir le mot d'égalité. Ils l'interprétèrent à leur manière. Ce n'étaient plus seulement des privilèges odieux, des taxes iniques qui allaient disparaître. Ils s'imaginèrent et répétèrent que tout impôt serait aboli, et que toute la charge serait mise sur le clergé et la noblesse. Au moment où l'on élisait les députés, ce fut comme un cri unanime qu'on motivait sur des nouvelles arrivées de Paris : « Le meilleur des rois veut que tout soit égal. Plus de seigneurs, plus d'évêques. Dès lors plus de dîmes et de droits seigneuriaux. Plus de droits de chasse et de pêche. Plus de titres. »

Là-dessus, quarante ou cinquante émeutes éclatent presque le même jour. Plusieurs communautés refusent à leur trésorier de rien payer au delà des impositions royales. D'autres

(1) L. de Lavergne, *ibid.*

font plus encore : lorsqu'on pillait la caisse du receveur du droit sur les cuirs, à Brignolles, c'était aux cris de : Vive le Roi ! — « C'est ainsi, écrivait un témoin, que le plus grand bienfait du souverain a été interprété de la manière la plus bizarre par une populace ignorante. » — Le même écrit encore : « Le paysan annonce souvent que le pillage et la destruction qu'il fait sont conformes à la volonté du roi (1). »

Une autre manière moins tragique, mais assez étrange, dont les paysans de la Provence inaugurèrent l'exercice des droits que leur rendait la Révolution, ce fut l'espèce de frénésie avec laquelle cette population, toujours avide du plaisir se mit à se livrer à la chasse. Tous les paysans battirent les champs armés d'un fusil. Ils tuèrent tout, gros et menu gibier, oiseaux utiles de la plus petite espèce. Jamais l'air ne retentit d'autant de détonations d'Aix ou d'Arles à Marseille, et dans toute la Basse-Provence, que dans le mois de septembre 1789. « Depuis quelques jours, écrit un illustre voyageur à cette date, j'ai été ennuyé par la foule des paysans qui chassent. On dirait qu'il n'y a pas un fusil rouillé en Provence qui ne soit à l'œuvre, détruisant toute espèce d'oiseaux. Les bourres ont sifflé cinq ou six fois à mes oreilles, ou sont tombées dans ma voiture. L'Assemblée nationale a déclaré chacun libre de chasser le gibier sur ses terres, et cette déclaration, sage en principe, mais absurde telle qu'elle est, parce qu'aucun règlement n'en détermine l'usage, a rempli la France d'une nuée de chasseurs insupportables (2). » Le même voyageur fait suivre cette réflexion d'une autre plus générale : « Les mêmes effets ont suivi les déclarations relatives aux dîmes, taxes, droits féodaux, etc. On parle bien, dans ces déclarations, de compensations et d'indemnités. Mais une populace ingouver-

(1) Taine, *l'Ancien Régime*, p. 494.
(2) Arthur Young.

nable saisit les bienfaits de l'abolition en se riant des obligations qu'elle impose. »

Les campagnes eurent à souffrir des excès révolutionnaires qui sévirent cruellement sur les villes. Il suffit de rappeler Aix, livrée à la fureur des séditions, et perdant presque toute son importance, Marseille ensanglantée et privée pendant vingt ans de son commerce, Toulon aux mains des Anglais, son port incendié, sa population mitraillée. On est douloureusement frappé de voir pour combien les populations agricoles figurent au nombre des victimes de la Révolution. On a fait le relevé de certaines listes de gens qui périrent sur l'échafaud ou de telle autre sorte de mort violente, ou émigrés et déportés pendant la Révolution. Un document, publié en l'an IX, pour le département du Rhône, montre qu'un quart seulement appartenait au clergé et à la noblesse; les trois autres quarts se composaient de gens de loi, d'artisans et de cultivateurs. Les départements voisins ne devaient pas faire exception. Ce n'est pas à dire que la Révolution n'ait pas fait sentir ses bienfaits à la Provence. En affranchissant les terres et les hommes, en établissant un système d'impôts moins arbitraire, elle faisait disparaître certains maux et apportait un nouvel élément d'activité et de fécondité. Toutefois les progrès de cette province devaient être lents à se déterminer. On verra tout à l'heure qu'ils ne datent guère que d'un demi-siècle environ. Mais s'ils furent longs à se déclarer, ils devaient être à beaucoup d'égards rapides et décisifs. Tout n'y a pas changé, en quelque sorte de fond en comble, comme dans d'autres provinces, où la Révolution détruisait les anciens cadres de la propriété, et où, non contente de supprimer les biens de mainmorte, elle introduisait pour ainsi dire d'emblée la petite culture à la place des grands domaines. La Provence n'avait pas à subir une si profonde métamorphose. Mais beaucoup de choses se modifièrent. Les conditions générales du sol, tout en gar-

dant les inconvénients que nous avons signalés, s'amélioraient. Le bien-être augmentait, non sans laisser subsister bien des imperfections. L'étude de la situation qu'offrent ces populations agricoles dans le présent nous montrera que, si le lien avec le passé n'est pas rompu sur cette terre plus fidèle que beaucoup d'autres aux traditions, elle n'en a pas moins fait place à un état des choses et des personnes en grande partie nouveau.

Henri BAUDRILLART.

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL DES POPULATIONS AGRICOLES

LA PROVENCE DANS LE PRÉSENT

ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL

I

CIRCONSTANCES PHYSIQUES QUI INFLUENT SUR L'ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL DE CES POPULATIONS.

Après avoir essayé de retracer les principaux traits de vie intellectuelle, morale et matérielle des populations de la Provence dans le passé, nous devons montrer leur état présent à ce triple point de vue. Nous nous appuyerons : 1° sur les observations que nous avons pu recueillir directement et sur place; 2° sur les divers documents qui nous ont servi à les contrôler et à les compléter.

Beaucoup de remarques relatives au passé trouvent d'ailleurs à s'appliquer encore aujourd'hui. Le génie des races peut, en quelque sorte, s'atténuer et comme s'user à la surface par le contact de la civilisation, il ne change pas dans son fond. Cette observation se vérifie particulièrement pour les populations rurales, moins exposées à subir ce commun niveau que produisent dans les villes les communications fréquentes avec le reste du territoire.

L'habitant des campagnes n'a pas appris à mettre son amour-propre à dépouiller le caractère provincial pour se rapprocher d'un type uniforme. Il laisse paraître le vieux fond indigène, et serait plutôt disposé à en faire parade qu'à en rougir. Aussi en empruntant au moyen âge et à l'ancien régime les portraits qu'ils nous ont laissés de ce qu'on appela longtemps la nation provençale, nous avons reconnu plus d'une fois l'homme d'aujourd'hui. Sous la vétusté du langage apparaissaient les couleurs encore fraîches d'un modèle toujours vivant. Ni les progrès opérés dans l'instruction primaire, ni les modifications qui se sont produites dans les idées et dans les croyances, moins sensibles d'ailleurs dans les campagnes, n'ont effacé les caractères fondamentaux. Nous avons toutefois à montrer surtout les changements survenus qui portent sur la vie morale et plus encore sur la vie économique. Ils restent eux-mêmes circonscrits par la nature du sol et du climat, trop caractérisée pour que son action ait cessé de produire des effets analogues à ceux qu'elle a eus pendant de longs siècles. Les influences historiques n'ont pas perdu leur empire. Les colonisateurs qui apportaient à ces régions du monde la vigne et l'olivier, fixaient à jamais les principaux linéaments de leurs destinées économiques. Les Romains qui léguaient aux villes le municipe leur ont laissé de fortes habitudes municipales. J'ai indiqué qu'ils léguaient de même aux campagnes le métayage. Les coutumes ont la vie dure quand elles continuent à être d'accord avec la nature des choses. Ainsi l'étude du passé n'aura pas été sans utilité. Nous ne risquerons pas de prendre des choses anciennes pour des nouveautés. Nous comprendrons la puissance des traditions chez cette race pourtant vive et mobile, et par là même les changements que nous aurons à constater depuis un siècle nous apparaîtront avec plus de relief.

Une raison pour que le climat agisse avec plus de force

sur les populations agricoles, c'est leur régime de vie en plein air, à la différence des autres populations qui, dans les villes, cherchent l'ombre et se défendent, du mieux qu'elles peuvent, contre l'excès du froid et du chaud. Les progrès de la science et de l'art de l'ingénieur, efficaces sur certains points, ont atténué, mais n'ont pas réussi à supprimer les effets de ces désordres naturels dont nous avons pu apprécier les conséquences désastreuses. Ce contraste d'une nature aimable et tourmentée, caressante et redoutable, nul ne l'a mieux marqué que l'historien qui a caractérisé la physionomie de nos provinces avec une si pittoresque énergie. « Cette poétique Provence, écrit Michelet, n'en est pas moins un rude pays. Sans parler de ses Marais Pontins, et du Val d'Olioules, et de la vivacité de tigre du paysan de Toulon, ce vent éternel qui enterre dans le sable les arbres du rivage, qui pousse les vaisseaux à la côte, n'est guère moins funeste sur terre que sur mer. Les coups de vent brusques et subits saisissent mortellement. Le Provençal est trop vif pour s'emmailloter d'un manteau espagnol. Et ce puissant soleil aussi, la fête ordinaire de ce pays de fêtes, il donne rudement sur la tête, quand d'un rayon il transfigure l'hiver en été. Il vivifie l'arbre, il le brûle. Et les gelées brûlent aussi. Plus souvent des orages, des ruisseaux qui deviennent des fleuves. Le laboureur ramasse son champ au bas de la colline, on le suit voguant à grande eau et s'ajoutant à la terre du voisin. Nature capricieuse, passionnée, colère et charmante. »

Les torrents dévastateurs n'ont pas disparu, ils se sont accrus sur certains points par le déboisement. Dans l'ensemble ils ont diminué. Les eaux fluviales ont été mieux utilisées. Certaines modifications ont été apportées au climat par les nombreux canaux d'arrosage. Le nombre des jours de vent violent a décru dans l'année. La pluie, moins rare, rend la végétation plus vigoureuse et plus résistante

aux effets désastreux du mistral. Au reste, ce terrible mistral n'est pas un fléau à tous égards. Sans lui, les parties basses du pays seraient complètement malsaines et inhabitables. En outre, il balaie dans sa course les amas sordides que la négligence laisse s'accumuler trop souvent. Tout ce qu'il faut espérer, c'est que cette espèce de rôle providentiel qu'on attribue au mistral pour suppléer au manque de soins des habitants, sera rendu moins indispensable par les progrès de la propreté et de l'hygiène.

La configuration des lieux agit aussi sur le tempérament impressionnable, sur les habitudes morales, sur le régime de vie de ces populations. L'habitant des parties montagneuses est sec et nerveux. On en est frappé particulièrement dans toute la chaîne littorale des montagnes de l'Estaque. Le tempérament du paysan n'est pas le même dans la plaine. Plus souvent bilieux et sanguin, il n'est pas rare qu'il marque quelque embonpoint. La taille subit les mêmes variations. Elle devient plus haute à mesure que le sol s'élève ; toutefois, le montagnard de l'Estaque atteint à peine à la moyenne. On a souvent signalé les qualités d'énergie, d'habileté pratique des habitants de la partie montagneuse. Des trois départements qui forment le pays provençal, le plus pauvre comme le plus montagneux, est aussi celui où l'homme sait le mieux se tirer d'affaire ; stimulé par l'insuffisance même des ressources naturelles, s'il ne peut réaliser le bien-être chez lui, il va le chercher au dehors. On pourrait presque dire de l'habitant des Basses-Alpes ce qu'on a dit autrefois des Gascons, que c'est « une graine qui pousse partout. » Cette race industrieuse et avisée, on la trouve partout répartie dans toutes les autres contrées du Midi.

L'importante statistique des Bouches-du-Rhône, publiée sous la Restauration par le comte Villeneuve, renferme d'assez longs développements sur les races qui forment les populations provençales. Sans nous y étendre, nous dirons

que la race ligurienne, regardée comme le fonds primitif de la population avant l'arrivée des colonies phocéennes, se conserve plus ou moins altérée. C'est dans le territoire d'Aix et de toute la rive gauche de la Durance qu'elle s'est, assure-t-on, le mieux maintenue. C'est une vigoureuse population de paysans que ces hommes du territoire d'Aix, pour la plupart assez petits et maigres, mais nerveux, aux épaules carrées, aux bras robustes. On distingue la race marseillaise, plus sanguine, plus susceptible d'embonpoint, mais très forte aussi, qui habite la partie occidentale des Bouches-du-Rhône et le Var. Cette vigueur extraordinaire, cette ampleur des formes se rencontrent au plus haut degré parmi les hommes du port de Marseille, accoutumés aux travaux de force. C'est dans la classe des porte-faix de Marseille que Puget, le grand statuaire, croyait retrouver le type de l'athlète Milon de Crotone. Les familles de pêcheurs offrent les formes grecques les mieux conservées, parce qu'elles ne s'allient presque qu'entre elles de temps immémorial. Mais, encore plus que le sexe masculin, ce sont les femmes qui accusent de remarquables analogies avec la race grecque. Les servantes des familles grecques émigrées dans le pays, lorsqu'elles quittent le costume oriental, sont facilement confondues avec les femmes indigènes. Les paysans du *Terradou*, ou territoire de Marseille, à l'exception de ceux des bords de la mer, appartiennent à une autre variété, dont la taille est assez élevée, avec un buste court et des membres assez longs et grêles. Tandis que, dans la vallée de l'Huvcaune, les formes sont plus développées et plus régulières, les pays montueux, situés sur la rive droite de la même rivière, nous montrent le paysan grand et fort, et la femme, également douée de vigueur, non moins propre aux travaux des champs auxquels on la voit se livrer Dans l'arrondissement d'Aix, on attribue à différentes colonies, dont plusieurs sont venues de la Catalogne et du Languedoc, la population des

Martigues et de Fos. — A la Ciotat, à Cassis, les habitants appartiennent à la race marseillaise pure. Mais comment ne pas faire une mention à part de la race arlésienne, mélange du sang romain et du sang sarrasin ! Cette empreinte romaine a pu se fixer sur les traits d'une population nombreuse. Qu'on se reporte, en effet, par delà cette ville actuelle, qui n'est plus guère qu'une ville agricole, vers la cité populeuse et glorieuse jadis qui eut rang de ville impériale. Le poète Mistral a bien pu s'écrier : « Arles, à cette heure, tu es moissonneuse, — et couchée sur ton aire, — tu rêves avec amour de tes gloires anciennes ; — mais tu étais reine alors, et mère — d'un si beau peuple de rameurs, — que, de ton port, le vent mugissant — ne pouvait traverser l'immense flotte. Rome à neuf t'avait vêtue en pierres blanches bien bâties ; — de tes grandes Arènes elle avait mis à ton front — les cent vingt portes ; tu avais ton Cirque ; — tu avais, princesse de l'Empire, — pour distraire tes caprices, les pompeux Aqueducs, le Théâtre et l'Hippodrome (1). »

De cette population abondante qui couvrait une si vaste étendue, il n'est resté qu'une race restreinte par le nombre, mais qui restitue souvent, avec une remarquable fidélité, l'ancien type, comme les débris de sculpture retrouvés dans les fouilles des anciennes Arènes nous rendent en quelque sorte tout un monde de statues et de bustes reproduisant un modèle analogue. Cette empreinte romaine, on la reconnaît plus fréquemment chez les femmes, d'une robuste et éclatante beauté ; elle se manifeste particulièrement par la forme du front, l'ovale du visage, le nez aquilin, la rectitude et l'élévation de la taille, la majesté du pas. On ne remarque pas sans étonnement que ce type s'efface brusquement tout près de là, par suite d'un mélange qui en a altéré la pureté. En effet, quand on visite la

(1) Mireille, chant XI.

Camargue et les plaines de la Crau, la belle race a disparu par l'effet d'une successive et nombreuse immigration. On retrouve à Château-Renard et dans les communes voisines, la race arlésienne, s'accusant de nouveau par les traits et par certaines particularités traditionnelles de costume et de langage.

Autant, d'ailleurs, le climat et la configuration du sol attestent nettement les résultats qu'ils ont par rapport à l'existence des populations agricoles, autant il paraît difficile d'établir sûrement, avec quelque continuité, les conséquences que peuvent avoir ces variétés de race. La difficulté redouble quand, ainsi qu'il arrive si fréquemment, elles sont altérées par leur fusion avec des éléments étrangers. En un grand nombre de cas, cette action se suppose plus qu'elle ne se démontre. Les nuances intellectuelles et morales qui peuvent en résulter, se détachent d'ailleurs sur le fonds permanent de quelques races fondamentales et sur les immuables circonstances du sol et du climat.

II

QUALITÉS NATURELLES INTELLECTUELLES ET MORALES. PROGRÈS DE L'INSTRUCTION.

L'esprit indigène se montre autant qu'autrefois chez le paysan provençal, vif, primesautier, quoique l'apparence — en certains pays — reste un peu grossière. Il se laisse plus facilement pénétrer que nos paysans du nord et de l'ouest. Pour qu'il se tienne sur la réserve, pour qu'il mette un frein à son expansion naturelle, témoignée par la fréquence des gestes et surtout par l'abondance des paroles, il faut quelque raison sérieuse, quelque intérêt positif. A l'école, les enfants montrent une intelligence facile et ouverte. Le paysan manifeste tous les germes de ce qu'une éducation plus complète pourra en tirer. Ce don, d'une imagination plus susceptible de s'émouvoir, plus colorée, deviendra la

poésie ou la fiction romanesque chez des hommes d'élite. Cette faconde, cette vive riposte, feront de ces paysans, lorsqu'ils seront aiguisés et développés par l'étude, un peuple d'avocats, d'orateurs diserts. Si des dons plus éclatants viennent se joindre à cette audace provençale, qui ne craint pas d'enfler la voix, et ne recule devant aucune hyperbole, vous aurez des orateurs d'une puissance incomparable, comme Mirabeau, en qui, comme on l'a dit, la Provence revit tout entière, municipes, parlement et noblesse, démagogie et rhétorique, le tout d'une magnifique insolence. Écoutez-les discuter âprement et subtilement de leurs intérêts, vous aurez comme un avant-goût de ces Parlements de Provence, si passionnés, qui ne cédaient qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la discussion et toutes les forces de la résistance.

Ces qualités, qui confinent à des défauts, de faconde et d'impétueux élan, n'excluent pas la solidité, la pénétration, rarement toutefois celle qui fait les philosophes, mais souvent celle qui fait les jurisconsultes, les historiens, les savants, et, dans l'ordre pratique, les hommes d'affaires et les hommes d'état. Il nous serait facile de citer des noms illustres et récents, sortis en tous ces genres des rangs obscurs.

S'il n'est pas habituellement donné à l'instruction élémentaire de faire éclore le génie auquel elle procure les moyens indispensables pour qu'il se produise, elle met en valeur cette masse de facultés qui sans elle resteraient incultes. D'une part, la science seule, dans ce qu'elle a de plus avancé, peut transformer la Provence où il reste tant à faire; d'une autre part, il n'y a que l'instruction, à un degré moins élevé, qui puisse faire des cultivateurs d'un esprit ouvert aux choses de leur métier et habiles dans leur profession. On a pu voir ce qu'avait été l'instruction dans ces campagnes jusqu'à la limite du XVIIIe siècle. Elle n'était pas nulle toujours et partout, mais elle restait trop imparfaite

et sujette à trop d'intermittences pour former un système régulier et avoir une action suffisamment étendue et profonde. Il existait des *Écoles chrétiennes* déjà florissantes « en Avignon » et bientôt aussi établies à Marseille et dans quelques localités environnantes, de 1704 à 1712. Mais c'était la majorité des communes qui demeurait privée d'enseignement primaire. La Révolution, en voulant le mieux, commença dans cette partie du territoire comme dans d'autres, par désorganiser ce qui existait. Comment les campagnes provençales auraient-elles pu avoir des écoles en nombre suffisant, alors qu'à Marseille même, on signalait un si triste état que « les enfants de l'ouvrier et « des pauvres artisans devenaient, par le manque d'instruc- « tion, chaque jour plus grossiers, plus vicieux et plus mé- « chants. » Si Marseille et sa banlieue pouvaient combler leurs vides dans un laps de temps moins long, les communes rurales n'eurent guère d'école qu'en 1806. Ces écoles, peu nombreuses, furent très irrégulièrement suivies. Même après la célèbre loi de 1833, le mouvement vers les écoles s'est fait lentement parmi les populations rurales des Bouches-du-Rhône. Les dépenses scolaires étaient, d'après les rapports, de 52,000 francs seulement en 1846; elles montaient, en 1877, au chiffre de 300,000. Les écoles se sont multipliées depuis lors, sous l'empire de la législation nouvelle. Aujourd'hui, le département en compte environ 700, et les filles ont les leurs à part. C'est une de nos populations rurales qui ont le plus gagné, et qui se classent parmi les plus avancées. Grâce à des circonstances heureuses, telles que l'importance commerciale et industrielle du département, l'agglomération des centres, les vastes usines, les bassins houillers, les fabrications de toutes espèces qui y amènent et qui y occupent des milliers de familles, surtout dans l'arrondissement de Marseille, les communications rendues faciles par l'excellent état des routes et les lignes ferrées qui rayonnent dans tous

les sens. Mais, pour que les campagnes profitent de cet ensemble de circonstances, il a fallu la création d'établissements scolaires à proximité. L'obligation et la gratuité ont achevé de déterminer le mouvement vers les écoles de la partie rurale des populations, bien qu'on observe là, comme partout ailleurs, quelques inexactitudes pendant les temps de moisson qui réclament l'emploi des bras — contraventions qui se couvrent des mêmes prétextes pour justifier les absences.

Les progrès ont été plus grands encore pour les populations agricoles du Var, qui étaient au 59e rang en 1868 parmi les départements de la France pour le nombre des conscrits sachant lire, et qui sont aujourd'hui au 44e. Mais les progrès annuels de l'instruction dans le Var depuis 1829 ont dépassé sensiblement la moyenne générale de la France. Seulement l'accroissement regardait surtout les villes ; depuis quelques années il achève de s'étendre aux campagnes, et ces différences de niveau auront en vertu du mouvement actuel, bientôt perdu toute raison d'être.

J'ai rappelé l'époque éloignée où, de Barcelonnette partait un essaim de jeunes gens, la plume au chapeau, se désignant par cet insigne aux localités qui consentaient à les louer pour la saison. Cela dura plus ou moins jusqu'à ce que l'instruction primaire ait cessé d'être dans les Basses-Alpes un objet de colportage, une sorte de louage temporaire, pour devenir une institution fixe et publique, ayant ses représentants. Autrefois, dans ces contrées, l'école ne durait que l'hiver. Elle devint permanente au XVIIIe siècle dans un certain nombre de communes rurales, grâce à d'ingénieux expédients, tels que celui qui permettait au maître d'école de la commune d'Angles, en 1776, dont l'enseignement ne durait que pendant six mois, de tenir l'école ouverte toute l'année, sous condition qu'il ferait le métier de barbier les jours de vacances, le tout moyennant les gages de deux cents livres. A Sisteron, vers le même

temps, le maître d'école cumule sa fonction toute l'année avec la profession de perruquier. Le principe de concours est admis dans certaines communes, comme on le voit entre autres exemples par ce perruquier qui avait subi l'interrogat sur la foi, sur les principes de la grammaire et l'arithmétique, qui avait même traduit un sermon de saint Léon sur le bréviaire, et répondu sur toutes matières si pertinemment qu'on lui avait donné la préférence sur un chapelain des Pénitents blancs (1).

Le maître d'école, dans ces communes, était payé par la famille, assez souvent quatre sols par mois, si l'enfant lisait seulement, huit s'il écrivait. Les communes importantes avaient assez fréquemment un fonds pour la gratuité en faveur des familles qui ne pouvaient payer.

La commune rurale dans ces régions s'arrangeait donc de son mieux — et encore une fois, nous ne voulons pas dire que ce mieux fût habituellement suffisant, seulement nous n'admettons pas que rien n'ait été fait dans le passé pour l'instruction du peuple, — la commune rurale, disons-nous, s'arrangeait pour ne pas rester dépourvue de tout enseignement, dût-elle s'adresser à des personnes sans mandat spécial. Dans la commune de Blieux, on voit le notaire tenant la classe dans sa propre maison moyennant une indemnité, le vicaire lui succéder, puis le chirurgien, etc. Dans les villages, l'office de maître d'école est fait pendant l'hiver par un cultivateur sachant lire et écrire couramment, par un marchand ambulant, quelquefois par un simple journalier. Il y a là du moins la preuve que, dans ces communes, on tenait à conserver quelque culture.

L'instruction ne fut pas interrompue pendant la période révolutionnaire. Peu importe qu'il s'y soit mêlé les erreurs et les travers de l'époque. Nous pouvons sourire en lisant les considérants du conseil municipal de Castellane chargeant

(1) Dictionnaire pédagogique de Buisson ; article de M. Habert.

« le citoyen Hyacinthe Bernard d'éduquer les jeunes citoyens et de leur faire *humer les bases et les principes de la constitution* », ou ne louera pas moins la volonté suivie de ces populations montagnardes d'avoir entretenu dans les campagnes de petits foyers multiples d'instruction élémentaire.

Aujourd'hui, dans des communes même où la population totale a diminué par l'émigration, la population scolaire présente des chiffres notablement plus élevés que quelques années auparavant. On a amélioré les bâtiments qui, au nombre de quatre cent quatre-vingt-neuf, en présentaient, naguère, dans le langage de la statistique scolaire, deux cent soixante-et-un réputés *convenables*, quatorze *peu convenables*, et cent trente-quatre *défectueux*. Au moment où nous visitons le département, l'œuvre d'amélioration marchait vers son terme.

Peu de départements avaient un plus grand besoin de l'enseignement agricole qui y a été organisé récemment comme dans les autres parties de la Provence. On n'y a songé qu'à une époque assez récente, et toutes les pratiques défectueuses n'ont pas disparu : telles la coutume trop générale des jachères, la taille prématurée des arbres et de la vigne, l'ensemencement du blé dans les vergers d'oliviers, la moisson faite avant le temps dans la fausse crainte que le grain ne tombât, la négligence de l'échenillage, la taille des mûriers au mois de juillet, l'habitude de gauler les olives au lieu de les cueillir à la main, celle de semer ensemble le blé et le seigle qui mûrissent à des époques différentes. On laissait trop longtemps le vin dans la cuve, etc. On signalait d'autres pratiques vicieuses, comme celle qui avaient lieu dans l'éducation des animaux, dans la tonte des laines. L'exemple des propriétaires les plus éclairés a servi d'école aux retardataires.

Mais il était nécessaire d'installer un enseignement agricole régulier. Une ferme école, destinée à former de bons

chefs de culture, de bons contre-maîtres ruraux, a été fondée, en 1849 sur le domaine de Paillerols, au plan des Mées. Mais le principal de ces établissements a une tout autre portée qu'un enseignement purement départemental. Il étend même ses visées au delà de la Provence. Nous voulons parler de l'établissement situé dans les Bouches-du-Rhône, près d'Aix qui porte le nom de la Montauronne. Cette ferme école, que nous avons visitée avec autant de plaisir que de profit est aussi un beau domaine. Elle a été créée en 1839. On traverse pour s'y rendre d'Aix une plaine vaste et ondulée que bornent à l'horizon de jolis coteaux. Au moment où nous faisons cette visite, par une matinée de juin, cette nature méridionale déploye une luxuriante végétation d'oliviers, de mûriers, de céréales, de cultures variées. Le regard est attiré par d'abondantes plantations d'amandiers, régulièrement alignés. Le site dans lequel est placée la Montauronne présente un charmant aspect. La vue s'y étend sur des collines couronnées de pins et sur des champs abondamment plantés d'arbres. Le jardin qui s'étend devant la maison du directeur est lui-même des plus riants, grâce aux fleurs qui s'y épanouissent et à la beauté des ombrages. L'agriculture trouvait moins son compte à ce terrain, dont la nature était fort pierreuse. Il ne fallait pas trop s'en plaindre. Transformer un champ stérile en une fertile campagne, était une perspective à ouvrir à de jeunes cultivateurs. Il y avait là un sujet d'expériences précieux sur les fumiers et les engrais qui peuvent être employés sur un terrain calcaire. Nulle meilleure école de travail et de patience pour ces bras actifs, pour ces esprits aussi neufs que ce sol lui-même. On peut dire que chaque obstacle vaincu, chaque amélioration obtenue après des luttes mêlées d'incertitudes et parfois de revers passagers, servaient de leçon et d'encouragement à persévérer. Tout cela nous a paru parfaitement compris par l'habile directeur, M. de Bec. A ce qui constitue l'art et le

métier, il unit cette intelligence générale qui fait que l'on aime ce que l'on fait et qu'on le fait aimer aux autres. Mais il faut du temps pour se mettre au courant de cet art compliqué, même réduit aux proportions que son enseignement reçoit dans une ferme école, et ces trente jeunes gens, la plupart venus des départements voisins et des environs, n'ont pas trop pour se façonner à ces travaux, des trois années qu'ils passent à l'école. Ils consacrent cinq heures à l'instruction, et le reste de la journée au travail agricole, à partir de cinq heures du matin dans la saison d'été. On ne rencontre pas à la Montauronne de ces laboratoires et de ces savants musées qui trouvent leur place si à propos dans nos grandes écoles nationales d'agriculture. A la Montauronne, quelques-uns des élèves entrent assez jeunes pour compléter leur instruction primaire. Elle y est l'objet de compléments solides et étendus. Pour le reste, quelques bons ateliers suffisent. Le principal est la terre elle-même, où ces jeunes gens manipulent les substances dont on leur a enseigné la composition et où ils expérimentent les nouveaux mécanismes qu'ils sont destinés à mettre en œuvre. Plus de sept cents élèves y sont venus depuis la fondation chercher là l'instruction agricole. Ils se sont répandus dans les campagnes environnantes et souvent plus loin, quelquefois en Algérie, dans le Nouveau-Monde, à Porto-Rico. Beaucoup sont devenus fermiers métayers, quelques-uns propriétaires, tous ont contribué selon leurs moyens au développement des bonnes méthodes et à l'extension des cultures. On se rend compte par là de la valeur et des services de ces institutions modestes et l'on emporte l'impression satisfaisante que laisse toujours la vue d'une œuvre sage et prospère, qui a fait sans bruit à peu près tout le bien qu'elle pouvait faire.

III

SUITE DE L'ÉTAT INTELLECTUEL. — SUPERSTITIONS SUBSISTANTES DANS LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA PROVENCE ET DES RÉGIONS QUI L'AVOISINENT.

Les progrès opérés dans l'instruction, au midi comme au nord de la France, ont diminué les croyances superstitieuses dans la population rurale sans les détruire entièrement. Il n'est pas rare que la superstition survive à l'ignorance. A plus forte raison doit-elle garder quelque place dans ces classes qui offrent plus de prise à la crédulité et où l'imagination est plus forte que la raison. On ne sera donc pas étonné de trouver dans les populations du Midi des traces subsistantes du penchant enraciné qui porte l'âme humaine à attacher un sens prophétique à des signes sans rapport réel avec ce qu'on leur fait signifier, et qui la pousse à rapporter à l'intervention d'une puissance occulte des effets qui s'expliquent naturellement. Ces superstitions se partagent en deux sortes, les unes n'ayant rien de commun avec la religion, qui même les réprouve, les autres au moins tolérées et se rapportant à la religion plus directement. Heureusement la superstition, accompagnée des délires furieux qui la rendent redoutable, a disparu des campagnes. On ne connaît plus ces violences populaires qui s'attachaient aux prétendus crimes de sorcellerie, objet jusqu'au XVIIe siècle des pénalités les plus atroces. La faculté de créer des légendes s'est fort atténuée sans que, toutefois, celles qui sont en possession d'une consécration plusieurs fois séculaire aient perdu toute leur force. Naguère les filles et les femmes des campagnes de Beaucaire et de Tarascon n'entendaient pas sans effroi raconter l'antique aventure de cette jeune fille, attirée par le *Drac*, ce monstre aux formes bizarres, couché dans le lit du Rhône, qui l'avait entraînée dans son antre, où elle resta captive

pendant sept années jusqu'à sa délivrance miraculeuse. Quant aux superstitions qui se rapportent au culte des saints, il n'est pas toujours facile de marquer exactement la limite qui les sépare de la religion. On peut glisser de l'une à l'autre, grâce à l'influence que la croyance catholique attribue aux saints dans la distribution des faveurs spirituelles et temporelles. Plusieurs de ces saints présentent en Provence un caractère en quelque sorte national qui les rend l'objet d'un culte universel. Comme partout, ceux-là et d'autres sont réputés avoir une miraculeuse influence pour la guérison de telle maladie et de la maladie en général. Ces mères qui prient aux pieds de l'image de sainte Marthe pour leurs enfants malades, ne peuvent guère scandaliser que des sectaires de village. Non pas que l'exagération de ce genre de culte soit toujours sans danger. Elle en a lorsqu'elle empêche d'appeler le médecin. Cela n'est plus guère à craindre, et la médecine n'a pas été découragée par la croyance aux miracles, On trouve trois médecins en Provence où jadis on n'en trouvait à peine un seul, et ils ne manquent pas d'occupation.

L'indication des superstitions locales rentrant dans notre sujet, nous en dirons quelques mots. Peut-être y a-t-il intérêt à le faire, alors que beaucoup sont expirantes et que beaucoup diminuent, sans pourtant s'éteindre. Les unes sont inoffensives, quelques autres le sont moins. On continue à bénir les chevaux, les mulets et les ânes le jour de la Saint-Éloi. Les feux de la Saint-Jean s'allument toujours, mais accompagnés de moins de fêtes. Pourtant, à cette date s'attachent encore, dans plus d'une localité, des pratiques léguées par le passé. On y fait correspondre la cueillette de certaines plantes médicinales, arrachées au sommet de la montagne, au lever même du soleil, et distribuées comme remèdes pour différents maux, et surtout pour les blessures, telle que la *millepertuis* qui, cueillie dans ces conditions et placée dans un flacon d'huile d'olive

pendant une année, devient un baume très efficace. A la Chandeleur se rattachaient aussi des pratiques qu'on retrouve, dit-on, dans quelques autres provinces, par exemple la coutume de se munir d'une bougie qu'on présente à la bénédiction pendant la messe, et qu'on reporte allumée à la maison, en évitant autant qu'on peut de la laisser éteindre ; sinon on y voit un mauvais présage. La mère de famille parcourt toute la maison, suivie des enfants et des domestiques, et marque toutes les portes et les fenêtres d'une croix qu'elle fait avec la bougie allumée. Le cierge bénit est suspendu à côté du lit, pour être allumé en temps d'orage, aux accouchements, enfin dans toutes les circonstances critiques de la vie. — Plus qu'en aucune autre province, la grande fête est la Noël. Il n'est pas un bon Provençal qui ne la célèbre en mangeant un plat de pois chiches. On attache aussi — c'est moins fréquent pourtant qu'autrefois — d'étranges superstitions aux jours qui précèdent la naissance du Christ. Ils ont une sorte de signification prophétique qui permet de pronostiquer le temps qu'il fera pendant les périodes suivantes. Ainsi, le 12 décembre est censé représenter le mois de janvier, le 13 le mois de février, et ainsi de suite jusqu'au 24. Le temps qu'il fait à chacun de ces jours doit déterminer celui du mois correspondant, et l'on s'arrange en vue de ces prévisions. Une telle superstition, quand elle était en pleine vigueur, pouvait n'être pas sans inconvénients. Elle devait plus d'une fois exercer une action fâcheuse sur les opérations de l'agriculture. Autre pronostic : l'aube, belle ou pluvieuse de la Saint-Michel, annonce le temps qu'il fera pendant l'automne. Un mélange d'observations exactes et d'idées superstitieuses caractérise d'autres pronostics. C'est signe de pluie quand les hirondelles se rassemblent et quand le lumignon de la lampe charbonne : remarque déjà faite par Virgile, à propos des paysans de l'Italie :

Nec nocturna quidem carpentes pensa puelle
Nescivêre hi enem, testâ quum ardente viderent
Scintillare oleum et putres concrescere fungos.

(*Géorgiques*, liv. I, vers. 391.)

Certains dictons expriment d'autres prédictions d'une certitude plus ou moins douteuse. « Beaucoup de fèves, beaucoup de blé ; beaucoup de cormes, beaucoup de mariages. » — Si le blé de la Sainte-Barbe ne prospère pas, c'est signe de mort.

Enfin, si la coutume de respecter la vie de certains animaux, le crapaud, les hirondelles, n'est pas spéciale à la Provence, le paysan provençal vous dira que le crapaud préserve du mauvais air, qu'il sert à guérir la fièvre. J'ai été témoin, en visitant une métairie, du respect exagéré qu'on porte aux toiles d'araignée dans les étables, même d'une remarquable propreté. A l'étonnement que je ne pouvais m'empêcher d'en manifester, le métayer répondait du ton le plus assuré qu'on se gardait bien d'y toucher parce qu'elles « préservent du mauvais air » : expression consacrée dans ces campagnes pour désigner les maladies.

Telle est la persistance de la superstition du vendredi que j'ai été peu étonné de voir le métayer provençal se refuser à enlever les litières et à changer une bête de place durant ce jour néfaste. On n'ira pas le dimanche chercher ou conduire une bête chez le voisin. Le mois de mai est frappé d'interdiction pour les mariages. On fera aussi coïncider — cette coutume a été du moins persistante dans le Gard — l'exécution des divers travaux agricoles avec les indications du calendrier liturgique. Certaines plantations ou semailles sont faites traditionnellement aux époques où l'Église célèbre les fêtes de sainte Cécile, de saint Michel, de sainte Madeleine. Le samedi saint est consacré à l'agriculture.

Il y aurait moins d'intérêt à rappeler quelques pratiques

superstitieuses en usage dans ces campagnes, et qu'on retrouverait aussi dans quelques autres provinces. Aux yeux de ces paysans, par exemple, une serpette et une faucille, placées en forme de croix, doivent éloigner la grêle. Outre la conservation des produits, celle des personnes aimées inspire d'autres pratiques. Il n'est pas rare que des mères cousent une peau de lézard à la veste du conscrit, ou mette dans sa poche un morceau de corde dite de pendu pour le préserver de prendre un mauvais numéro. Dire que la croyance aux sortilèges se rencontre assez souvent parmi les populations rurales de la Provence et des départements méridionaux, ce serait n'affirmer rien qui leur soit propre, puisque bien peu de nos provinces sont exemptes de cette aberration. La poule noire et le chat noir continuent à jouer leur rôle légendaire dans les maléfices.

Dans plus d'une localité, on cherche à en préserver les enfants par des moyens non moins étranges, La sage-femme, qu'on appelle la *baïlo* en Provence, ne manque pas de munir le nouveau-né d'un petit coussinet bénit, désigné sous le nom d'*évangile*, et destiné à prévenir toute espèce de mauvais sort. Toutes les fois que l'enfant éternue, on s'empresse de dire : *Saint Jean*, en sous-entendant *te bénisse*, parce que l'on croit que cet éternuement est une espèce d'effort par lequel l'enfant se délivre du mauvais esprit.

Enfin, pour terminer cette nomenclature, un peu longue quoique incomplète, on trouve encore des restes de croyance à la *galineta blanca*, la petite poule blanche qui précède le voyageur à la tombée de la nuit. Celui-ci, se croyant toujours sur le point de la saisir, est peu à peu entraîné dans quelque gouffre. Plus d'un ajoute foi à l'*esperit fantasti* (esprit fantasque), qui hante les greniers à foin et les écuries, et, selon les fantaisies de son humeur, donne des soins spéciaux à telle ou telle bête, embrouille ou débrouille sa crinière, lui enlève ou double sa ration d'a-

voine, etc. C'est exceptionnellement qu'on voit reparaître les vieilles histoires de loups-garous et de revenants; mais les guérisseurs, les rebouteurs, les devineurs, s'offrent encore en grand nombre dans les parties arriérées et sont autrement dangereux que la plupart de ces croyances superstitieuses en décadence dont nous avons tracé une imparfaite esquisse.

IV

MŒURS RURALES.

Après le tableau intellectuel des populations provençales, je dois en présenter le tableau moral, en comprenant sous ce chef deux choses distinctes : 1° les mœurs et coutumes; 2° la moralité.

La famille rurale, en Provence, conserve le dépôt plus ou moins intact des vieux usages. La commune garde aussi certaines coutumes locales que le temps n'a pas abolies. Enfin, la ferme, le *mas*, a les siennes qui se rapportent aux travaux agricoles. Peu importe que les uns regardent cette fidélité comme respectable et touchante, tandis que d'autres n'y voient que la preuve d'un état arriéré.

Certaines communes rurales, les populations de pêcheurs, restent encore les foyers où survivent ces traditions naïves que les enfants perpétuent comme un culte d'enfance et comme un héritage de famille. Nous les trouvons encore assez vivaces dans les cantons des Baux et de Saint-Rémy, forteresses des antiques usages, que leur aspect même semble marquer de ce caractère. La cité des Baux, rendez-vous des grandes familles féodales de la Provence, perchée sur une des crêtes des Alpines, montre, non sans ostentation, les vastes ruines de son vieux château, le plus considérable de la Provence au xe siècle, les restes de son élégante chapelle de Sainte-Catherine, et ses grottes de fées, formant une longue suite d'excavations souterraines. Saint-

Rémy, bâti sur les ruines de l'antique Glanum, n'est pas moins fier des restes imposants de deux remarquables monuments de l'architecture romaine, son arc de triomphe et son mausolée. Il s'y rend une foule nombreuse le lundi de la Pentecôte. Les populations rurales y trouvent une cérémonie de leur goût et à leur image dans la *course de la charrette*, analogue à quelques-unes des fêtes agricoles que nous avons décrites précédemment (1).

Les noces présentent encore quelques particularités. Lorsque les accords sont faits, le prétendu vient, sur un cheval ou sur un mulet, chercher sa fiancée, la *novi* en provençal, et la prend en croupe, tandis que les personnes de la famille leur font escorte. Tous vont à la ville pour acheter la *loureio*, ou livrée, c'est-à-dire les cadeaux de noce. Mais il est d'usage que les cadeaux soient toujours faits devant témoins. Cette sage précaution permettra, si le mariage vient à se rompre, de reprendre les cadeaux. On se montre d'ailleurs, fort libéral pour ces présents, et en général dans les fêtes nuptiales, qui ne sont peut-être célébrées dans aucune province avec plus de luxe et de dépenses. Les riches fermiers ne reculent pas devant l'achat de précieux bijoux. De telles dépenses, dans le pays d'Arles et dans la Camargue, se montent parfois jusqu'à dix ou douze mille francs en toilettes et en repas. Ces cérémonies reçoivent aussi une physionomie pittoresque du mélange des modes de diverses époques, représentées par les anciens du village qui gardent leurs propres costumes de noces pour ces célébrations.

Les scènes de famille qui suivent le baptême sont de celles dont le pinceau pourrait faire le sujet d'agréables tableaux. La marraine apporte chez l'enfant nouveau né, le gâteau couvert d'emblêmes, tels qu'un berceau, une

(1) Voir surtout pour le passé, pour quelques coutumes, le second tome de l'*Histoire d'Aubagne*, par M. le docteur L. Barthélemy (chap. XXII).

poule qui couve ses œufs, etc. Elle y joint pour l'enfant lui-même un cadeau qui consiste en un œuf, du sel et des allumettes. Ces objets ont un sens allégorique exprimé par ces mots : « Sois bon comme le pain, sage comme le sel, plein de qualités, sans doute, comme cet œuf, et le bâton de vieillesse de tes parents : » C'est ce que figurent les allumettes. « *Siaguès bouon coumo lou pan, plén coum'un nou, sagi coumo la saou, et lou bastoum de vieillesse de teis parens.* »

Les cérémonies auxquelles donnent lieu les funérailles ne présentent plus une grande originalité. Les sépultures d'Arles, ces fameux *Aliscamps*, dont on visite les débris, nous rappellent les premiers siècles de la foi chrétienne, et la coutume de confier au cours du Rhône le cercueil des riches défunts qu'Arles retenait au passage pour leur conserver un dernier asile. Aujourd'hui le chemin de fer longe ce lieu de repos, qui a perdu jusqu'à la majesté du recueillement et du silence. Telle est pourtant la persistance de la magie des vieux souvenirs : ces pierres brisées, autrefois habitées par la mort, et qui ne recouvrent plus que le vide, gardent encore le pouvoir d'évoquer l'image d'un monde évanoui.

Les habitudes particulières à la classe rurale dépendent surtout de la nature de leurs travaux. Outre la distinction entre la montagne et la plaine, il faudra distinguer, parmi les habitants des plaines de la Crau et de la Camargue, les catégories formées par les laboureurs, les vignerons, les nourrisseurs de troupeaux, les bergers, les gardiens de cavales, les toucheurs de taureaux et les autres métiers, comme les vanniers et divers petits fabricants qui habitent le village et vivent de la vie du paysan. Les fermiers accoutumés à la vie du labour qui rend l'homme sédentaire et le ramène chaque jour vers un centre domestique, ont en général des mœurs douces et des habitudes de vie régulière, bien que quelques-uns, à proximité des villes, fassent

parfois exception et fréquentent les cafés. Les instincts violents, développés par la profession dans une existence presque sauvage, se retrouvent chez ces gardiens de troupeaux, chez ces dompteurs, farouches comme les animaux dont ils font leur compagnie habituelle. Les bergers ont aussi leur singularité qui tient moins d'ailleurs à telle ou telle province qu'à leur existence isolée. Personne n'a mieux décrit les mœurs rurales que le poète de *Mireille*. Personne ne pouvait les mieux peindre que celui qui avait longtemps vécu dans le *mas* paternel de la vie des paysans qu'il n'a jamais cessé d'observer. Dans ces tableaux qui ont fait de lui le Théocrite des mœurs rustiques de la Provence, la poésie n'est que le voile brillant de la réalité, pénétrée dans ce qu'elle a de plus intime, et rendue avec une vérité saisissante. Le *mas* qu'il décrit sous un nom imaginaire (*le Mas des Micocoule*) met sous nos yeux la vie intérieure de la ferme, ses travaux, ses fêtes, ses hôtes venus de tous les côtés. On ne saurait présenter une image plus ressemblante des scènes rurales, la cueillette de la feuille de mûrier, la récolte des cocons de vers à soie, la joyeuse activité et les gais propos des jeunes ouvrières, la moisson, les vendanges, et les repas copieux arrosés d'un vin parfumé. On suit de l'œil ces spectacles familiers, la transhumense des grands troupeaux, l'allure vagabonde des blanches cavales et des noirs taureaux sauvages errant dans les vastes solitudes. Ces scènes détachées d'un poème rustique à la fois pur et passionné, nous rendent la Provence rurale elle-même, avec ses occupations quotidiennes, avec son sol et ses productions, ses montagnes et ses plaines, son soleil et ses eaux, comme elles mettent en œuvre le génie même de ses populations.

V

LA MORALITÉ DANS LES POPULATIONS RURALES DE LA PROVENCE.

Signalons maintenant le degré de moralité, les qualités et les vices qui caractérisent les mêmes populations rurales.

Le sentiment religieux survit dans les populations provençales, quoiqu'il ait subi une diminution considérable. Mais chez ceux mêmes qui ont cessé de croire et de pratiquer, le christianisme sert toujours, sinon de règle à la conduite, du moins de base aux jugements qu'on porte sur les actes. En ce sens, l'éducation religieuse n'a pas perdu son efficacité et ne fait que confirmer ce qu'ont apporté au fonds même de l'humanité dix-huit siècles de civilisation chrétienne. Le paysan provençal, moins que tout autre, ne paraît prêt à renoncer à solenniser par les cérémonies religieuses les grands actes de sa vie. L'influence de la religion sur les mœurs n'est plus ce qu'elle était. Elle est bien loin d'être nulle.

On doit se garder, en ce qui concerne les mœurs, de faire peser à l'excès sur les campagnes la renommée équivoque qu'ont certaines grandes villes, comme Marseille, qui joignent aux corruptions ordinaires des centres populeux celles qui, de tout temps, ont été l'accompagnement des grands ports maritimes. On se figurerait à tort qu'en raison de l'ardeur du climat et du tempérament, les mœurs des campagnes sont plus corrompues dans le Midi que dans le Nord. Il n'y aurait pas d'invraisemblance à soutenir que le mouvement et la gaîté de ces races méridionales les livrent moins aux grossiers entraînements des sens que l'humidité du climat et la langueur du tempérament de certaines populations du Nord sujettes à l'ennui et avides de diversions. Ainsi, malgré Marseille, on ne trouve pour les Bouches-du-Rhône qu'un enfant naturel sur 14 naissances,

tandis qu'il y en a 1 sur 10 naissances dans les départements du Nord et du Calvados. Nous ne trouvons qu'une seule naissance illégitime sur 30 dans le Var, et moins de 1 sur 40 dans les Basses-Alpes. Dans un canton des Bouches-du-Rhône, celui de Châteaurenard, on ne relève qu'une naissance illégitime sur 200. Quelques villes d'un caractère semi-agricole, comme Arles, ne sont pas pourtant très bien réputées. On nous dit que dans cette dernière ville où la beauté du sexe constitue un péril de plus, les buvettes trop nombreuses sont devenues des endroits suspects. Ce n'est pas le seul lieu en Provence où les cabarets se soient multipliés et justifient, au point de vue des désordres qui s'y passent, leur triste renommée.

On accuse, au reste, l'élément étranger d'un grand nombre de naissances illégitimes, et aussi, dans les Bouches-du-Rhône, un certain accroissement dans le nombre des infanticides. Les filles-mères viennent du dehors pour cacher leurs fautes. D'un autre côté, en revanche, les filles peu honnêtes sont de celles qui désertent le plus volontiers la vie rurale pour porter au compte des villes les suites de leurs désordres et y augmenter les recrues de la débauche. En effet, qu'on nous permette ici une remarque générale au milieu de ces constatations : ce n'est pas en général le vide qui aurait pu se faire dans le travail des villes, qui y attire le sexe féminin. Les états qu'il recherche sont fort encombrés, et la concurrence que s'y font les ouvrières y abaisse extrêmement les salaires, souvent même au point de les pousser à demander au libertinage un complément de ces salaires insuffisants. Le moraliste et l'homme d'État ne doivent pas se faire illusion sur la valeur de cet argument économique de l'appât d'une paye meilleure pour la journée : le vrai attrait pour la plupart n'est pas ce calcul intéressé, c'est le plaisir.

Un des meilleurs traits de la morale des campagnes dans le Midi, c'est la tempérance. Je l'attribue au moins en par-

tie à la cause même qui semblerait au premier abord devoir causer l'ivrognerie, à savoir l'abondance du vin. L'usage habituel qui en est fait prévient l'abus de liqueurs plus dangereuses. Les cas d'intempérance se sont multipliés depuis les destructions causées par le phylloxera et les autres maladies de la vigne. Privés de cette boisson, qui agit comme un léger stimulant, en même temps qu'elle profite à l'alimentation, les petits cultivateurs et les ouvriers ruraux ont trop souvent cherché à le remplacer par des liqueurs fortes dont on connaît les effets pernicieux. La plupart pourtant se contentent encore — ou de l'eau pure, ou de l'eau mêlée soit de café, soit des résidus de raisin.

Ce qui est vraiment déplorable, c'est que l'absinthe et d'autres liqueurs malsaines aient pénétré dans des villages qui n'en connaissaient même pas le nom. Comment apprendre sans en être affligé que des cas de *delirium tremens* ont été constatés en un certain nombre de villages ? Puisse cette conséquence morale d'une circonstance toute physique, disparaître avec les maladies qui ont atteint la vigne ! Mais on voudrait voir aussi les causes morales réagir avec plus de force contre des défaillances si nouvelles chez ces populations parmi lesquelles la vue d'un ivrogne venu de quelque pays du nord faisait pousser cette acclamation : *C'est un franciot* !

Nous craindrions de ne pas répondre avec une suffisante précision à cette autre question : le paysan provençal est-il moins probe aujourd'hui que par le passé ? Il faut craindre surtout d'en faire une question de parti. A en croire pourtant les documents d'Archives, les gros vols, les vols de bétail par exemple, étaient beaucoup plus fréquents qu'aujourd'hui. On peut dire que le paysan provençal est d'une probité reconnue dans les transactions importantes. Mais les gaspillages et, on doit l'avouer aussi, les petites tromperies ne sont pas rares. Il n'est pas d'ailleurs le seul, parmi les populations de la même classe,

en France, qui, dans les marchés, joue au plus fin, et trompe pour n'être pas trompé, sorte de luttes de la ruse, où la dupe n'est guère plus intéressante que le trompeur et n'attend que l'occasion de prendre sa revanche.

Quant à la criminalité, nous y reviendrons en réunissant ce que nous aurons à en dire aux départements voisins. La violence ne laisse pas d'en charger le tableau. Mais, là aussi, la campagne ne saurait être mise en comparaison avec la ville.

Disons au moins, en nous appuyant sur tous les témoignages, qu'en ce qui concerne la grande majorité, la simplicité et l'honnêteté dominent dans la famille rurale, que l'homme y est le plus souvent rangé, que la femme y a le sentiment de ses devoirs, non seulement fidèle, mais bonne ménagère et ordinairement de bon conseil. Semblable sur ce point au paysan breton, le paysan provençal affecte, il est vrai, un assez grand dédain de la femme, il aime à prendre à son égard des airs de maître. Mais il en subit néanmoins l'influence, presque toujours d'une manière heureuse pour lui-même ; car il n'est pas exempt de laisser aller surtout quand il a acquis quelque aisance. La vanité, commun défaut de la race, l'entraînerait facilement à des dépenses d'ostentation. La tendance pour les enfants et surtout les soins qui en sont la suite ont plutôt augmenté. La diminution du respect des enfants pour les parents, sans être aussi générale qu'on le prétend, ni aussi absolument nouvelle, n'en doit pas moins être signalée trop souvent comme un fâcheux symptôme.

La tendance des fils à quitter le foyer paternel a été attribuée à la dissolution de la famille par les effets de l'égal partage qui morcelle les successions. Les cantons de Martigues, d'Istres et Berre, dans l'arrondissement d'Aix, ont été notamment signalés à ce point de vue. Nous empruntons à d'intéressantes études sur ces familles rurales la déposition qui n'est pas sans importance, d'un notaire de

Martigues. « Le plus souvent, les paysans une fois avancés en âge, font, par acte entre vifs, le partage de leurs biens entre leurs enfants, en se réservant pour eux une pension viagère réversible au profit du survivant des père et mère, et, dans ces partages anticipés, ils font stipuler que les sommes avancées pour libérer les fils du service militaire ne leur soient pas comptées ; quelquefois ils avantagent ceux-ci de la quotité disponible ; mais, le plus fréquemment, soit dans les donations, soit dans les testaments, ils stipulent que la quotité disponible ne s'étend pas sur les dots constituées aux filles... Il n'y a plus dans le canton (cette remarque s'applique à la partie occidentale de l'arrondissement d'Aix,) il n'y a plus dans le canton, de ces fermiers dévoués, qui se faisaient anciennement un honneur de rester dans ces grands domaines que leurs ancêtres exploitaient depuis des siècles. »

Il y a eu toutefois d'autres causes beaucoup moins fâcheuses de la division des propriétés dans les régions qu'on signale. Les progrès de l'aisance en ont été eux-mêmes une des raisons les plus déterminantes. S'il y a eu un excès très fâcheux de morcellement sur certains points, la division a été favorable sur un plus grand nombre. Nous n'en parlons en ce moment qu'au point de vue moral ; à ce point de vue même, la création d'un grand nombre de petites propriétés n'a pas été sans avantages.

Les mêmes monographies signalent dans ces régions la démoralisation de la famille que nous ne pouvons accepter comme un fait général pour la Provence et pour les autres parties du Midi dont nous aurons à parler. Nous restreindrons donc à un nombre limité de localités cette peinture affligeante. « Les habitudes de luxe et le goût des danses publiques sont si prononcées que les femmes ne reculent devant aucun moyen pour satisfaire leur vanité, et les mères sont souvent les premières à donner ces funestes

exemples à leurs filles. De là des faits de séduction très multipliés, et l'opinion s'est tellement blasée sur ce point qu'ils ne sont plus suivis du mariage. Enfin, la stérilité systématique commence à être pratiquée dans quelques localités. Les vieux parents sont assez maltraités ; ne pouvant plus faire un héritier avec lequel ils vivraient, ils sont réduits à habiter successivement dans la maison de chacun de leurs enfants, qui se les renvoient de l'un à l'autre comme un fardeau incommode. Ce ne sont pas seulement les rapports de famille, mais c'est encore l'organisation agricole qui se ressent de cette démoralisation. On vient de voir l'esprit d'antagonisme qui préside aux partages... Il y a plus : la profession agricole est méprisée, et les fils des paysans n'aspirent qu'à devenir des demi-messieurs ou des ouvriers. Il y a dans cette localité (il s'agit de Martigues) un certain nombre de fabriques, et l'on voit fréquemment de petits propriétaires laisser leurs champs en friche pour aller gagner un salaire qui leur permet de se procurer quelques plaisirs. Ils sacrifient ainsi leur avenir pour de grossières jouissances. En pareil cas, la femme fait de même, elle et son mari se nourrissent de charcuterie, et le feu n'est plus même allumé au foyer » (1). Descriptions affligeantes, nous le répétons, exactes seulement, nous tenons à le redire aussi, pour une minorité.

On a eu soin avec raison d'en excepter la population des pêcheurs, chez qui le sentiment de la dignité personnelle et de l'honneur de la profession reste très développée, ainsi que les sentiments de famille : « Les pêcheurs partagent les filets, tantôt du vivant du père, tantôt après sa mort. Généralement ils ne laissent pas de fortune, parce que, d'un côté la pêche est peu lucrative, le poisson toujours plus rare par suite de l'emploi d'engins destructeurs, et, il

(1) Société internationale des *Études pratiques d'économie sociale*, Bulletin, 4me année, 2me numéro, par M. Claudio Jannet.

faut le dire, aussi, parce qu'aujourd'hui, les goûts et les habitudes de dépenses ont gagné jusqu'à un certain point leurs familles, et les empêchent de faire des économies ». Disons-le : ce reproche d'imprévoyance s'adresse à toutes les populations de marins, même les plus morales d'ailleurs, aux pêcheurs bretons comme aux pêcheurs provençaux.

D'autres groupes de populations, malgré leur proximité des villes, ont conservé de bonnes mœurs. On le remarque dans la région qui comprend Cassis, la Ciotat, Roquevaire, Aubagne, etc. La vie de famille s'y est conservée parmi les habitants des campagnes. Le père y maintient, nous dit-on, une autorité que tempère la douceur de la mère. Celle-ci met la main à tous les travaux de son ressort, règle les dépenses et administre les économies. Les cafés ne sont pas fréquentés pendant la semaine. En tout, un fonds persistant de sentiments religieux et d'existence patriarcale qu'explique peut-être pour cette population de Cassis l'espèce d'isolement dans lequel elle a vécu ; mais ces habitudes simples et saines ont résisté jusqu'ici, en grande partie du moins, aux communications devenues faciles. Les anciennes coutumes que nous avons signalées pour la Provence en général s'y maintiennent dans toute leur force. Les naissances et les baptêmes y sont célébrés avec toutes les formes de réjouissances usitées par les aïeux. Tout ce que nous avons dit des mariages continue à s'y passer avec la même fidélité aux antiques usages. Non plus que chez les ancêtres, l'aumône ne se sépare des divertissements. Toutes les récoltes donnent lieu à des fêtes. Même élection de l'*abbas* de la fête qui s'avance à la tête du cortège, mais surtout, comme on vient de le voir, même fond immuable de moralité. Une telle description nous rejette loin du tableau un peu assombri de tout à l'heure. Si de ces contradictions apparentes on essaye de dégager un jugement sur l'état moral, on reconnaît sans doute qu'il y a un progrès trop marqué dans le luxe des

cultivateurs, quoique ceux qui s'y livrent forment la minorité des cultivateurs aisés. Le goût des plaisirs et l'esprit d'indépendance se sont répandus. On doit en accuser l'état moral, mais il faut faire la part aussi à ces facilités de bien-être et de circulation, sorte de tentation que ne connaissaient pas nos aïeux et que la civilisation a développée dans de si grandes proportions depuis un siècle.

Henri BAUDRILLART.

DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

Le peuple est souverain! La nation est souveraine! Voilà une formule admise, qu'on ne discute plus, sur laquelle les protestants, les jésuites et les philosophes du siècle dernier se sont trouvés d'accord. Est-elle bien claire? C'est ce que nous allons examiner.

Au premier aspect, et prise à la lettre, cette formule n'a pas de sens. Souveraineté implique commandement d'une part, obéissance de l'autre. Un individu isolé, comme Robinson, peut être libre et indépendant, il ne saurait être souverain. De même, un peuple qui se gouverne lui-même est autonome, il n'est pas souverain.

Cependant, cette formule, acceptée avec enthousiasme depuis un siècle par tant de millions d'hommes, doit avoir un sens pour eux. Interrogeons l'école de Rousseau, qui l'a promulguée en quelque sorte. Cette école suppose que la Société ou l'État ayant été constitué à l'origine par un contrat arrêté entre les chefs de famille, le pouvoir souverain légitime appartenait aux hommes que l'élection de leurs semblables avait investis du pouvoir politique, et non à d'autres, qui prétendaient le posséder en vertu d'un droit divin.

Mais aucun témoignage historique ne nous autorise à penser que l'État soit né d'un contrat, et la raison répugne à admettre cette origine, même à titre d'hypothèse. Dans l'état primitif supposé, le contrat n'oblige pas, il n'a de force qu'autant que dure l'accord des volontés qui l'ont

3 0112 099008986